

En téléchargeant ce document, vous souscrivez aux conditions d'utilisation du Fonds Gregory-Piché. Les fichiers disponibles au Fonds Gregory-Piché ont été numérisés à partir de documents imprimés et de microfiches dont la qualité d'impression et l'état de conservation sont très variables. Les fichiers sont fournis à l'état brut et aucune garantie quant à la validité ou la complétude des informations qu'ils contiennent n'est offerte.

En diffusant gratuitement ces documents, dont la grande majorité sont quasi introuvables dans une forme autre que le format numérique suggéré ici, le Fonds Gregory-Piché souhaite rendre service à la communauté des scientifiques intéressés aux questions démographiques des pays de la Francophonie, principalement des pays africains et ce, en évitant, autant que possible, de porter préjudice aux droits patrimoniaux des auteurs. Nous recommandons fortement aux usagers de citer adéquatement les ouvrages diffusés via le fonds documentaire numérique Gregory-Piché, en rendant crédit, en tout premier lieu, aux auteurs des documents.

Pour référencer ce document, veuillez simplement utiliser la notice bibliographique standard du document original. Les opinions exprimées par les auteurs n'engagent que ceux-ci et ne représentent pas nécessairement les opinions de l'ODSEF. La liste des pays, ainsi que les intitulés retenus pour chacun d'eux, n'implique l'expression d'aucune opinion de la part de l'ODSEF quant au statut de ces pays et territoires ni quant à leurs frontières.

Ce fichier a été produit par l'équipe des projets numériques de la Bibliothèque de l'Université Laval. Le contenu des documents, l'organisation du mode de diffusion et les conditions d'utilisation du Fonds Gregory-Piché peuvent être modifiés sans préavis.

Pour toute question relative au contenu ou à l'utilisation du Fonds Gregory-Piché, veuillez adresser vos commentaires à cette adresse : odsef@fss.ulaval.ca



REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTÈRE DU PLAN
ET DE LA RESTRUCTURATION ECONOMIQUE

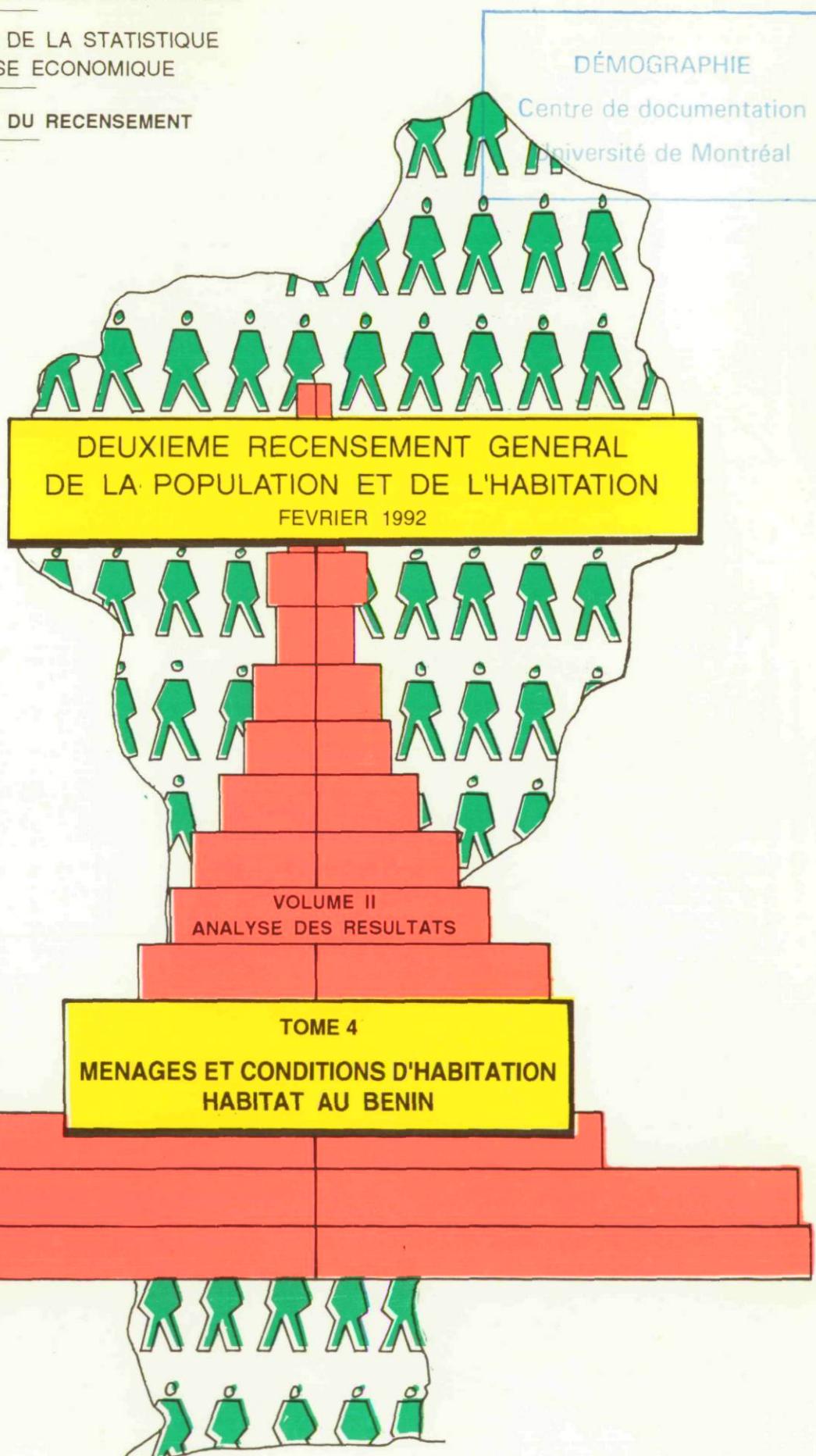
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
ET DE L'ANALYSE ECONOMIQUE

BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT

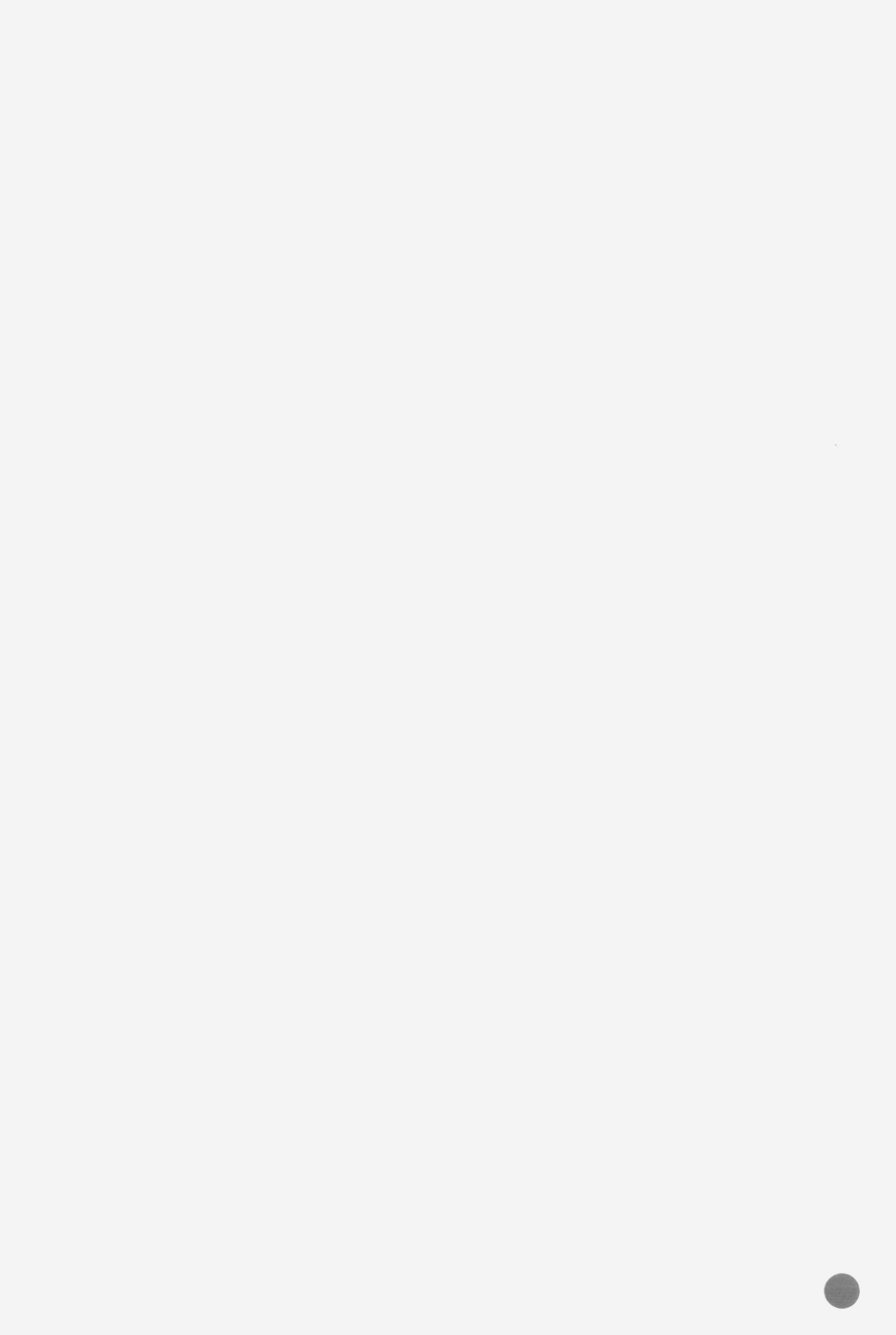
FONDS DES NATIONS UNIES
POUR LA POPULATION

DÉMOGRAPHIE

Centre de documentation
Université de Montréal



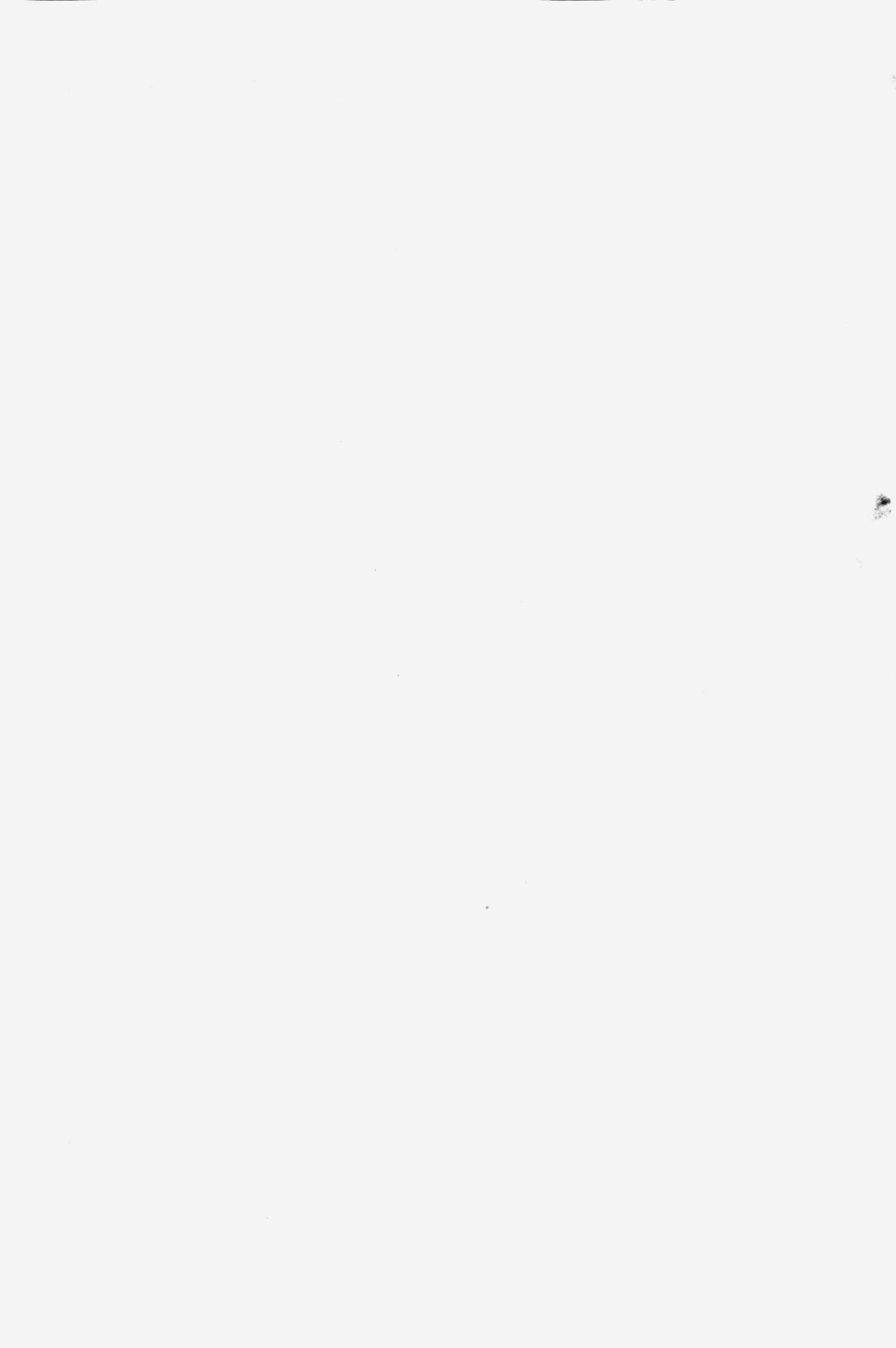
MARS 1994



DÉMOGRAPHIE

Centre de documentation

Université de Montréal



REPUBLIQUE DU BENIN

FONDS DES NATIONS UNIES

POUR LA POPULATION

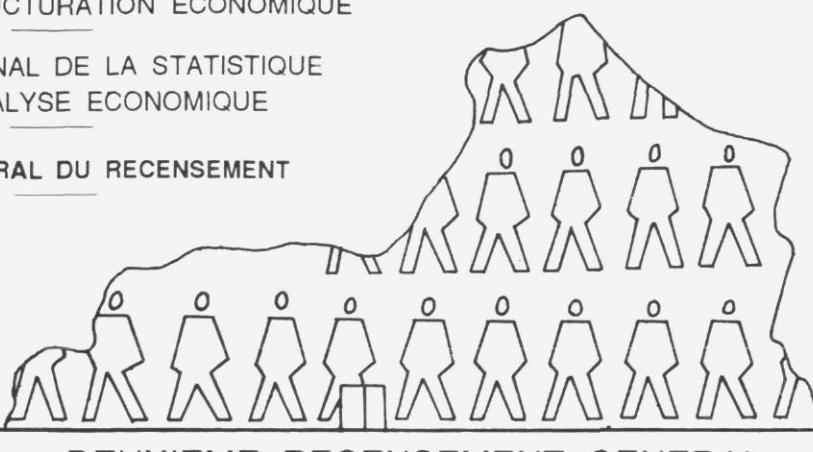
MINISTERE DU PLAN

ET DE LA RESTRUCTURATION ECONOMIQUE

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

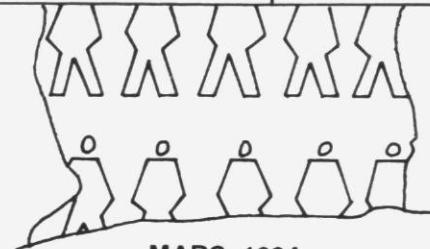
ET DE L'ANALYSE ECONOMIQUE

BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT



VOLUME II
ANALYSE DES RESULTATS

TOME 4
MENAGES ET CONDITIONS D'HABITATION
HABITAT AU BENIN



**MENAGES ET CONDITIONS
D'HABITATION
HABITAT AU BENIN**

L'analyse des données du Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitation n'a pas concerné que la structure, la dynamique et les caractéristiques socio-culturelles et économiques de la population au Bénin. Les types de ménages et leurs condition d'habitation ont été également pris en compte. Et c'est l'objet du présent tome, le quatrième et le dernier de la série intitulé "Ménages, Conditions d'habitation et habitat".

Ce tome recouvre deux thèmes essentiels :

- 1) Ménages et conditions d'habitation
- 2) Habitat

Le premier thème donne une typologie des ménages privés selon la taille et les caractéristiques socio-culturelles ou économiques du chef de ménage et le nombre de pièces occupées. Il apprécie la diversité des commodités dans les unités d'habitation et leurs effets néfastes sur l'environnement.

Le deuxième thème permet d'apprécier la structure de l'habitation au Bénin et fait ressortir les disparités régionales à travers les types de matériaux utilisés.

SOMMAIRE

THEME 1: MENAGES ET CONDITIONS D'HABITATION

INTRODUCTION.....	1
I CONTEXTE SOCIO-CULTUREL DES MENAGES AU BENIN.....	2
II DEFINITION DES CONCEPTS.....	3
III CARACTERISTIQUES DES MENAGES.....	7
IV CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES CHEFS DE MENAGE.....	11
V CONDITIONS D'HABITATION.....	20
VI UNITES D'HABITATION ET ENVIRONNEMENT.....	27
CONCLUSION.....	62
BIBLIOGRAPHIE.....	63
ANNEXES.....	

THEME 2 : HABITAT

INTRODUCTION.....	103
I NIVEAU NATIONAL.....	106
II MILIEU URBAIN.....	121
III MILIEU RURAL.....	130
IV DIFFERENCES DEPARTEMENTALES.....	139
CONCLUSION.....	143
ANNEXES.....	145

MENEGES ET CONDITIONS

D'HABITATION

Présenté par

SEIDOU Mouhamadou

TINGBE-AZALOU Albert

&

TOBOSSI Philippe

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	1
I CONTEXTE SOCIO-CULTUREL DES MENAGES AU BENIN.....	2
II DEFINITION DES CONCEPTS.....	3
2.1. LE MENAGE.....	3
2.2. L'UNITE D'HABITATION.....	5
2.3. LE LIEN DE PARENTE.....	6
III CARACTERISTIQUES DES MENAGES.....	7
3.1. REPARTITION SPATIALE DES MENAGES.....	7
3.2. LA TAILLE DES MENAGES.....	8
3.3. LE LIEN ENTRE LES MEMBRES DU MENAGE.....	10
IV CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES CHEFS DE MENAGE.....	11
4.1. AGE ET SEXE DU CHEF DE MENAGE.....	11
4.2. SITUATION MATRIMONIALE DES CHEFS DE MENAGE.....	12
4.3. NIVEAU D'INSTRUCTION DES CHEFS DE MENAGE.....	14
4.4. PROFESSION DU CHEF DE MENAGE.....	16
V CONDITIONS D'HABITATION.....	20
5.1. STATUT D'OCCUPATION DES UNITES D'HABITATION.....	20
5.2. TYPE D'HABITATION ET STATUT D'OCCUPATION.....	22
5.3. MENAGES SELON LE NOMBRE DE PIECES OCCUPEES.....	23
5.4. TAILLE DES MENAGES ET NOMBRE DE PIECES OCCUPEES.....	25
VI UNITES D'HABITATION ET ENVIRONNEMENT.....	27
6.1. MODE D'EVACUATION DES ORDURES MENAGERES.....	27
6.2. MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES.....	32
6.3. MODE D'AISANCE SELON LE TYPE D'HABITATION.....	38

6.4. MODE D'ECLAIRAGE.....	44
6.5. MODE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU.....	50
6.6. MOYEN ENERGETIQUE DE CUISSON.....	56
CONCLUSION.....	62
ANNEXES.....	63

INTRODUCTION

Toute étude sur les ménages reste tributaire des concepts et définitions retenus. Le concept de ménage a un contenu social qui varie selon les cultures et les sociétés sous étude. Dans le cadre de l'analyse des données issues du deuxième recensement général de la population et de l'habitation (1992), relatives aux ménages, un bref aperçu du contexte socio-culturel du pays sera d'abord présenté. Ensuite, les concepts spécifiques aux ménages et à l'habitation utilisés seront définis. La répartition des ménages selon la taille sera examinée, en rapport avec les caractéristiques démographiques (âge, sexe) et socio-économiques (niveau d'instruction, profession, statut dans la profession etc) du chef de ménage, de même aux conditions d'habitation des ménages fera l'objet d'une attention particulière. Enfin, cette étude qui se veut descriptive se mènera aux plans national et départemental et selon le milieu de résidence (urbain, rural) du chef de ménage.

I. CONTEXTE SOCIO-CULTUREL DES MENAGES AU BENIN

D'une superficie de 112.622 km², regroupant une population de 4.915.555 habitants selon les résultats du dernier recensement (1992), le BENIN est un pays à hétérogénéité ethnique. Une cinquantaine de groupes socio-culturels inégalement répartis sur le territoire national, les 2/3 situés dans la partie méridionale, se partagent une culture séculaire, riche et de valeurs multiples.

La famille, généralement étendue, repose sur une hiérarchie fort rigide et juridiquement fondée sur le droit d'aînesse. La société béninoise essentiellement patrilineaire, accorde à l'homme une primauté de fonction et de privilège sur la femme. L'homme est souvent le chef du ménage. Quant à la femme, elle est généralement soumise à l'exercice de sa fonction de mère. Toutefois aux âges adultes, elle joue un grand rôle dans l'exécution des rites de naissance, de cérémonies familiales et religieuses.

Au plan religieux, la sacralité est la base intrinsèque de toutes les activités quotidiennes. Le Béninois, dit-on souvent, est fondamentalement religieux. En fait, le panthéon béninois se fonde sur un monothéisme apparent cachant un polythéisme de fait. Au sommet de la pyramide religieuse se trouve un Etre Suprême, la plus grande Puissance, invisible, personnifiée sous le vocable de "MAHU" qui se manifeste à travers une multiplicité de divinités fonctionnellement spécialisées. Il est aussi identifié à "Gbé" la "Vie", au sens qu'il est l'expression d'une part, d'une force transcendante, et d'autre part, d'une aisance matérielle et spirituelle. Les divinités qui sous-tendent la force suprême sont dites Vodun chez les communautés du bas-Bénin. Chaque famille a sa représentation divine matérialisée dans l'espace, plus ou moins, à portée de l'habitation.

Enfin, l'influence des religions chrétiennes, islamiques etc, a largement contribué à émousser les croyances endogènes sans pouvoir les faire disparaître.

Sur le plan économique, les activités sont à dominante agricole. Le mode de production est souvent familial. La houe et le coupe-coupe sont constamment les moyens de production les plus usuels. L'utilisation d'engrais est relativement faible. En vue d'augmenter la productivité, les paysans s'organisent en coopératives locales de travail. Ce sont des organisations d'entraide mutuelle composées de paysans fermiers, qui fonctionnent sur la base d'un calendrier élaboré par le collectif des adhérents. Pour la conservation des produits agricoles des îlots de type traditionnel sont dressés sur des périmètres de la concession clanique et plus précisément dans la cour extérieure des maisons. De nos jours, ces réalités économiques et socio-culturelles se transforment progressivement sous l'effet du modernisme.

En effet, la nécessité de bâtir un secteur productif moderne et de mettre en place les infrastructures qui l'accompagnent (routes, ports etc...) a amené ce pays à emprunter pour financer ses investissements. Pour des raisons internes (gestion défectueuse, coûts élevés réduisant la demande...) et externes (crise économique mondiale, détérioration des termes de l'échange, taux d'intérêts élevés..), les résultats des investissements n'ont pas atteint les niveaux escomptés. En plus le service de la dette absorbe une part croissante des entrées de devises. Aussi, le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale sont-ils intervenus fortement par l'intermédiaire de politiques de restructuration.

C'est dans ce contexte économique, social et culturel que se forment et se transforment les ménages qui font l'objet de la présente étude.

II. DEFINITION DES CONCEPTS

2.1. Le ménage

Selon les instructions données aux agents recenseurs, le concept de "ménage" est fondé sur les dispositions prises par les

personnes individuellement ou de façon collective afin de pourvoir à leurs besoins vitaux. On distingue le ménage ordinaire et le ménage collectif.

- **Le ménage ordinaire ou privé:** c'est un ensemble de personnes apparentées ou non reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé "Chef de ménage" et dont les ressources et les dépenses sont également communes. Elles habitent le plus souvent sous un même toit, dans la même cour ou la même concession. Remarquons que la même définition a été retenue lors du recensement de 1979.

Cette définition renferme trois critères fondamentaux:

- . l'unité de résidence,
- . l'existence ou non de liens de parenté,
- . la satisfaction en commun des besoins essentiels.

Mais au-delà de ces critères il faut noter que le ménage au Bénin comme dans la plupart des pays africains constitue une entité socio-culturelle. Il ne s'agit pas d'un groupement d'individus liés uniquement par des rapports économiques, mais surtout d'un cadre social au sein duquel se déroule la vie de chacun dans ses relations de parenté avec les autres membres.

Dans le cadre des opérations de recensement ou d'enquête, des exemples de ménages sont souvent donnés aux agents recenseurs pour leur permettre de cerner au mieux la réalité de cette entité.

Ainsi, comme exemples de ménages ordinaires nous pouvons avoir:

- . Un homme avec son épouse ou ses épouses, avec ou sans enfant;
- . Un homme avec son épouse ou ses épouses, avec leurs enfants non mariés et ses parents;
- . Un homme avec son épouse ou ses épouses vivant avec leurs

enfants mariés et s'associant afin de pourvoir à certains besoins essentiels (le groupe reconnaît l'autorité d'une seule personne);

. Un homme ou une femme célibataire avec ou sans enfants et subvenant seul(e) à ses besoins essentiels, alimentaires et autres;

. Un homme ou une femme veuf(ve) ou divorcé(e) avec ou sans enfant;

. Une personne qui loue une pièce et qui ne prend pas son repas avec le ménage sera considéré comme constituant un ménage ordinaire indépendant. (cas des célibataires).

. Un groupe de célibataires partageant un même logement constitue un ménage ordinaire s'ils reconnaissent l'autorité d'une même personne qui est le chef de ménage. Dans le cas contraire, ce sont des ménages séparés.

- **Le ménage collectif:** est un groupe de personnes qui n'ont généralement pas de lien de parenté mais qui vivent en commun dans un établissement pour des raisons de discipline, de voyage et de santé, d'études ou de travail.

Le ménage collectif est généralement une caserne, un internat scolaire, une prison, un monastère, un couvent, une communauté religieuse, un orphelinat, un asile d'aliénés, un hôtel, un baraquement de chantier temporaire.

2.2. L'unité d'habitation

Le ménage est identifié dans l'espace par l'unité d'habitation. Dans le cadre du recensement, une unité d'habitation est un local ou un ensemble de locaux servant de logement à un ménage.

Cette définition contient des termes (local, logement) qui ne permettent pas toujours de décrire les structures résidentielles africaines. Aussi recourt-on souvent à la définition d'autres concepts tels que ceux de bâtiment ou de concession pour mieux appréhender les unités d'habitation dans un tel contexte.

Le bâtiment: c'est une construction en un seul tenant couverte par un toit (quelle que soit sa nature) et généralement délimitée par des murs extérieurs (quelle que soit leur nature).

Un bâtiment peut être:

- . Une maison isolée,
- . Une maison en bande (souvent rectangulaire et compartimentée),
- . Un immeuble (maison à étages).

Le bâtiment tel que défini peut servir ou non d'habitation à un ou plusieurs ménages.

- **La concession:** c'est un ensemble de bâtiments regroupés donnant ou non sur une cour centrale.

2.3. Le lien de parenté

Les différentes modalités du lien de parenté retenues sont:

Chef de ménage

Epouse du chef de ménage

Enfant du chef de ménage

Parents du chef de ménage (père ou mère)

Beaux parents du chef de ménage (beau-père ou belle mère)

Autre parent du chef de ménage

Petit fils ou petite fille du chef de ménage

Sans lien de parenté avec le chef de ménage

Comparativement au recensement de 1979, les parents du chef de ménage (père, mère) sont enregistrés distinctement des beaux-parents (beau-père, belle-mère). De plus, les petits fils ou petites filles du chef de ménage sont distingués. Par contre, la modalité "frère et soeur" qui était saisie au recensement de 1979 se retrouvent dans la rubrique "autre parent". Notons aussi que les domestiques saisis lors du premier recensement grossissent la rubrique des "sans lien de parenté" lors du second.

III. CARACTERISTIQUES DES MENAGES

3.1. Répartition spatiale des ménages

Au dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitation de Février 1992, 832.526 ménages ordinaires ou privés ont été dénombrés, dont 306.780 ménages (36,8%) en milieu urbain et 525.746 (63,2%) en milieu rural.

En 1979, 611.089 ménages étaient recensés dont 121.520 (19,9%) en milieu urbain et 489.569 (80,1%) en milieu rural. Entre ces deux recensements, le nombre total de ménages dénombrés a connu une augmentation de 36,2% en 13 ans, soit un accroissement annuel de 2,4%. Par ailleurs, la proportion des ménages résidant en milieu urbain a augmenté au détriment de celle relative aux ménages ruraux. Soulignons toutefois que lors de ces deux opérations de collecte, la définition du concept "urbain" est restée identique.

Tableau 1: Répartition des ménages ordinaires par département et par milieu de résidence

Départements	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Atacora	28677	32,2	60303	67,8	88980	100,0
Atlantique	119565	57,7	87792	42,4	207357	100,0
Borgou	38469	38,3	61999	61,7	100468	100,0
Mono	24854	21,0	93751	79,0	118605	100,0
Ouémé	57119	34,4	108931	65,6	166050	100,0
Zou	38096	25,2	112970	74,8	151066	100,0
BENIN	306780	36,8	525746	63,2	832526	100,0

Sur le plan départemental, l'Atlantique abrite la plus forte proportion de ménages urbains (57,7%). Viennent ensuite le Borgou (38,3%) et l'Ouémé (34,4%). Les départements du Mono (79,9%), du Zou (74,8%) et l'Atacora (67,2%) se distinguent par de plus fortes proportions de ménages ruraux.

3.2. La taille des ménages

La taille moyenne des ménages au Bénin est de 5,9 personnes. Elle s'est accrue de 4,5 personnes en 1961 à 5,4 personnes (1979) puis 5,9 personnes en 1992.

Tableau 2: Evolution de la taille des ménages de 1961 à 1992

	1	2	3-4	5-6	7-8	9 et +	Total
1961	14,2	14,7	30,7	20,1	10,5	9,8	100,0
1979	13,6	11,7	25,0	20,2	12,4	17,1	100,0
1992	12,0	10,0	23,1	20,3	13,9	20,7	100,0

De même, la proportion des ménages de grande taille (9 personnes et plus) a augmenté durant la période en passant de 9,8% (1961) à 17,1% (1979) et 20,7% (1992).

Tableau 3: Répartition des ménages selon la taille et par département.

	Atacora	Atlantique	Borgou	Mono	Ouémé	Zou	Ensemble Bénin
1	5,9	14,9	6,3	12,3	13,2	13,9	12,0
2	6,2	11,7	5,5	10,6	11,1	11,0	10,0
3	8,0	12,6	7,3	13,0	12,8	12,3	11,5
4	9,9	12,3	8,7	12,4	12,6	12,0	11,6
5	10,7	11,2	9,3	11,0	11,4	11,0	10,9
6	10,7	9,2	9,3	8,9	9,8	9,2	9,4
7	9,4	7,4	8,6	7,1	7,7	7,5	7,8
8	8,0	5,5	7,5	5,6	5,7	5,7	6,1
9	7,5	4,5	7,6	4,7	4,7	4,6	5,3
10 et +	23,7	10,7	29,8	14,4	11,0	13,0	15,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	88980	207357	100468	118605	166050	151066	832526
Taille moyenne	7,3	5,1	8,2	5,7	5,3	5,4	5,9

Selon le tableau ci-dessus, la taille moyenne des ménages varie selon les départements. Les ménages de grande taille se rencontrent dans les départements du Nord: Borgou (8,2 personnes) et Atacora (7,3 personnes). Dans les autres départements, les ménages ont en moyenne une taille qui approche la moyenne nationale.

On note également que les départements septentrionaux (Atacora: 5,9%, Borgou: 6,3%) se distinguent par la faiblesse relative des ménages d'une personne. Par contre, dans les départements méridionaux, la proportion des ménages d'isolés est le double de celle enregistrée dans le Nord.

Tableau 4: Répartition des ménages selon la taille et le département et le milieu de résidence

Milieu urbain

	Atacora	Atlantique	Borgou	Mono	Ouémé	Zou	Ensemble Bénin
1	7,2	14,9	9,9	15,0	13,7	16,2	13,7
2	6,8	12,1	7,8	11,5	10,7	12,1	10,8
3	8,0	12,5	9,1	13,0	11,9	12,1	11,5
4	9,8	12,0	9,5	11,9	11,8	11,9	11,4
5	10,5	10,9	9,4	10,4	10,8	10,7	10,6
6	10,3	9,0	9,0	8,4	9,6	8,6	9,1
7	8,8	7,2	7,9	6,9	7,7	7,0	7,5
8	7,6	5,4	6,7	5,2	6,1	5,4	5,9
9	6,9	4,5	6,9	5,0	5,0	4,1	5,1
10 et +	24,1	10,9	23,9	13,2	12,6	11,7	14,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Milieu rural

	Atacora	Atlantique	Borgou	Mono	Ouémé	Zou	Ensemble Bénin
1	5,2	14,1	4,0	11,6	13,0	13,1	11,0
2	6,0	11,0	4,1	10,3	11,3	10,7	9,5
3	8,0	12,7	6,3	13,0	13,3	12,3	11,5
4	9,9	12,6	8,2	12,5	12,9	12,1	11,7
5	10,9	11,6	9,2	11,2	11,7	11,1	11,1
6	10,9	9,7	9,5	9,0	9,9	9,3	9,6
7	9,7	7,5	9,1	7,2	7,7	7,6	8,0
8	8,2	5,7	8,1	5,7	5,5	5,8	6,2
9	7,7	4,6	8,1	4,8	4,5	4,7	5,4
10 et +	23,5	10,4	33,5	14,7	10,2	13,4	16,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Pour l'ensemble du pays, en milieu urbain les ménages d'une personne représentent 13,7% contre 11,0% en milieu rural. D'autre part 52,6% des ménages urbains ont au moins 5 personnes. Cette proportion est de 56,3% en zone rurale et de 54,9% en zone urbaine. Il apparaît donc que le milieu rural compte en proportion plus de ménages de taille élevée que le milieu urbain, sauf dans les départements de l'Atlantique et de l'Ouémé où les proportions des ménages de grande taille (10 personnes et plus)

sont plus élevées en milieu rural qu'en milieu urbain. Le fait que ces ménages soient en plus fortes proportions en milieu urbain qu'en milieu rural dans les départements de l'Atlantique et de l'Ouémé s'expliquerait par la présence de Cotonou et Porto-Novo, pôles d'attraction pour les ruraux souvent en quête d'emplois.

3.3. Le lien entre les membres du ménage

Pour l'analyse du lien entre les membres du ménage nous pouvons distinguer trois grands types de statut:

- les membres du noyau familial du chef de ménage (chef de ménage, épouses et enfants),
- les personnes apparentées (parents, beaux parents, petits fils et autres parents),
- les personnes non apparentées au chef de ménage (sans lien de parenté).

La structure de la population suivant le lien de parenté fait apparaître une forte représentation des enfants du chef de ménage quel que soit le milieu de résidence. En effet, sur une population de 4.902.421 personnes résidant dans les ménages ordinaires 44,9% ont le statut d'enfant et 14,2% celui d'épouse. Le taux de fécondité (taux global de fécondité générale: 202,00/oo) relativement élevé au Bénin pourrait expliquer cette forte proportion d'enfants. Soulignons toutefois qu'un enfant est tout individu déclaré comme tel au recensement.

Il apparaît également selon le tableau ci-dessous que 76,1% des individus appartiennent au noyau familial du chef de ménage. Outre les membres du noyau familial environ un individu sur cinq s'est déclaré apparenté (beau-parent, petit fils ou autre parent) au chef de ménage. Les personnes sans lien de parenté sont en faible proportion (5,1%).

La distinction du milieu de résidence montre que les membres du noyau familial sont relativement plus important en zone rurale qu'en ville (78,3% contre 72,3%).

Tableau 5: Structure de la population selon le lien de parenté.

	Ensemble	Urbain	Rural
Chef de ménage	17,0	17,6	16,7
Epouse	14,2	12,0	15,5
Enfant	44,9	42,7	46,1
Parent	1,7	1,4	1,8
Beau parent	0,4	0,5	0,3
Autre parent	11,0	13,9	9,4
Petit fils	5,3	5,4	5,2
Sans lien	5,1	6,1	4,6
Non déclaré	0,5	0,5	0,4
Total	100,0	100,0	100,0
Noyau familial	76,1	72,3	78,3

Par contre, la proportion des personnes apparentées est plus élevée en ville qu'en campagne (20,3% contre 16,7%). Ce dernier constat traduit une certaine solidarité qui amène les citadins à héberger les leurs qui viennent souvent des campagnes.

IV. CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES DES CHEFS DE MENAGE

4.1. Age et sexe du chef de ménage

Le caractère masculin du statut de chef de ménage est dominant au Bénin. Ainsi, les proportions des chefs de ménage masculins sont respectivement de 85,8% en 1961, 79,4% (1979) et 78,7% en 1992. Notons toutefois une proportion non négligeable de femmes chefs de ménage qui a évolué de 14,2% (1961) à 21,3% en 1992 en passant par 20,6% en 1979.

En 1992 l'âge moyen des chefs de ménage est de 46,5 ans avec 45,5 ans pour ceux du sexe masculin et 50,1 ans pour ceux de l'autre sexe. Il apparaît que les chefs de ménage masculins sont en moyenne moins âgés que leurs homologues féminins. Le fait que la plupart des chefs de ménage féminins soient des veuves ou des divorcés (donc des personnes d'un certain âge) pourrait expliquer cet écart d'âge.

La structure par âge de chefs de ménage fait ressortir son caractère relativement jeune. En effet, un chef de ménage sur 5 est âgé de moins de 30 ans. Par ailleurs plus de la moitié des chefs de ménage ont moins de 45 ans. Seulement un peu plus du tiers des chefs de ménage ont 50 ans et plus.

Il se dégage d'autre part une certaine concentration des chefs de ménage aux âges compris entre 25 et 44 ans (49,4%). Une proportion de 51,9% des chefs de ménage masculins appartiennent à cette tranche d'âge contre 40,2% pour leurs homologues féminins. La même tendance se dégage selon le milieu de résidence (urbain, rural) du chef de ménage. De plus, quel que soit le sexe du chef de ménage pour la même tranche d'âge, la proportion des chefs de ménage en milieu urbain est plus forte que celle relative à leurs homologues du milieu rural.

4.2. Situation matrimoniale des chefs de ménage

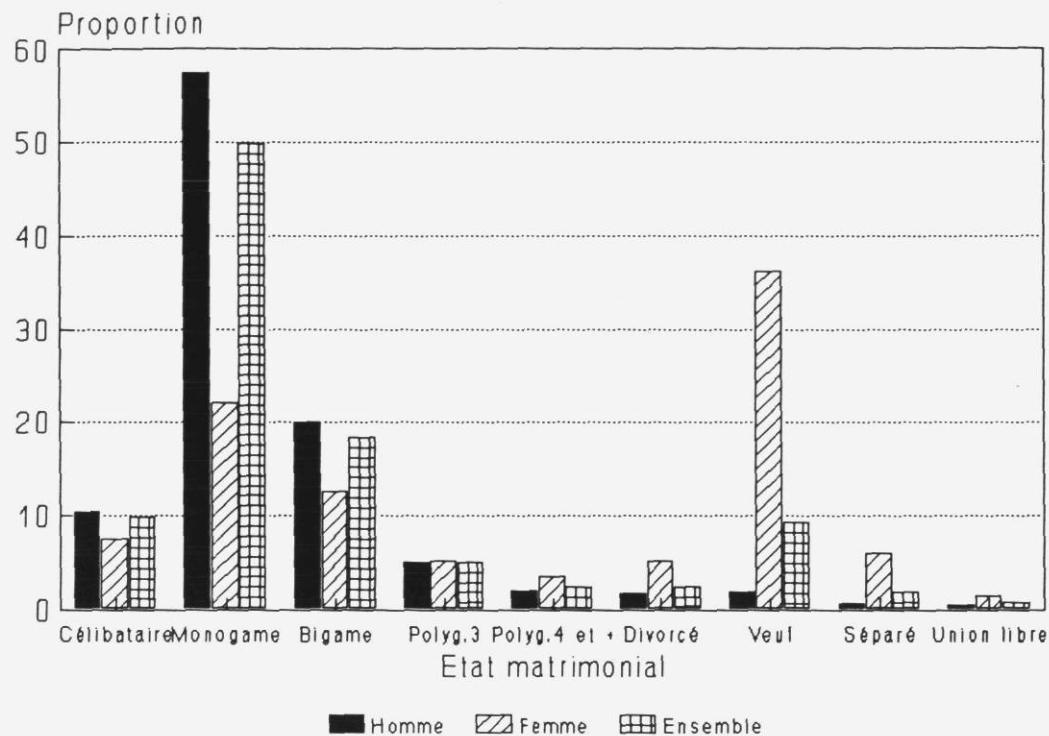
La majorité des chefs de ménage masculins est monogame (57,6%). Par contre la plupart des chefs de ménage féminins se retrouvent parmi les veuves (36,8%). Ces femmes chefs de ménage sont aussi en proportion notable (22,1%) aussi bien parmi les femmes issues d'union monogame (21,4%) que parmi celles qui vivent en polygamie.

Les hommes monogames chefs de ménage sont en proportion presque égale en milieu urbain qu'en milieu rural (57,6% et 57,5%). Quant aux veuves chefs de ménage, leur proportion est beaucoup plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain (42,8% contre 27,4%).

La prédominance des monogames parmi les chefs de ménage masculins et celle des veuves parmi leurs homologues féminins constatée ci-dessus se vérifie également au niveau de chaque département.

Notons que la proportion des veuves chefs de ménage varie de 27,0% (Atlantique) à 62,8% (Atacora). Quant aux chefs de ménage masculins monogames leurs proportions évoluent de 52,5% (Mono) à 61,6% (Borgou).

Graphique 1: Etat matrimonial des chefs de ménage



4.3. Niveau d'instruction des chefs de ménage

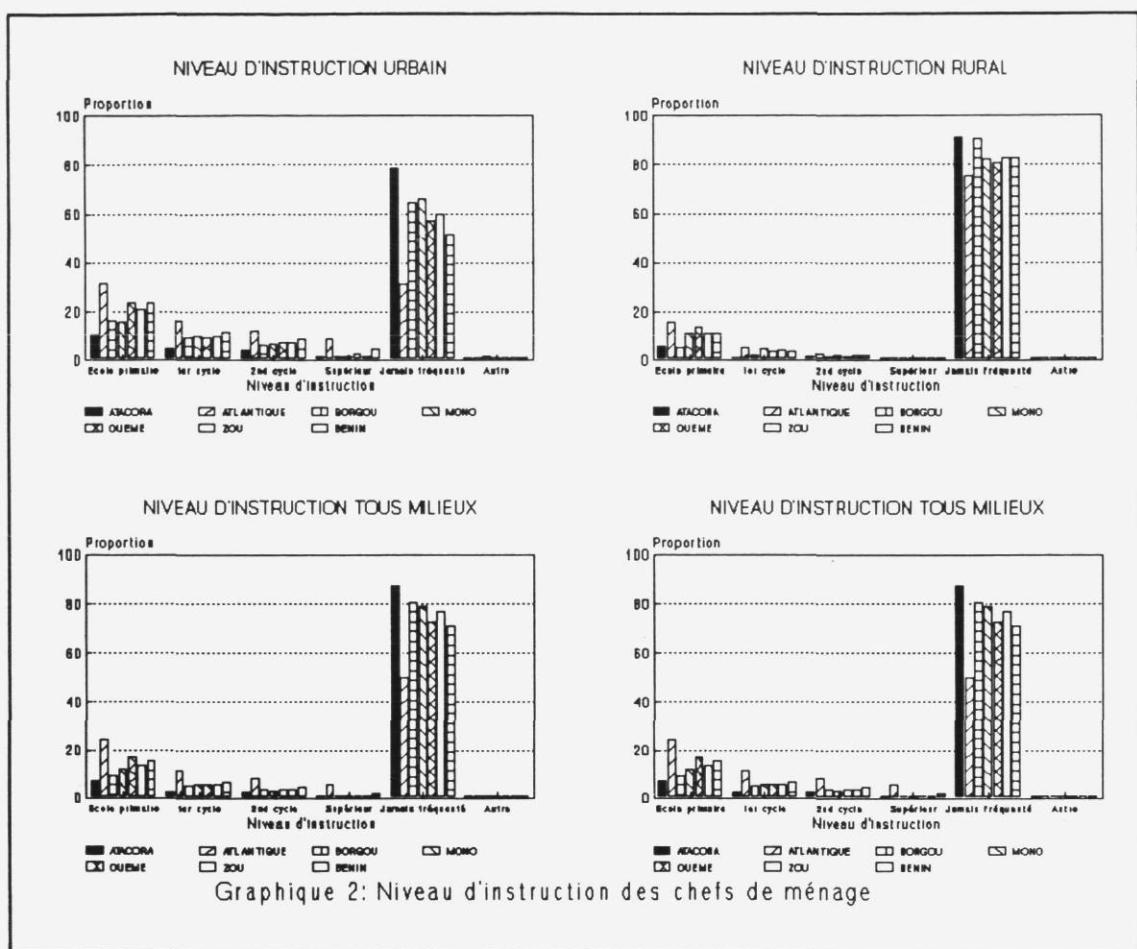
La proportion des chefs de ménage n'ayant jamais fréquenté l'école est de 71,3%. Cette situation connaît une amélioration depuis 1979 où cette proportion était de 80%.

Après les chefs de ménage n'ayant jamais fréquenté l'école suivent ceux du niveau primaire dans une proportion de 5,4%. Ces derniers représentaient 12,6% des chefs de ménage au recensement de 1979. Ensuite viennent les chefs de ménage du niveau secondaire (11,0% dont 6,6% pour le premier cycle et 4,4% pour le second cycle).

Enfin, la proportion des chefs de ménage ayant accédé à l'enseignement supérieur (1,9%).

Les chefs de ménage se répartissent différemment selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence. En effet, l'influence de la scolarisation est plus perceptible en ville qu'en campagne. Ainsi, dans les zones rurales, plus de 4 chefs de ménage sur 5 (83,0%) n'ont jamais fréquenté l'école contre seulement un chef de ménage sur deux en zone urbaine. Environ un chef de ménage urbain sur 4 (23,9%) en milieu urbain a atteint le niveau primaire contre seulement 11,0% de chefs de ménage ruraux.

Quant aux chefs de ménage du niveau secondaire, leur proportion atteint 12,0% pour le premier cycle et 8,9% pour le second cycle dans les villes contre respectivement 3,7 % et 1,9% dans les zones rurales.



4.4. Profession du chef de ménage

La classification des professions lors du recensement de 1992 comporte 10 groupes:

- Groupe 1: Professions scientifiques et techniques
- Groupe 2: Professions libérales
- Groupe 3: Directeurs et cadres administratifs
- Groupe 4: Employés et agents de bureau
- Groupe 5: Professions commerciales
- Groupe 6: Personnel d'entretien
- Groupe 7: Paysans et pêcheurs
- Groupe 8: Ouvriers et artisans
- Groupe 9: Employés de transport
- Groupe 0: Autres professions

Selon le graphique ci-après, plus de la moitié (61,5%) des chefs de ménage sont des paysans ou des pêcheurs. Viennent ensuite les commerçants (12,5%) et les ouvriers et artisans (12,0%).

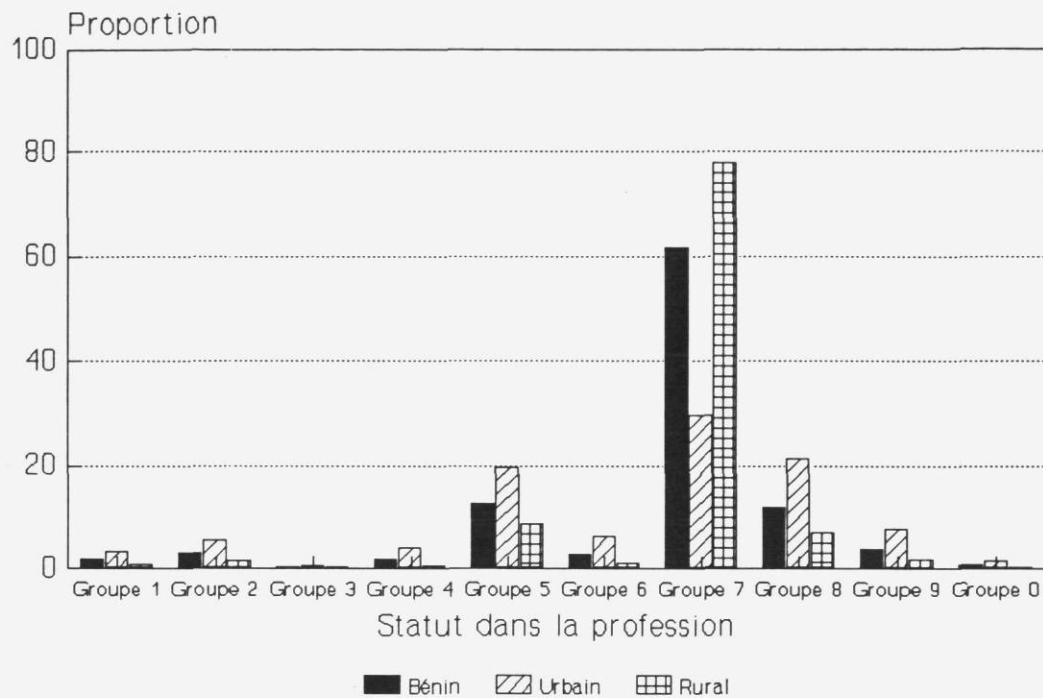
Les chefs de ménage ruraux sont pour la plupart paysans ou pêcheurs (77,9%). En milieu urbain, la proportion des chefs de ménage paysans ou pêcheurs diminue (29,8%) au profit de celles des ouvriers ou artisans (21,5%) et des commerçants (19,8%).

D'un département à l'autre, les paysans ou pêcheurs dominent dans des proportions variant de 35,7% (Atlantique) à 86,8% (Atacora). Les chefs de ménage commerçants sont relativement plus nombreux dans l'Atlantique (18,6%) et l'Ouémé (18,2%).

On remarque également des proportions notables d'ouvriers ou artisans parmi les chefs de ménage résidant dans l'Atlantique (19,2%), l'Ouémé (14,4%) et le Zou (10,6%).

Les chefs de ménage exerçant des professions scientifiques et techniques d'une part, les professions libérales d'autre part se retrouvent surtout dans l'Atlantique dans des proportions respectives de 3,0% et 4,4%.

Graphique 3: Répartition des chefs de ménage selon le groupe de profession



4.5. Statut dans la profession

Les statuts dans la profession sont définis selon les huit modalités suivantes:

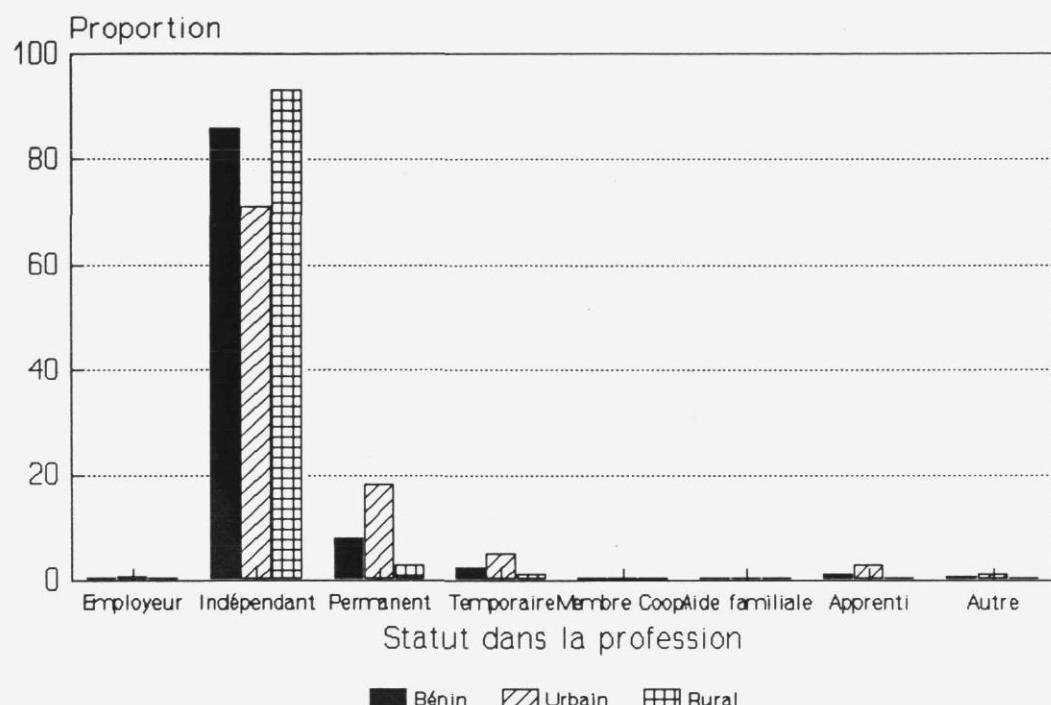
- Employeur
- Indépendant
- Salarié permanent
- Salarié temporaire
- Membre de coopérative
- Aide familiale
- Apprenti
- Autre.

Plus de quatre chefs de ménage sur cinq sont des indépendants. Ils sont suivis des salariés (10,7%) dont 8,2% sont permanents.

Beaucoup plus en milieu rural qu'en milieu urbain, les chefs de ménage indépendants dominent dans des proportions respectives de 93,3% et 71,3%. Les salariés se retrouvent dans des proportions plus importantes parmi les chefs de ménage urbains que leurs homologues ruraux (23,4% contre 4,1%).

Au niveau des départements, la proportion des chefs de ménage indépendants varie de 71,5% (Atlantique à 93,0% (Atacora). Celles des salariés varient de 5,3% (Atacora) à 22,6% (Atlantique).

Graphique 4: Statut dans la profession
des chefs de ménage



V. CONDITIONS D'HABITATION

Cette partie consacrée à l'étude des conditions d'habitation des ménages s'intéressera au statut d'occupation des unités d'habitation et au nombre de pièces que comportent ces unités d'habitation.

5.1. Statut d'occupation des unités d'habitation

L'examen du statut d'occupation des chefs des ménages montre la forte propension des Béninois à habiter chez eux. En effet, pour l'ensemble du pays, environ 60% des unités d'habitation hébergent leurs propriétaires. Près du quart de ces unités sont des propriétés familiales. Les unités d'habitation abritant des locataires représentent seulement 13,2%.

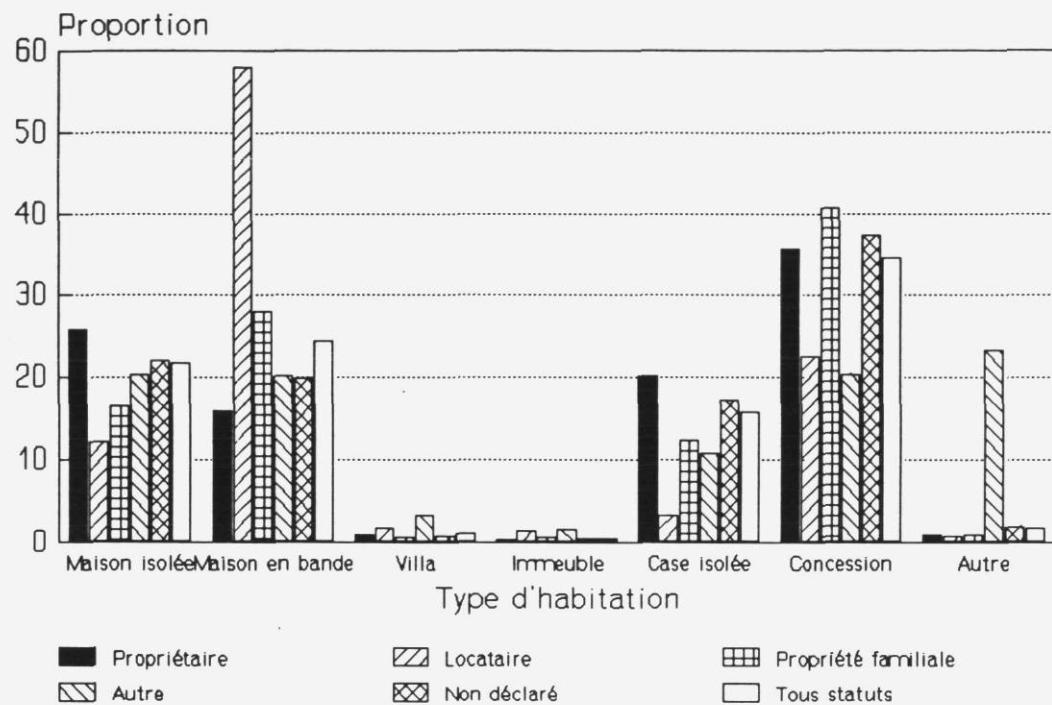
Le statut "autre" regroupant toutes les autres formes de jouissance, ne représente que 3,1%.

Par rapport au premier recensement, il convient de noter que la proportion des unités d'habitation occupées par leurs propriétaires a nettement chuté passant de 76,8% à 59,7%. Parallèlement, la proportion des locataires est passée de 10,1% à 13,2%. Quant aux propriétés familiales (ou gratuit¹), elles ont connu un doublement de leur proportion passant de 11,5% à 23%. Les difficultés économiques de ces dernières années pourraient expliquer cette modification dans la structure du statut d'occupation des unités d'habitation. En effet, ces difficultés peuvent limiter l'accès au statut de propriétaire et contraindre les différents prétendants à rester en location ou regagner des propriétés familiales.

Au niveau des départements, 4 chefs de ménage sur 5 sont propriétaires de leurs unités d'habitation dans l'Atacora.

¹ Modalité retenue au premier recensement.

Graphique 5: Type d'habitation et statut d'occupation



Dans ce département on compte également deux propriétés familiales pour une unité d'habitation dont le chef de ménage est locataire.

Le Borgou enregistre aussi une forte proportion de propriétaires (69,2%) mais le rapport entre les unités abritant des locataires et les propriétés familiales est pratiquement de 1 (locataire 13,6%, propriété familiale 12,7%).

Au Centre et au Sud du pays, le Zou et le Mono connaissent les proportions les plus élevées de propriétaires respectivement 64,7% et 61%. Dans ces départements on compte 1 locataire pour 6 logés dans des propriétés familiales dans le Mono. Par contre ce rapport est d'environ 1/3 dans le Zou.

L'Atlantique et l'Ouéché restent les départements où l'accès au statut de propriétaire semble plus difficile avec des proportions respectives de 43,9% et 56,7%.

Les proportions de locataires et de propriétés familiales sont respectivement 27,4% et 24% dans l'Atlantique. Ces proportions sont respectivement de 8,8% et 30,0% dans l'Ouéché.

5.2. Type d'habitation et statut d'occupation

L'examen de la répartition des ménages selon le type d'habitation et le statut d'occupation révèle que la maison en bande reste le type d'habitation de choix des locataires au Bénin. En effet, 58% de ceux-ci y habitent. Les concessions sont essentiellement des propriétés familiales (40,8%).

Quant aux propriétaires, leurs principaux types d'habitation sont les concessions (35,6 %), les maisons isolées (25,6 %) et les cases isolées (20,2%).

Au niveau des départements, on remarque que les locataires habitent les types d'habitation dominants dans chaque localité. Ainsi dans l'Atacora, ils habitent surtout les concessions

(57,7%) alors que dans les autres départements leurs types d'habitation de choix restent les maisons en bande. Ce mode d'habitation semble plus rentable pour les propriétaires qui le mettent en location.

5.3. Ménages selon le nombre de pièces occupées

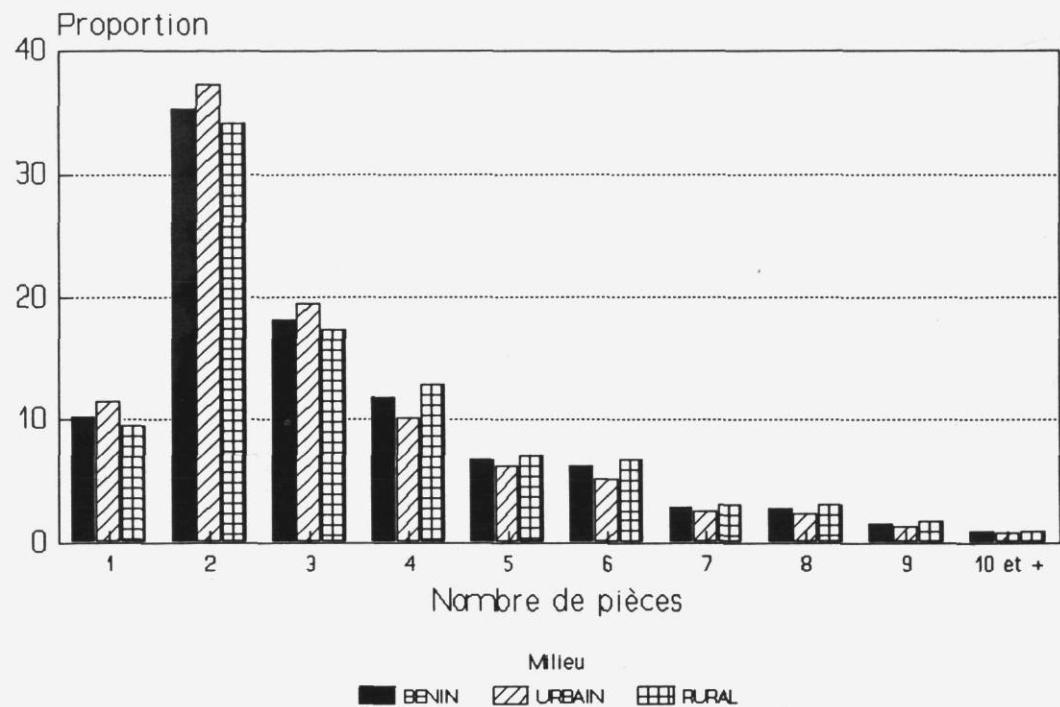
L'examen de la répartition des ménages selon le nombre de pièces occupées révèle une propension des ménages à occuper des unités d'habitation à 2 pièces. En effet pour l'ensemble du pays, les unités d'habitation de 2 pièces occupées représentent 35,3%. Viennent ensuite les unités à 3 pièces (18,1%) et celles à 6 pièces et plus (17,8%). Les unités à une pièce et à 4 pièces représentent respectivement 10,2% et 11,8%. Les unités à 5 pièces sont les moins répandues (6,8%).

Quel que soit le milieu, on observe cette même propension à occuper des unités à deux pièces. Toutefois, il faut noter que les unités à trois pièces viennent en 2^e position en milieu urbain, alors que ce rang est occupé par les unités à 6 pièces et plus dans les zones rurales.

D'un département à l'autre, on observe la même situation. Le département de l'Atlantique compte la plus grande proportion d'unités à 2 pièces occupées (44,7%). Les plus faibles proportions de ces unités à 2 pièces se rencontrent dans les départements septentrionaux (Atacora 20,6% et Borgou 22,3%).

Quand on sait que la taille moyenne des ménages est de 5,9 personnes au Bénin on peut donc conclure à une grande concentration dans les logements notamment dans l'Atlantique et les centres urbains où une unité d'habitation sur deux a au plus deux pièces.

Graphique 6: Unités d'habitation et nombre de pièces occupées

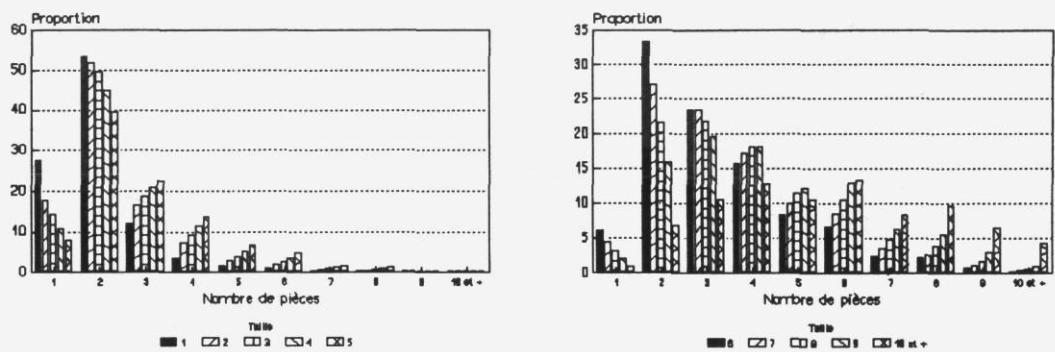


5.4. Taille des ménages et nombre de pièces occupées

Une analyse de la répartition des ménages selon la taille et le nombre de pièces occupées, la tendance des ménages à occuper des unités à deux pièces et l'inadéquation des unités d'habitation avec la taille des ménages. En effet pour l'ensemble du pays, si plus de la moitié des ménages d'une (53,4%) ou deux personnes (51,8%) occupe des unités à deux pièces, les unités à deux pièces, restent les logements dominants pour les ménages de trois à sept personnes. Pour ces ménages la proportion des unités à deux pièces décroît toutefois avec la taille (49,5% à 27,2%) au profit des autres types d'unités.

Quel que soit le milieu d'habitat, on observe la même situation marquée par la prépondérance des unités à deux pièces pour les ménages de taille inférieure à 9 personnes.

Graphique 7: Taille des ménages et nombre de pièces occupées



VI. UNITES D'HABITATION ET ENVIRONNEMENT

Les données relatives au deuxième recensement attestent d'une diversité de commodités dont la plupart exercent des effets néfastes sur le milieu de vie. Les modes d'évacuation des ordures ménagères et des eaux usées, les mécanismes et sources d'approvisionnement en eau, les habitudes liées à l'aisance et les moyens énergétiques de cuisson expliquent aisément cette dichotomie entre la satisfaction des besoins et la pollution de l'environnement immédiat des populations. Les manifestations de ces données varient selon le type d'habitation, le département et le milieu de résidence.

6.1. Mode d'évacuation des ordures ménagères

Evacuation des ordures ménagères selon le type d'habitation

Pour la plupart des types d'habitation, les ordures ménagères sont surtout évacuées dans la nature. Cette pratique est la plus courante dans les maisons isolées (92,7%), les concessions (91,9%) et les maisons en bande (88,6%).

Les villas et les immeubles sont desservis par les services de la voirie dans des proportions notables respectives de 5,2% et de 19,2%. On pourrait aussi noter une tendance non négligeable à l'évacuation par brûlage dans les cases isolées (10,4%).

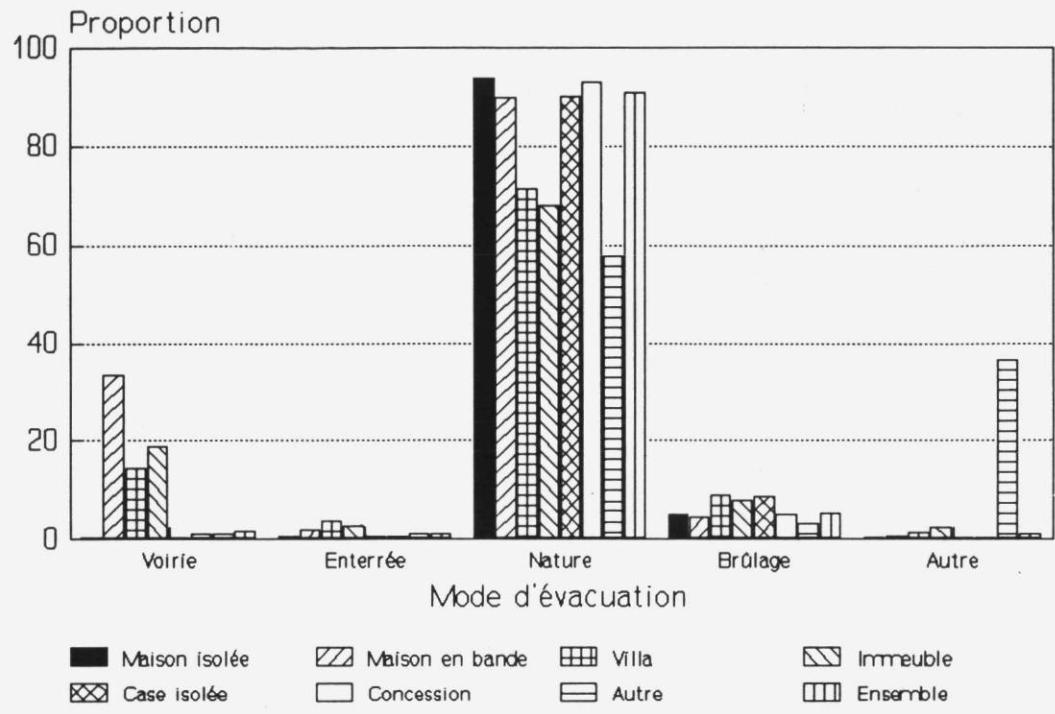
Evacuation des ordures ménagères selon le département

Dans quatre cas sur cinq, les ordures sont évacuées dans les départements dans la nature.

En effet, les unités d'habitation qui s'y prêtent le plus sont localisées dans les départements du Zou (95,6%), du Mono (94,6%), de l'Atacora (94,3%) et du Borgou (93,9%).

Quant à l'évacuation par brûlage, elle est relativement plus pratiquée dans l'Ouémé (12,6%). Enfin, l'évacuation des ordures

Graphique 8: Unités d'habitation et mode d'évacuation des ordures ménagères



ménagères par les services de la voirie est plus perceptible dans l'Atlantique (5,4%).

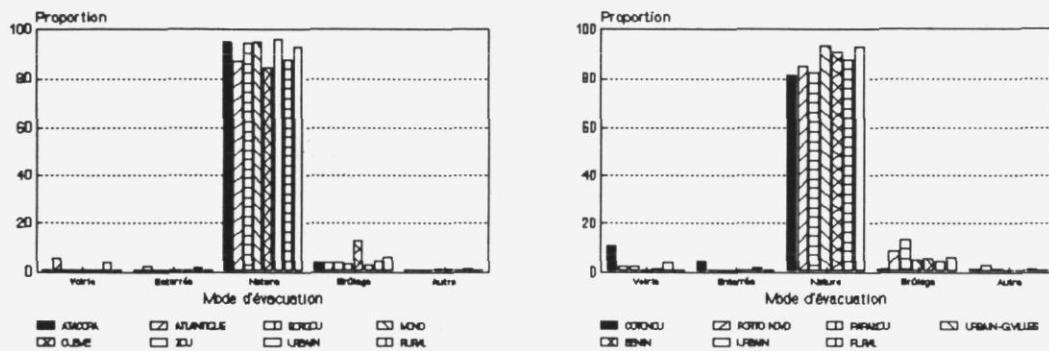
Evacuation des ordures selon le milieu de résidence

La tendance dominante de l'évacuation des ordures ménagères dans la nature se vérifie quel que soit le milieu de résidence.

Le graphique montre que cette forme d'évacuation est plus accentuée dans le milieu rural que dans le milieu urbain (95,4% contre 89,5%). Au niveau des grandes villes (Cotonou, Parakou et Porto Novo), cette pratique est un peu atténuée par rapport à l'ensemble du milieu urbain. Ainsi le milieu semi-urbain (urbain moins les grandes villes) a un comportement voisin du milieu rural en matière d'évacuation des ordures ménagères.

Par ailleurs, on note que l'évacuation des ordures ménagères par brûlage est environ trois fois plus pratiquée dans le milieu urbain que dans le milieu rural (6,1% contre 2,8%).

Graphique 9: Mode d'évacuation des odures ménagères par milieu de résidence



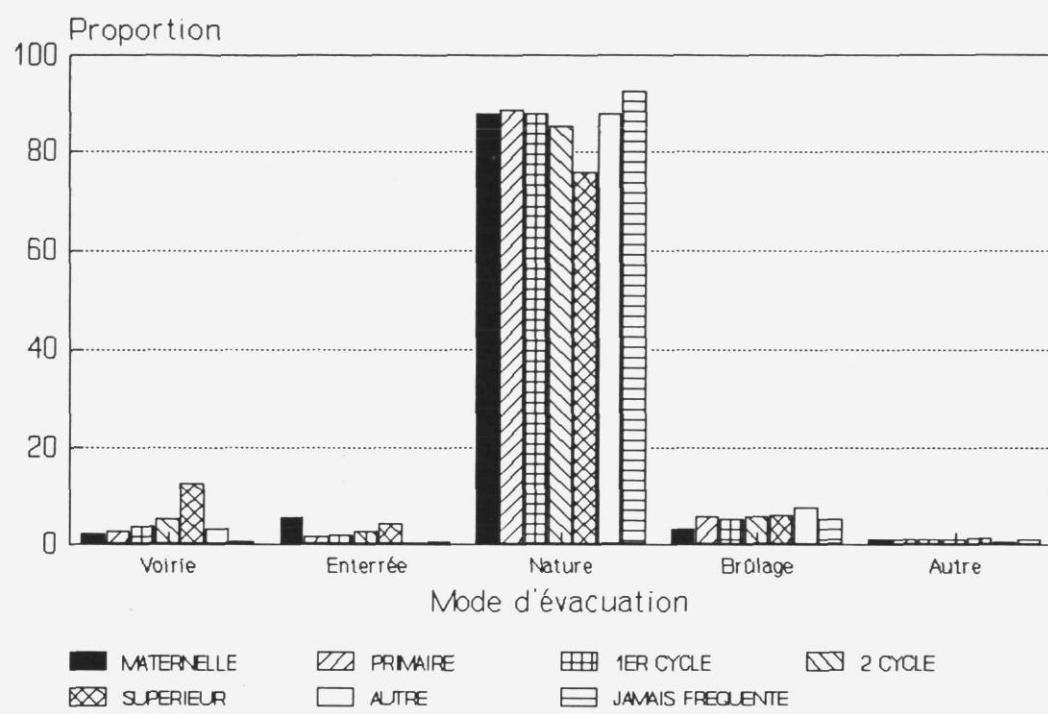
En somme, la tendance très forte à l'évacuation des ordures ménagères quels que soient le type d'habitation, le département et le milieu de résidence peut s'expliquer par plusieurs facteurs:

- le manque de sensibilisation des populations sur le bien fondé de l'assainissement de l'environnement,
- l'insuffisance des services de la voirie à couvrir tous les besoins en matière dans les villes où ils existent et leur inexistence dans les milieux ruraux,
- l'insuffisance des moyens financiers permettant aux populations de faire face aux prestations des services privés dans ce domaine,
- enfin, le souci d'une fertilisation des terres pour un meilleur rendement agricole.

Mode d'évacuation des ordures et niveau d'instruction du chef de ménage

Le niveau d'instruction du chef de ménage a un impact sur le mode d'évacuation des ordures. En effet pour l'ensemble du pays, lorsque le niveau d'instruction du chef de ménage augmente, le recours à la nature comme mode d'évacuation des ordures diminue au profit des autres formes (voirie, brûlage, enterrée). Les chefs de ménage n'ayant jamais fréquenté l'école évacuent les ordures ménagères dans la nature (92,6%) et par brûlage (5,3%). Le recours à la voirie reste une pratique limitée aux chefs de ménage instruits. La proportion de ceux d'entre eux ayant recours à ce mode d'évacuation varie de 2,7% (Primaire) à 12,7% (Supérieur).

Graphique 10: Mode d'évacuation des ordures et niveau d'instruction

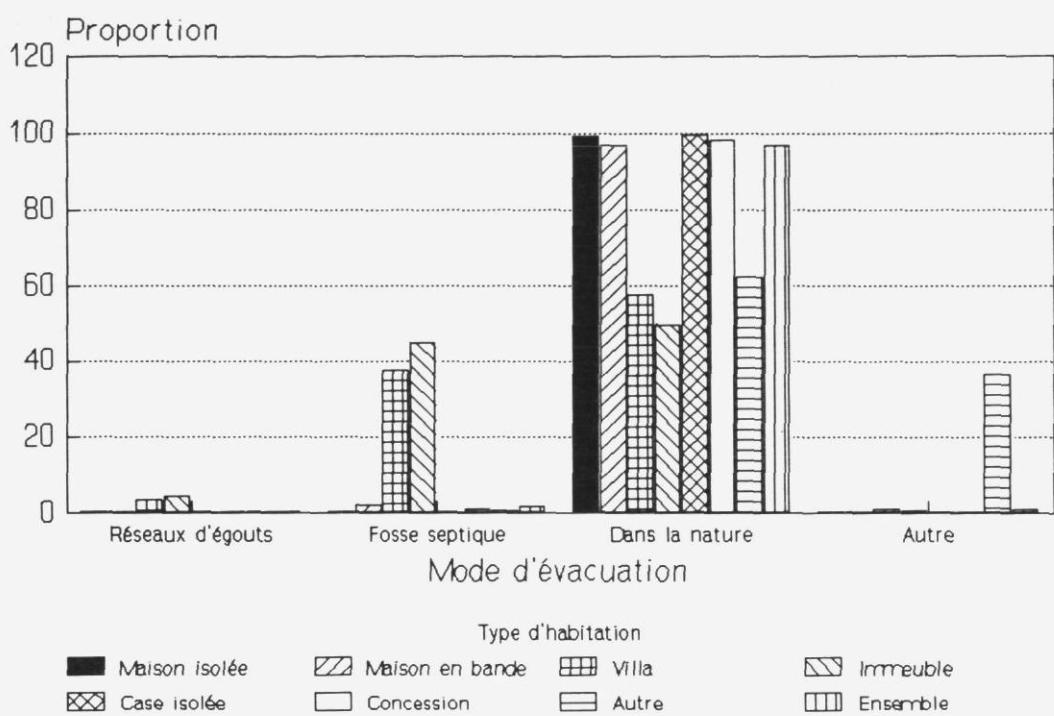


6.2. Mode d'évacuation des eaux usées

L'analyse de la répartition des unités d'habitation selon le mode d'évacuation des eaux usées révèle que dans la quasi totalité (96,6%), les eaux usées sont évacuées dans la nature. Cette pratique courante dans les cases isolées (99,2%), les maisons isolées (98,9%) et les concessions (98,1%) est quelque peu atténuée dans les villas (57,5%) et les immeubles (49,6%) qui disposent de fosse septique à cet effet.

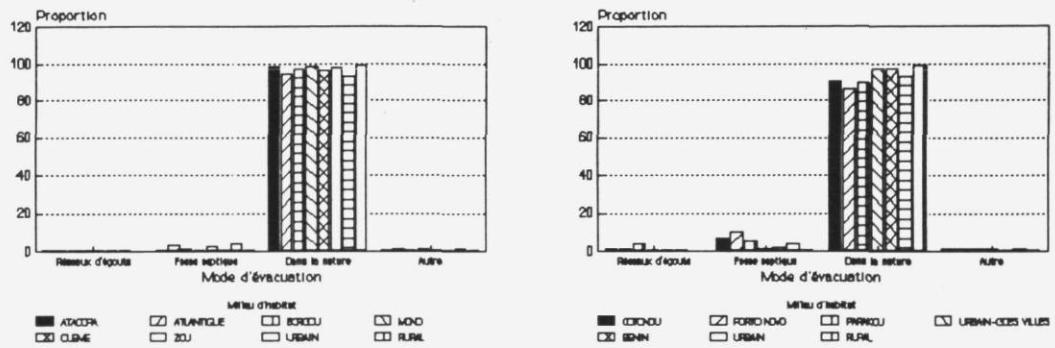
Suivant le milieu d'habitat l'évacuation des eaux usées dans la nature est plus répandue dans les zones rurales (98,6%) que dans les villes (93,1%). On remarque également que les égouts et les fosses septiques sont pratiquement inexistant dans les zones rurales. En ville, leurs proportions restent également faibles de 0,9% et 4,3%.

Graphique 11: Unités d'habitation et mode d'évacuation des eaux usées



Au niveau des départements, on observe la même situation marquée par la fréquence de l'évacuation des eaux usées dans la nature. L'utilisation des fosses septiques et des réseaux d'égouts reste limitée aux grandes villes. Toutefois le mauvais entretien de ces installations (ensablement des réseaux d'égouts voire construction de baraquement sur leur emplacement, vidange irrégulier des fosses septiques) notamment dans les villes, les transforment en de véritables vecteurs de maladies pour les populations.

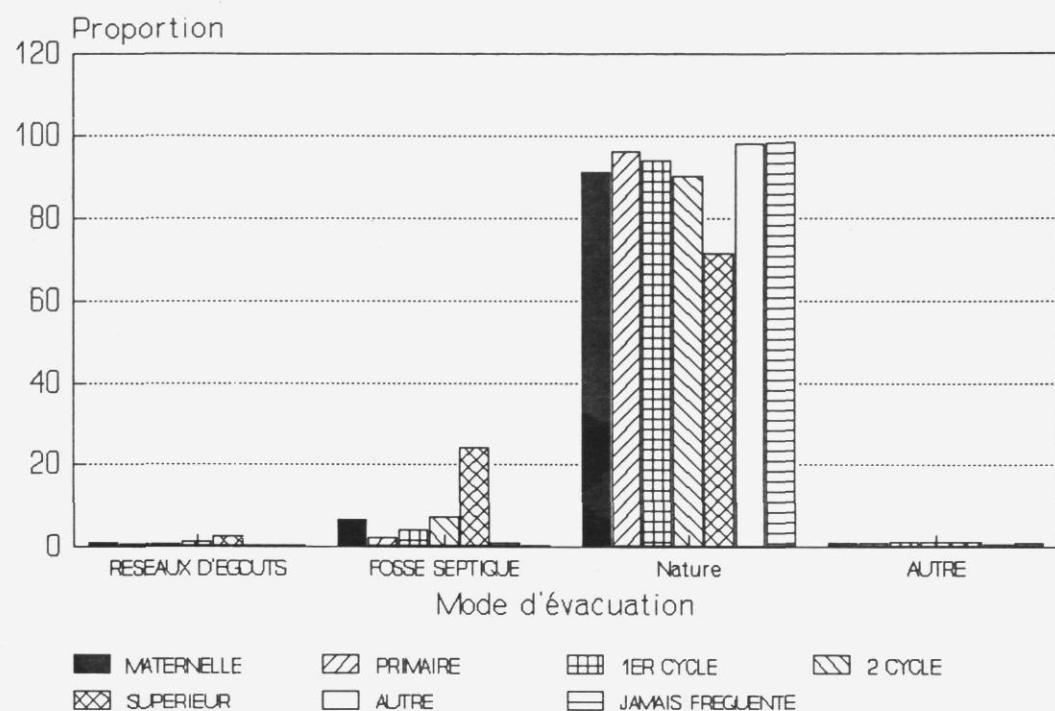
Graphique 12: Mode d'évacuation des eaux usées par milieu de résidence



Mode d'évacuation des eaux usées et niveau d'instruction

Quel que soit le niveau d'instruction du chef de ménage, la nature reste le mode d'évacuation des eaux usées le plus répandu. Cette pratique est atténuée chez les chefs de ménage instruits. Ainsi la proportion de ceux-ci déversant leurs eaux usées dans des fosses septiques varie de 2,2% (Primaire) à 24,2% (Supérieur).

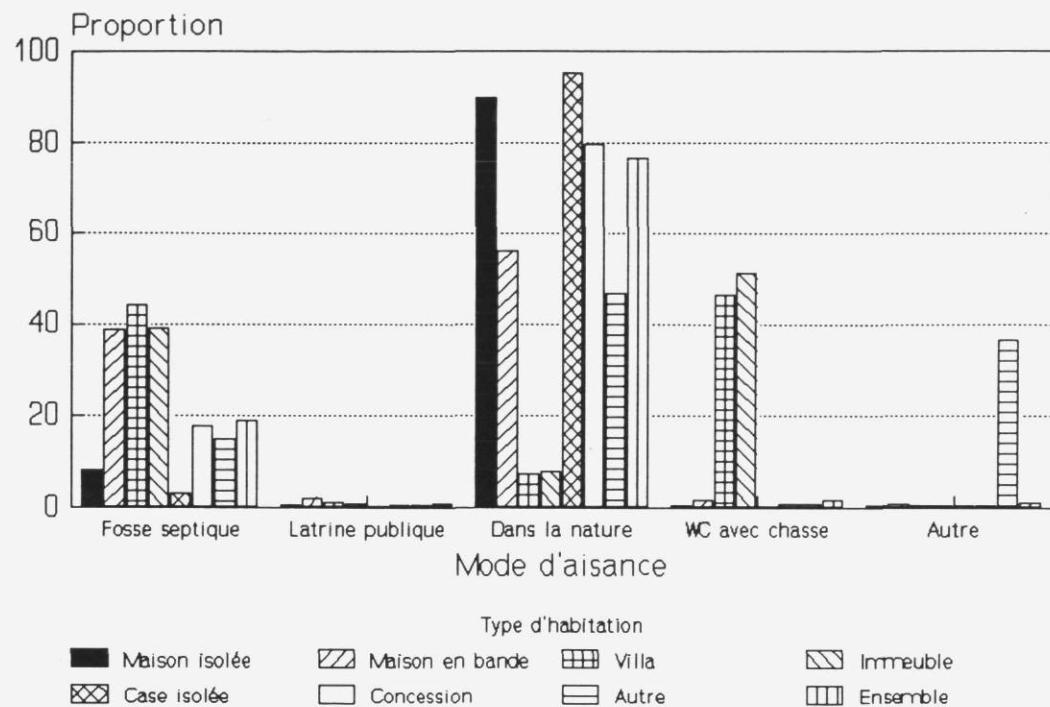
Graphique 13: Mode d'évacuation des eaux usées et niveau d'instruction



6.3. Mode d'aisance selon le type d'habitation

Le mode d'aisance varie selon le type d'habitation comme l'indique le graphique ci-après. Le mode d'aisance dans la nature est le plus pratiqué dans les cases isolées (96,9%), les maisons isolées (94,3%), les concessions (9,9%) et dans les maisons en bande (84,7%). Quant à l'utilisation de la fosse septique, elle se rencontre le plus souvent dans les villas (59,0%) et dans les immeubles (45,0%). Paradoxalement, les ménages résidant dans les villas et les immeubles pratiquent également le mode d'aisance dans la nature dans des proportions non négligeables (19,4% des villas et 37,4% des immeubles). Dans ces types de ménage on utilise aussi les wc avec chasse eau (18,% des villas et 16,8% des immeubles).

Graphique 14: Unités d'habitation et mode d'aisance

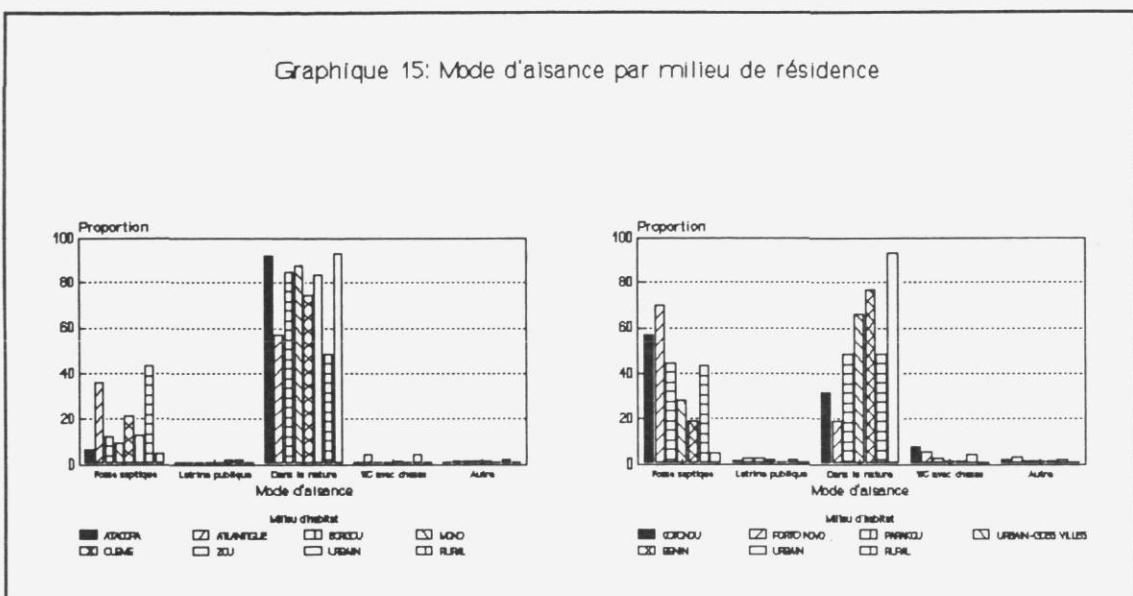


Mode d'aisance selon le département

Le mode d'aisance dans la nature prédomine dans tous les départements. Cette pratique constitue un danger pour les populations surtout dans les zones rurales où les rivières ou marigots sont une source importante d'approvisionnement en eau. La déjection des excreta dans la nature peut entraîner une prolifération des maladies parasitaires.

Ce constat est plus marquant dans l'Atacora (91,2% des unités). Ensuite viennent le Mono, le Borgou et le Zou dans plus de quatre cas sur cinq. Les fosses septiques sont aussi utilisées dans l'Atlantique (35,8%), l'Ouémedé (21,3%) et dans une moindre mesure dans le Zou (12,6%), le Borgou (2,4%) et le Mono (9,2%).

Graphique 15: Mode d'aisance par milieu de résidence



Mode d'aisance selon le milieu de résidence

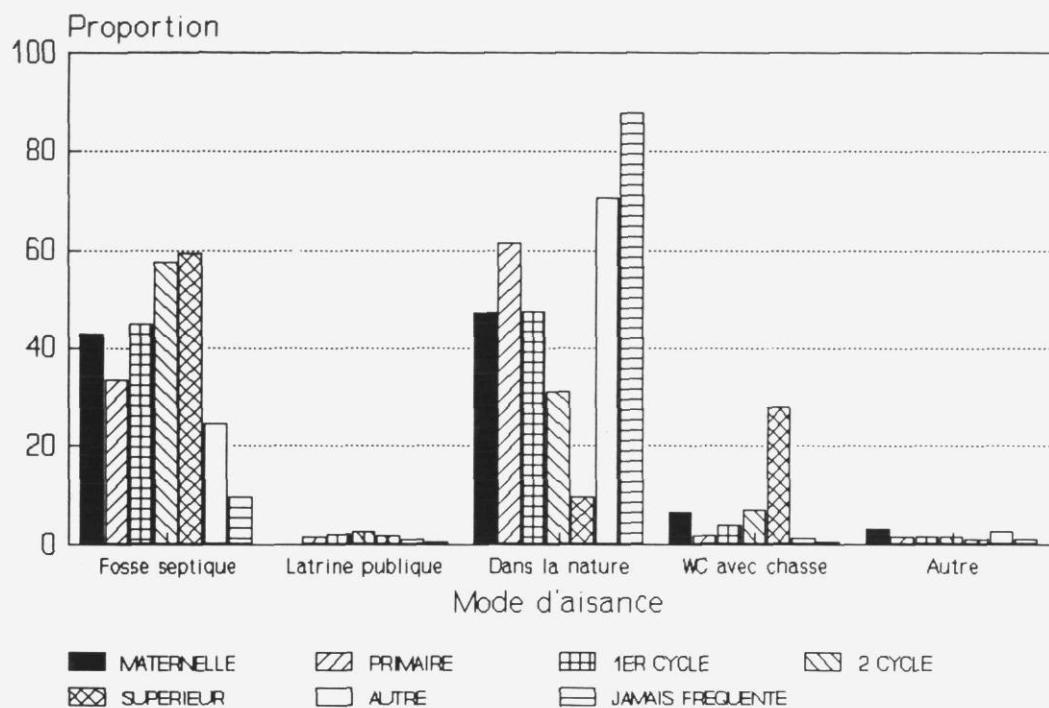
Comme on pouvait s'y attendre, l'aisance dans la nature est plus fréquente dans le milieu rural que dans la zone urbaine (91,3% contre 72,9%). Cette pratique est aussi malheureusement fort fréquente dans les grandes villes notamment à Parakou (48,2%) et Cotonou (31,3%). Quand on considère tous les autres déchets qui sont évacués dans la nature, on peut conclure à une insalubrité de l'environnement.

On note également une proportion non négligeable (22,%) de ménages qui utilisent la fosse septique dans le milieu urbain.

Mode d'aisance et niveau d'instruction du chef de ménage

Le niveau d'instruction du chef de ménage a un impact sensible sur le mode d'aisance pratiqué par les populations. En effet, si dans l'ensemble (quel que soit le niveau d'instruction), l'aisance se fait dans la nature (77,1%), les fosses septiques, constituent le mode d'aisance dominant pour les chefs de ménage du second cycle secondaire (57,6%) et leurs homologues ayant atteint le niveau supérieur (59,3%). Une proportion non négligeable de ceux-ci dispose même de wc avec chasse eau (7,1% pour ceux du second cycle et 27,9% pour ceux du supérieur).

Graphique 16: Mode d'aisance et niveau d'instruction du chef de ménage



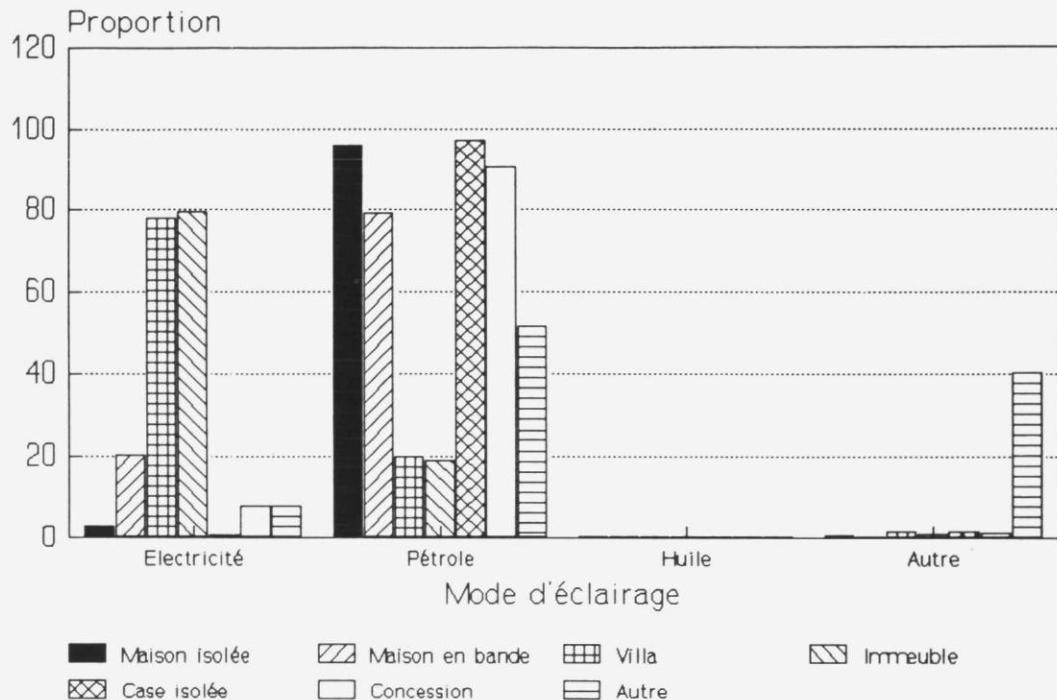
6.4. Mode d'éclairage

Mode d'éclairage selon le type d'habitation

L'éclairage par le pétrole est de tradition dans tous les types d'habitation. Mais cette tendance est plus forte dans les cases isolées (97,1%), les maisons isolées et dans les concessions (90,3%). Les immeubles (79,4%) et les villas (77,8%) se distinguent par l'utilisation de l'électricité comme mode d'éclairage.

L'utilisation du pétrole par environ 20,0% des villas et des immeubles pour l'éclairage en plus de l'électricité peut se justifier par un souci de limitation des dépenses énergétiques.

Graphique 17: Unités d'habitation et mode d'éclairage



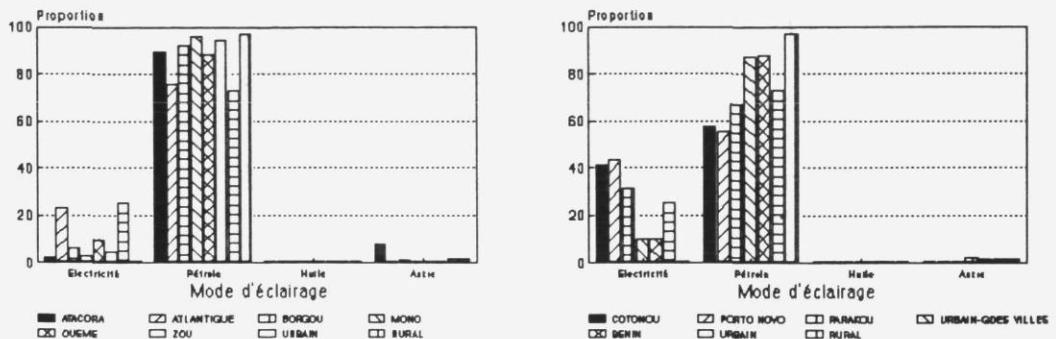
Mode d'éclairage selon le département

Le pétrole apparaît comme le mode d'éclairage privilégié dans tous les départements.

Il est utilisé par plus de 90% des ménages résidant dans le Mono (95,6%), le Zou (94,2%) et dans le Borgou (91,9%).

L'électricité elle, est plus utilisée dans l'Atlantique (23,2%) comparativement aux autres départements. Ce dernier est suivi par l'Ouémé (9,8%) et le Borgou (6,1%). L'utilisation relativement fréquente de l'électricité dans ces trois départements s'explique par le fait qu'ils abritent les principales villes (Cotonou, Porto Novo, Parakou) du pays.

Graphique 18: Mode d'éclairage par milieu de résidence



Mode d'éclairage selon le milieu de résidence

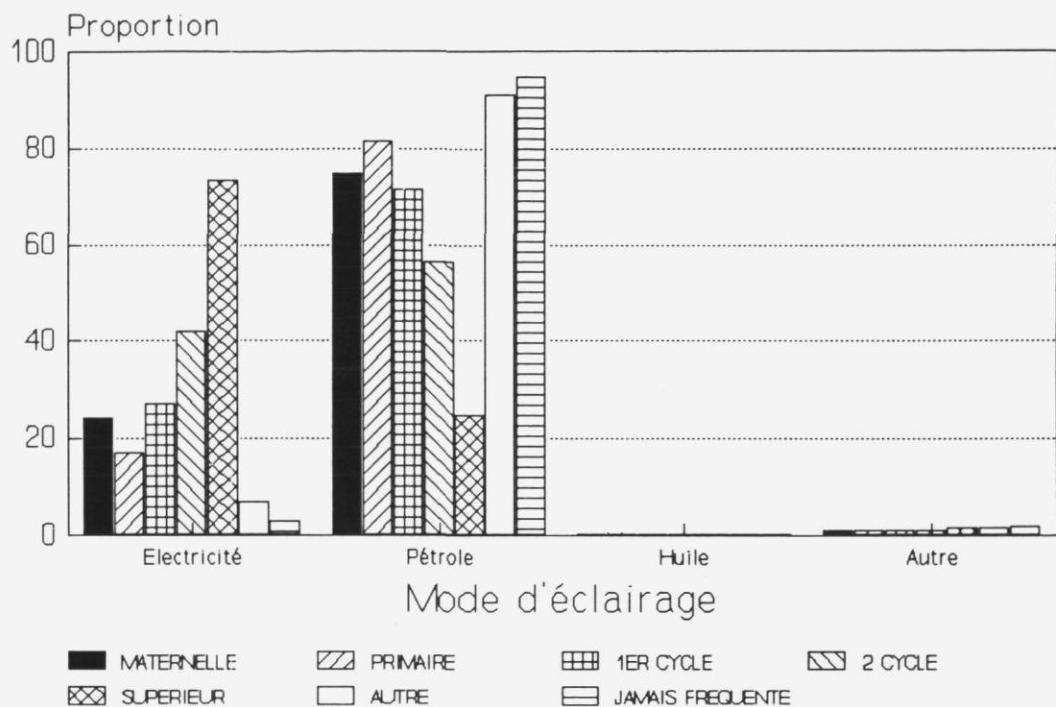
Le pétrole est quasiment le seul mode d'éclairage en milieu rural où 96,7% des ménages sont concernés.

Dans le milieu urbain, l'utilisation du pétrole est moins fréquente (85,6%) au profit de celle de l'électricité (12,0%).

Mode d'éclairage et niveau d'instruction du chef de ménage

L'électricité constitue le mode d'éclairage des chefs de ménage instruits. En effet à peine 3% des chefs de ménage non instruits disposent de ce mode d'éclairage. Par contre, pour leurs homologues instruits, cette proportion varie de 17,1% (Primaire) à 73,6% (Supérieur).

Graphique 19: Mode d'éclairage et niveau d'instruction du chef de ménage



6.5. Mode d'approvisionnement en eau

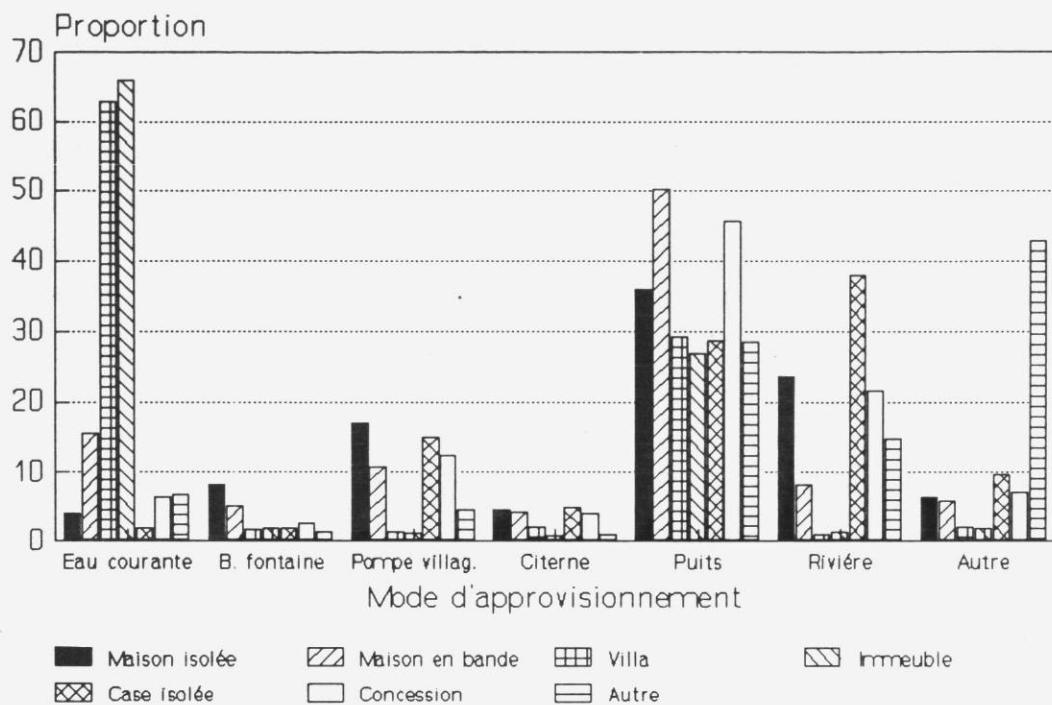
Les sources d'approvisionnement en eau potable sont généralement le puits, la citerne, la pompe villageoise, la borne fontaine et l'eau courante.

Mode d'approvisionnement en eau selon le type d'habitation

Les ménages qui s'approvisionnent en eau potable par le biais du puits sont le plus souvent ceux qui habitent les maisons en bande (50,1%), les concessions (45,4%) et les maisons isolées (35,9%). Ceux qui utilisent l'eau courante se comptent le plus parmi ceux qui occupent les immeubles (65,8%) et les villas (62,8%).

L'approvisionnement en eau de rivière ou de marigot revient le plus souvent aux ménages qui résident dans les cases isolées (37,8%).

Graphique 20: Unités d'habitation et mode d'approvisionnement en eau



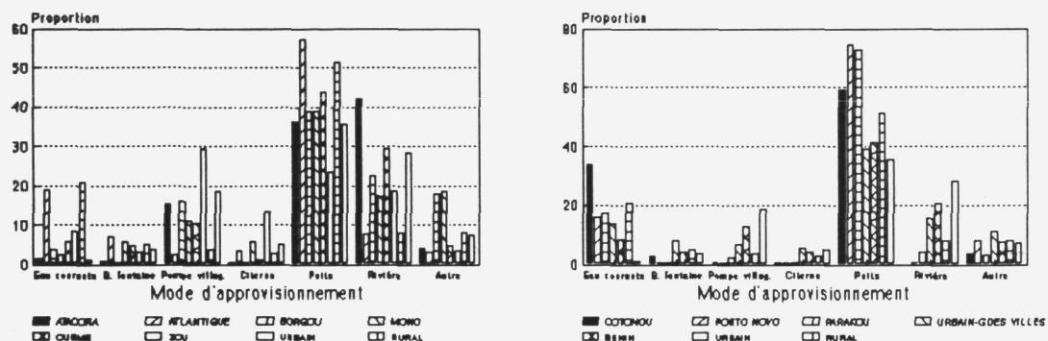
Mode d'approvisionnement en eau selon le département

Le puits est le mode d'approvisionnement en eau le plus fréquemment utilisé par les ménages qui résident dans l'Atlantique (56,9%), dans l'Ouémé (43,7%), dans le Borgou (38,8%) et dans le Mono (38,6%).

Notons néanmoins, l'utilisation de l'eau courante par une proportion non négligeable (18,9%) de ménages résidant dans l'Atlantique. Ce constat s'explique par la présence de Cotonou, la capitale dans ce département.

Quant aux ménages qui résident dans l'Atacora, ils utilisent le plus fréquemment (41,8%) l'eau de rivière ou de marigot. Ceux du Zou s'approvisionnent en eau le plus souvent (29,3%) à l'aide des pompes villageoises.

Graphique 21: Mode d'approvisionnement en eau par milieu de résidence



Mode d'approvisionnement en eau selon le milieu de résidence

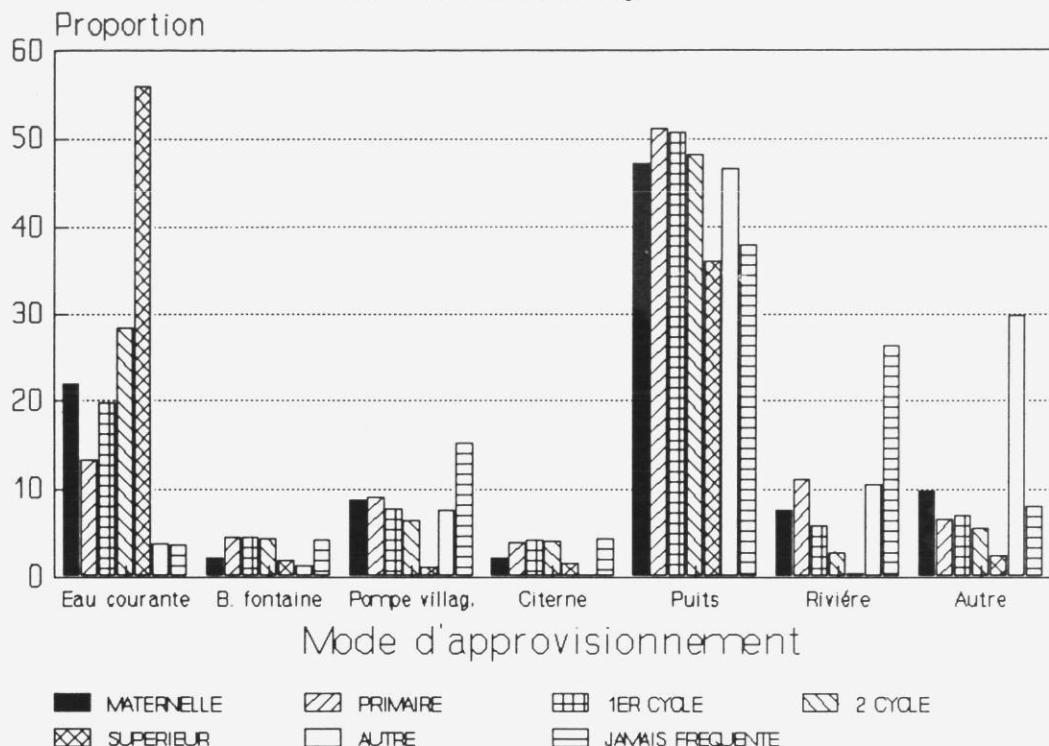
Dans le milieu rural, les ménages s'approvisionnent en eau provenant d'abord des puits (49,9%), ensuite des rivières ou marigots (20,7%) et des pompes villageoises (15,1%).

Quant au milieu urbain, une tendance semblable à celle du milieu rural se dégage. En plus, comparativement au milieu rural, les ménages urbains utilisent davantage l'eau courante (10,2% contre 0,9%).

Mode d'approvisionnement en eau et niveau d'instruction du chef de ménage

La consommation de l'eau courante reste marginale chez les chefs de ménage non instruits (3,7%) dont le mode d'approvisionnement privilégié est le puits (38,0%). Viennent ensuite les marigots et rivières (26,3%) et les pompes villageoises (15,3%). Par contre, leurs homologues instruits sont approvisionnés en eau courante dans des proportions qui varient de 13,3% (pour ceux du niveau primaire) à 56,1% (pour ceux de niveau supérieur). L'augmentation du niveau du chef de ménage entraîne une diminution de la fréquence d'utilisation de l'eau de puits. De 51,2% pour les chefs de ménage du niveau primaire, cette fréquence tombe à 36,1% pour ceux du niveau supérieur.

Graphique 22: Mode d'approvisionnement en eau et niveau
d'instruction du chef de ménage



6.6. Moyen énergétique de cuisson

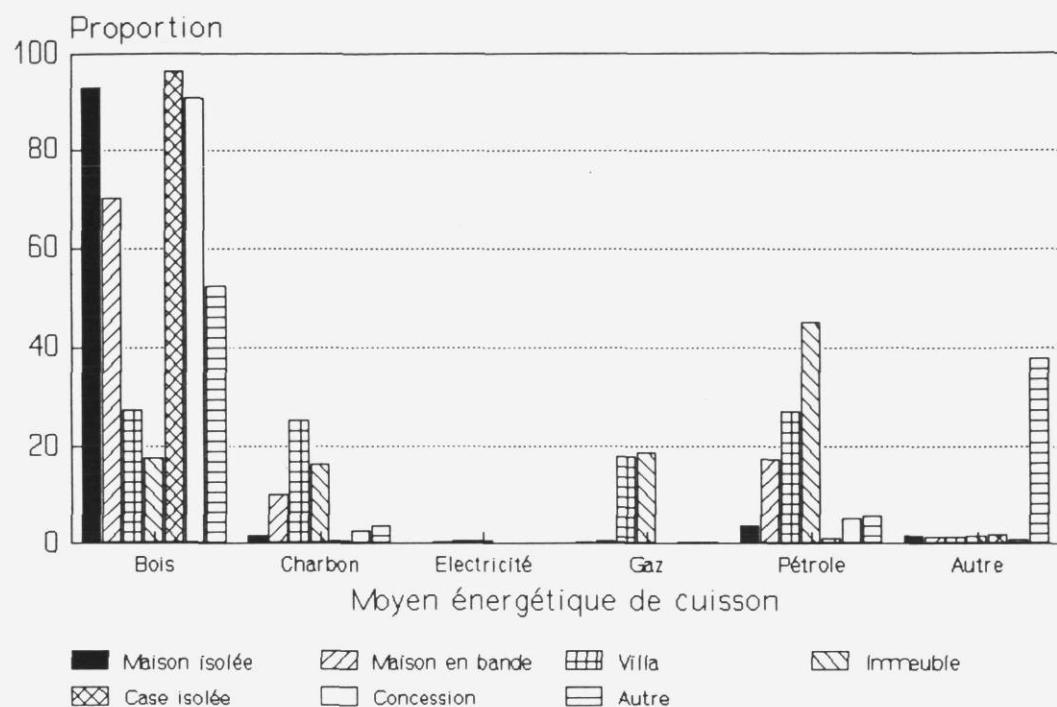
Le bois, le charbon de bois, l'électricité, le gaz et le pétrole constituent les sources énergétiques les plus utilisées en matière de cuisson dans les ménages.

Moyen énergétique de cuisson par type d'habitation

Hormis les ménages qui occupent les villas et les immeubles le bois est très fréquemment utilisé comme moyen énergétique de cuisson par les ménages. Ceux qui occupent des maisons et des cases isolées sont intéressés respectivement dans 92,5% et 95,8% des cas. Viennent ensuite les ménages qui vivent dans les concessions (90,4%) et dans les maisons en bande (69,8%). Cette forte fréquence d'utilisation des bois de chauffage et du charbon par les populations constitue une menace pour l'environnement du fait de la déforestation qui en découle si des mesures ne sont pas prises pour trouver d'autres sources d'énergie pour la cuisson.

Les ménages occupant des villas utilisent dans des proportions égales à 27,0% le bois et le pétrole comme moyen énergétique de cuisson. Ces derniers font aussi usage du charbon (25,2%) et du gaz (17,9%).

Graphique 23: Unités d'habitation et moyen énergétique de cuisson



Moyen énergétique de cuisson selon le département

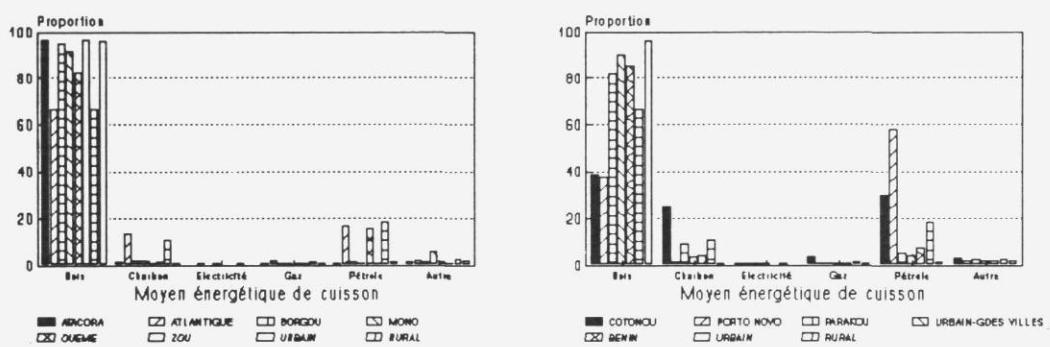
Le bois demeure le moyen énergétique de cuisson le plus utilisé par les ménages qui résident dans les départements de l'Atacora (96,0%), du Zou (95,9%), du Borgou (94,3%) et du Mono (90,8%).

Dans les départements de l'Atlantique et de l'Ouémé, les ménages utilisent en plus du bois, du pétrole dans des proportions respectives de 16,4% et 15,4%. Il est à noter que les ménages de l'Atlantique utilisent aussi du charbon dans une proportion de 13,1%. On constate également l'utilisation du pétrole comme moyen énergétique de cuisson par une proportion non négligeable de ménage dans les grandes villes comme Cotonou (29,7%) et Porto Novo (57,6%). Cette situation pourrait s'expliquer par la vente généralisée de ce combustible (en provenance du Nigéria) dans ces villes à des coûts relativement bas.

Moyen énergétique de cuisson selon le milieu de résidence

Une proportion de 92,9% des ménages ruraux utilisent le bois comme moyen énergétique de cuisson. Quant aux ménages urbains, une proportion de 82,9% d'entre eux utilisent aussi le bois et 5,1% utilisent le charbon.

Graphique 24: Moyen énergétique de cuisson par milieu de résidence

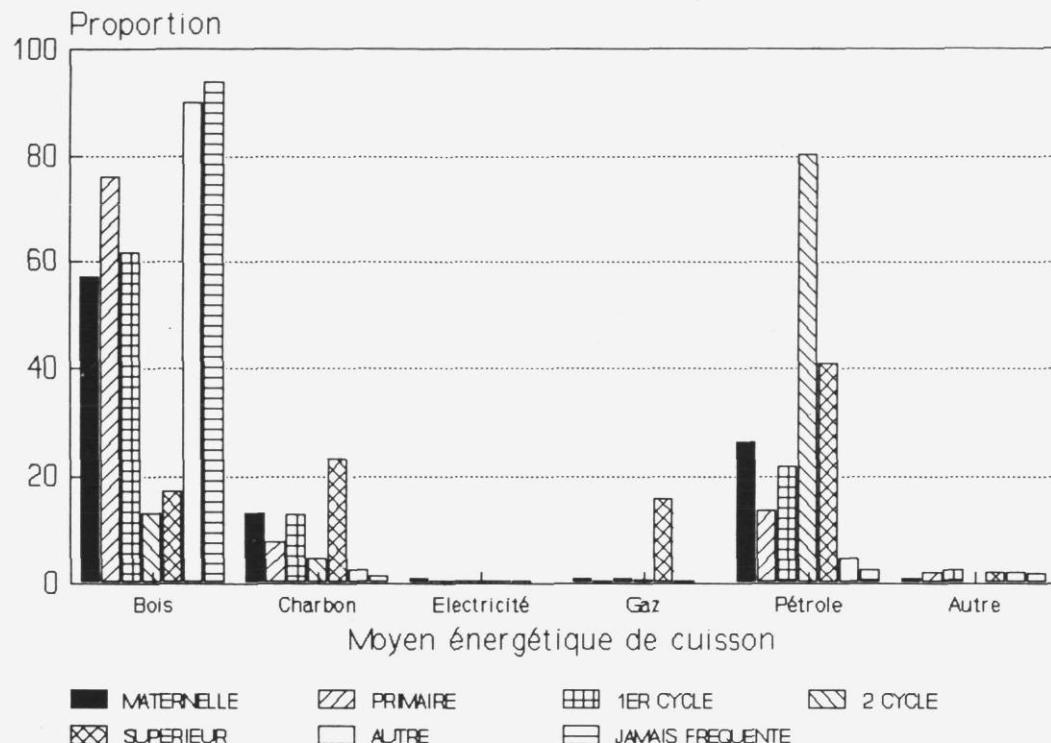


Moyen énergétique de cuisson et niveau d'instruction du chef de ménage

Le pétrole constitue le moyen énergétique de cuisson le plus répandu chez les chefs de ménage ayant atteint le niveau du second cycle du secondaire (80,5%) et ceux du niveau supérieur (41,0%). Par contre le bois est utilisé surtout par les chefs de ménage non instruits (94,0%), ceux du niveau primaire (76,1%) et du premier cycle secondaire (61,5%).

L'utilisation du gaz est surtout le fait des chefs de ménage du niveau supérieur. Une proportion de 15,9% d'entre eux en font leur combustible de cuisson. Ces derniers utilisent également du charbon et du bois dans des proportions respectives de 23,2% et de 17,4%.

Graphique 25: Moyen énergétique de cuisson et niveau
d'instruction du chef de ménage



CONCLUSION

Au terme de cette présentation on peut noter que les ménages au Bénin sont généralement de grande taille. Leur composition reste marquée par une importante présence des membres du noyau familial du chef de ménage.

En ce qui concerne les conditions d'habitation, il est important de souligner une certaine inadéquation entre la taille des ménages et le nombre de pièces occupées ce qui conduit à une forte concentration dans les logements notamment dans les centres urbains.

Enfin il ressort de l'analyse qui précède que l'évacuation des ordures et l'aisance dans la nature, l'utilisation du bois, du charbon de bois et du pétrole comme moyens énergétiques de cuisson, quel que soit le milieu, sont fréquentes dans les ménages au Bénin. On y distingue aussi des pratiques d'approvisionnement en eaux de surface (rivières ou marigots), 21, 7% en milieu rural et 41,8% dans l'Atacora. Ce mode de vie qui caractérise désormais les familles au Bénin est sans conteste générateur de pathologies diverses en raison des incidences de ses composantes sur l'environnement. En vue de prévenir toute désarticulation sociale par une politique adéquate d'assainissement du cadre de vie, une étude pluridisciplinaire s'avère nécessaire pour identifier les déterminants économiques et socio-culturels qui président à ces comportements. A ce propos on peut noter que l'élevation du niveau d'instruction des chefs de ménage a un impact sur le choix des différentes commodités. Ainsi, une meilleure instruction de la population pourrait favoriser la sensibilisation de celle-ci sur la préservation de son environnement.

Tableau 6: Répartition des ménages selon l'âge et le sexe du chef de ménage en % au Bénin

ATACORA				ATLANTIQUE			BORGOU			MONO		
	MASC.	FEM.	ENS.	MASC.	FEM.	ENS.	MASC.	FEM.	ENS.	MASC.	FEM.	ENS.
-15 ANS	0,05	0,06	0,05	0,10	0,06	0,09	0,04	0,13	0,05	0,14	0,09	0,13
15-19	0,71	0,42	0,68	1,46	1,33	1,43	0,65	1,10	0,70	2,47	1,66	2,30
20-24	2,80	1,68	2,66	6,78	6,05	6,59	3,25	4,04	3,34	7,84	5,75	7,40
25-29	7,62	4,52	7,24	14,81	11,22	13,90	9,29	7,77	9,13	14,46	9,62	13,45
30-34	12,15	7,25	11,55	16,59	12,35	15,52	13,82	9,79	13,38	13,18	9,01	12,30
35-39	12,85	10,72	12,59	15,36	12,67	14,67	14,64	10,34	14,18	13,28	10,17	12,63
40-44	12,27	12,77	12,33	11,52	10,52	11,28	12,91	10,90	12,70	9,73	9,35	9,69
45-49	10,96	12,92	11,20	8,46	9,02	8,60	9,81	9,59	9,79	7,89	9,59	8,24
50-54	9,66	11,98	9,95	6,71	8,63	7,20	9,44	10,35	9,54	6,75	8,88	7,20
55-59	6,35	7,97	6,55	4,36	5,82	4,73	5,84	6,01	5,86	3,95	5,39	4,25
60-64	7,44	9,58	7,70	4,36	7,53	5,17	6,95	9,45	7,22	5,35	8,83	6,08
65 & +	16,99	20,04	17,36	9,30	14,57	10,64	13,14	20,22	13,90	14,53	21,12	15,92
N. D.	0,15	0,09	0,14	0,18	0,17	0,18	0,20	0,31	0,21	0,44	0,37	0,42
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Age Moyen	49,5	53,1	49,9	42,4	46,9	43,6	47,1	51,1	47,6	44,7	50,5	45,9

REPARTITION DES CHEFS DE MENAGE PAR AGE ET PAR SEXE
(Suite et fin)

OUEME				ZOU			BENIN		
	MASC.	FEM.	ENS.	MASC.	FEM.	ENS.	MASC.	FEM.	ENS.
- 15 ANS	0,07	0,05	0,06	0,04	0,01	0,03	0,08	0,06	0,07
15-19	1,24	1,02	1,19	1,51	1,49	1,51	1,37	1,27	1,35
20-24	5,75	4,40	5,44	6,05	4,67	5,68	5,65	4,95	5,50
25-29	13,19	7,98	11,98	11,88	7,39	10,68	12,33	8,81	11,58
30-34	14,67	9,55	13,49	13,35	8,86	12,15	14,27	10,02	13,36
35-39	14,52	10,80	13,66	12,04	10,01	11,50	13,94	11,05	13,32
40-44	11,57	9,96	11,20	10,24	10,03	10,18	11,34	10,33	11,12
45-49	8,80	9,21	8,90	8,10	9,00	8,34	8,87	9,41	8,98
50-54	7,32	9,49	7,82	7,83	10,16	8,45	7,75	9,51	8,13
55-59	4,66	6,84	5,16	4,72	5,95	5,05	4,86	6,15	5,14
60-64	5,59	10,03	6,62	6,55	10,15	7,51	5,83	9,09	6,53
65 & +	12,50	20,52	14,35	17,22	21,81	18,44	13,46	19,09	14,66
N. D.	0,12	0,16	0,13	0,48	0,46	0,47	0,26	0,26	0,26
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Age Moyen	44,8	51,3	46,3	47,3	51,9	48,5	45,5	50,1	46,5

Tableau 30: Répartition des unités d'habitation selon le moyen énergétique de cuisson par département

	Bois	Charbon	Electri-cité	Gaz	Pétrole	Autre	Non déclaré	Tous moyens
ATACORA	96.0	1.4	0.0	0.1	0.6	1.2	0.6	100.0
ATLANTIQUE	66.0	13.1	0.1	1.8	16.4	1.9	0.7	100.0
BORGOU	94.3	1.9	0.0	0.2	1.5	1.4	0.6	100.0
MONO	90.8	2.0	0.1	0.1	0.8	5.6	0.7	100.0
OUEME	82.0	0.5	0.0	0.3	15.4	1.3	0.5	100.0
ZOU	95.9	1.6	0.0	0.1	0.9	1.0	0.5	100.0
BENIN	84.8	4.3	0.0	0.6	7.7	2.0	0.6	100.0
URBAIN	66.2	10.8	0.1	1.5	18.5	2.3	0.7	100.0
RURAL	95.6	0.6	0.0	0.1	1.3	1.9	0.6	100.0
COTONOU	38.3	24.7	0.1	3.4	29.7	3.0	0.8	100.0
PARAKOU	81.3	9.3	0.1	0.8	5.4	2.7	0.5	100.0
PORTO NOVO	37.2	1.5	0.1	1.1	57.6	1.9	0.5	100.0
URBAIN-GRANDES VILLES	89.2	3.6	0.1	0.3	4.3	1.9	0.6	100.0

Tableau 29: Répartition des unités d'habitation selon le moyen énergétique de cuisson par type d'habitation

	Bois	Charbon	Electri-cité	Gaz	Pétrole	Autre	Non déclaré	Tous moyens
Maison isolée	92.5	1.6	0.0	0.1	3.6	1.7	0.6	100.0
Maison en bande	69.8	10.1	0.1	0.6	17.3	1.5	0.6	100.0
Villa	27.3	25.2	0.6	17.9	27.1	1.3	0.6	100.0
Immeuble	17.6	16.3	0.5	18.6	44.8	1.6	0.7	100.0
Case isolée	95.8	0.5	0.0	0.0	1.1	2.0	0.5	100.0
Concession	90.4	2.8	0.0	0.2	5.2	0.8	0.5	100.0
Autre	52.2	3.7	0.0	0.4	5.7	37.6	0.4	100.0
Non déclaré	67.0	5.8	0.1	0.8	8.9	1.5	15.8	100.0
Total	84.8	4.3	0.0	0.6	7.7	2.0	0.6	100.0

Tableau 27 Répartition des unités d'habitat selon mode d'approvisionnement par département

	Eau courante	Borne fontaine	Pompe villa geoise	Citerne	Puits	Rivière Marigot	Autre	Non déclaré	Toute nature
ATACORA	1.5	0.7	15.3	0.2	36.0	41.8	3.9	0.6	100.0
ATLANTIQUE	18.9	7.1	2.4	3.4	56.9	7.7	3.1	0.5	100.0
BORGOU	3.9	0.5	15.7	0.1	38.8	22.5	18.0	0.4	100.0
MONO	2.6	5.9	11.0	5.6	38.6	17.3	18.5	0.5	100.0
OUEME	5.8	4.7	10.1	1.1	43.7	29.4	4.8	0.4	100.0
ZOU	8.5	3.3	29.3	13.1	23.5	18.3	3.5	0.4	100.0
BENIN	8.4	4.3	13.1	4.2	41.2	20.7	7.6	0.5	100.0
URBAIN	20.9	5.1	3.7	2.9	51.0	8.1	7.9	0.5	100.0
RURAL	1.1	3.9	18.5	5.1	35.5	28.1	7.4	0.5	100.0
COTONOU	33.9	2.9	0.1	0.1	58.8	0.0	3.7	0.5	100.0
PARAKOU	17.0	0.2	2.5	0.1	72.5	3.9	3.4	0.4	100.0
PORTONVO	15.8	0.5	0.1	0.1	74.2	0.7	8.2	0.3	100.0
URBAIN-GRANDES VILLES	13.8	7.9	6.9	5.5	38.8	15.4	11.2	0.5	100.0

Tableau 26 : Répartition des unité d'habitation selon le mode d'approvisionnement en eau par type d'habitation au Bénin

	Eau courante	Borne fontaine	Pompe villageoise	Citerne	Puits	Rivière Marigot	Autre	Non déclaré	Toute nature
Maison isolée	4.1	8.3	16.9	4.6	35.9	23.4	6.5	0.4	100.0
Maison en bande	15.5	5.1	10.8	4.2	50.1	8.2	5.8	0.4	100.0
Villa	62.8	1.6	1.3	2.0	29.1	0.9	2.1	0.2	100.0
Immeuble	65.8	1.9	1.2	0.7	26.7	1.4	1.9	0.4	100.0
Case isolée	1.8	1.9	14.9	4.9	28.6	37.8	9.7	0.4	100.0
Concession	6.4	2.6	12.5	4.1	45.4	21.5	7.2	0.4	100.0
Autre	6.8	1.4	4.6	0.9	28.4	14.8	42.6	0.4	100.0
Non déclaré	10.1	6.3	9.1	2.9	35.5	14.4	5.5	16.2	100.0
Total	8.4	4.3	13.1	4.2	41.2	20.7	7.6	0.5	100.0

Tableau 24: Répartition des unités d'habitation selon le mode d'éclairage par milieu de résidence

	Electri-cité	Pétrole	Huile	Autre	Non déclaré	Tous modes
ATACORA	2.4	88.9	0.2	7.8	0.6	100.0
ATLANTIQUE	23.2	75.5	0.2	0.8	0.3	100.0
BORGOU	6.1	91.9	0.3	1.5	0.3	100.0
MONO	2.9	95.6	0.2	1.0	0.3	100.0
OUEME	9.8	88.3	0.5	1.1	0.3	100.0
ZOU	4.6	94.2	0.2	0.8	0.3	100.0
BENIN	10.0	87.7	0.3	1.7	0.3	100.0
URBAIN	25.2	72.5	0.2	1.7	0.3	100.0
RURAL	1.1	96.6	0.3	1.7	0.3	100.0
COTONOU	41.1	57.5	0.2	1.0	0.3	100.0
PARAKOU	31.6	67.0	0.2	1.0	0.2	100.0
PORTO NOVO	43.2	55.3	0.3	0.9	0.3	100.0
URBAIN-GRANDES VILLES	10.3	86.7	0.3	2.4	0.3	100.0

Tableau 23: Répartition des unités d'habitation selon le mode d'éclairage par type d'habitation

	Electri-cité	Pétrole	Huile	Autre	Non déclaré	Tous modes
Maison isolée	3.0	95.7	0.3	0.8	0.2	100.0
Maison en bande	20.3	78.9	0.2	0.4	0.2	100.0
Villa	77.8	20.2	0.1	1.8	0.1	100.0
Immeuble	79.4	19.2	0.1	1.0	0.2	100.0
Case isolée	0.7	97.1	0.3	1.7	0.3	100.0
Concession	7.8	90.3	0.3	1.3	0.3	100.0
Autre	8.0	51.3	0.2	40.2	0.3	100.0
Non déclaré	12.6	69.6	0.2	1.7	15.9	100.0
Total	10.0	87.7	0.3	1.7	0.3	100.0

Tableau 21: Répartition des unités d'habitation selon le mode d'aisance par milieu de résidence.

	Fosse sceptique	Latrine publique	Dans la nature	WC avec chasse eau	Autre	Non déclaré	Tous modes
ATACORA	6.6	0.2	91.2	0.5	1.0	0.5	100.0
ATLANTIQUE	35.8	1.1	56.8	4.4	1.4	0.4	100.0
BORGOU	12.4	0.7	84.2	0.9	1.4	0.4	100.0
MONO	9.2	0.9	87.4	0.5	1.7	0.3	100.0
OUEME	21.3	0.9	74.4	1.6	1.5	0.4	100.0
ZOU	12.6	2.1	83.2	0.8	0.8	0.3	100.0
BENIN	19.0	1.1	76.5	1.8	1.3	0.4	100.0
URBAIN	43.0	2.1	48.4	4.2	2.0	0.4	100.0
RURAL	5.0	0.5	92.9	0.4	0.9	0.4	100.0
COTONOU	56.8	1.8	31.3	7.9	1.9	0.4	100.0
PARAKOU	44.4	2.7	48.2	2.6	1.8	0.3	100.0
PORTO NOVO	69.5	2.4	18.9	5.6	3.1	0.5	100.0
URBAIN-GRANDES VILLES	28.2	2.2	65.9	1.6	1.8	0.4	100.0

Tableau 20: Répartition des unités d'habitation par type et le mode d'aisance au Bénin.

	Fosse sceptique	Latrine publique	Dans la nature	WC avec chasse eau	Autre	Non déclaré	Tous modes
Maison isolée	8.3	0.7	89.5	0.5	0.6	0.3	100.0
Maison en bande	38.8	2.2	56.0	1.8	1.0	0.3	100.0
Villa	44.2	1.3	7.2	46.2	0.8	0.2	100.0
Immeuble	38.9	0.9	8.1	50.9	0.8	0.4	100.0
Case isolée	3.3	0.4	95.1	0.2	0.7	0.3	100.0
Concession	17.8	0.8	79.6	0.9	0.6	0.3	100.0
Autre	15.0	0.6	46.6	0.9	36.6	0.3	100.0
Non déclaré	20.1	1.2	59.6	2.2	1.1	15.9	100.0
Total	19.0	1.1	76.5	1.8	1.3	0.4	100.0

Tableau 18: Répartition des unités d'habitation selon le mode d'évacuation des eaux usées par milieu de résidence

	Réseaux d'égouts	Fosse septique	Dans la nature	Autre	Non déclaré	Tous modes
ATACORA	0.1	0.5	98.2	0.8	0.4	100.0
ATLANTIQUE	0.7	3.5	94.2	1.1	0.4	100.0
BORGOU	0.6	1.1	97.0	1.0	0.3	100.0
MONO	0.1	0.2	98.2	1.2	0.3	100.0
OUEME	0.3	2.4	96.0	1.0	0.3	100.0
ZOU	0.1	0.9	97.8	0.9	0.3	100.0
BENIN	0.4	1.7	96.6	1.0	0.3	100.0
URBAIN	0.9	4.3	93.1	1.3	0.4	100.0
RURAL	0.0	0.2	98.6	0.8	0.3	100.0
COTONOU	1.3	6.6	90.1	1.6	0.4	100.0
PARAKOU	3.8	5.2	89.3	1.3	0.4	100.0
PORTO NOVO	1.4	10.5	86.2	1.6	0.3	100.0
URBAIN-GRANDES VILLES	0.3	1.5	96.8	1.1	0.3	100.0

Tableau 17: Répartition des unités d'habitation selon le mode d'évacuation des eaux usées au Bénin.

	Réseaux d'égouts	Fosse septique	Dans la nature	Autre	Non déclaré	Tous modes
Maison isolée	0.1	0.4	98.9	0.3	0.3	100.0
Maison en bande	0.6	2.2	96.5	0.5	0.3	100.0
Villa	3.5	37.5	57.5	1.2	0.2	100.0
Immeuble	4.6	44.6	49.6	0.8	0.5	100.0
Case isolée	0.0	0.1	99.2	0.4	0.2	100.0
Concession	0.3	1.0	98.1	0.4	0.2	100.0
Autre	0.2	0.8	62.2	36.4	0.3	100.0
Non déclaré	0.6	2.3	80.5	0.6	15.9	100.0
Total	0.4	1.7	96.6	1.0	0.3	100.0

Tableau 15: Répartition des unités d'habitation selon le mode d'évacuation des ordures ménagères par milieu de résidence

	Voirie	Enterrée	Nature	Brûlage	Autre	Non déclaré	Tous modes
ATACORA	0.1	0.2	94.3	4.0	0.9	0.5	100.0
ATLANTIQUE	5.4	2.4	86.7	3.9	1.1	0.4	100.0
BORGOU	0.5	0.2	93.9	4.1	0.9	0.3	100.0
MONO	0.0	0.4	94.6	3.4	1.2	0.3	100.0
OUEME	0.5	1.0	84.2	12.6	1.3	0.3	100.0
ZOU	0.2	0.3	95.6	2.9	0.8	0.3	100.0
BENIN	1.6	1.0	90.6	5.4	1.1	0.3	100.0
URBAIN	4.2	1.9	87.5	4.6	1.4	0.4	100.0
RURAL	0.0	0.4	92.4	5.9	0.9	0.3	100.0
COTONOU	10.8	4.5	81.2	1.5	1.6	0.4	100.0
PARAKOU	2.5	0.6	81.9	13.5	1.2	0.3	100.0
PORTO NOVO	2.5	0.9	84.5	9.0	2.8	0.3	100.0
URBAIN-GRANDES VILLES	0.3	0.6	92.6	4.8	1.0	0.4	100.0

Tableau 14: Répartition des unités d'habitation selon le mode d'évacuation des ordures ménagères

	Voirie	Enterrée	Nature	Brûlage	Autre	Non déclaré	Tous modes
Maison isolée	0.3	0.5	93.4	5.0	0.4	0.3	100.0
Maison en bande	3.3	1.8	89.8	4.4	0.5	0.3	100.0
Villa	14.5	3.7	71.0	9.0	1.3	0.5	100.0
Immeuble	18.8	2.8	67.7	7.9	2.4	0.5	100.0
Case isolée	0.2	0.5	90.0	8.7	0.4	0.3	100.0
Concession	1.0	0.7	92.7	4.9	0.4	0.2	100.0
Autre	1.1	1.2	57.6	3.3	36.5	0.3	100.0
Non déclaré	2.0	1.3	74.9	5.3	0.7	15.8	100.0
Total	1.6	1.0	90.6	5.4	1.1	0.3	100.0

Tableau 13: Répartition des unités d'habitation selon le nombre de pièces occupées par milieu de résidence

Tableau 12: Répartition des unités d'habitation selon le statut d'occupation et par milieu de résidence

	Propriétaire	Locataire	Propriété familiale	Autre	Non déclaré	Tous statuts
ATACORA	80,6	5,2	10,5	2,0	1,7	100,0
ATLANTIQUE	43,0	26,2	25,7	4,0	1,1	100,0
BORGOU	69,2	13,6	12,7	3,1	1,4	100,0
MONO	61,0	5,8	29,0	3,0	1,2	100,0
OUEME	56,7	8,8	30,0	3,5	0,9	100,0
ZOU	64,7	8,5	23,1	2,5	1,1	100,0
BENIN	59,4	12,8	23,4	3,2	1,2	100,0
URBAIN	39,7	27,8	27,6	3,8	1,1	100,0
RURAL	70,9	4,1	20,9	2,8	1,2	100,0
COTONOU	25,5	44,7	24,9	4,0	1,0	100,0
PARAKOU	38,8	41,9	15,4	2,9	0,9	100,0
PORTONOV	28,0	23,0	43,1	5,2	0,7	100,0
URBAIN-GRANDES VILLES	51,7	16,1	27,5	3,4	1,3	100,0

Tableau 11: Répartition des unités d'habitation selon le type et le milieu de résidence

Tableau 10: Répartition des chefs de ménage selon le statut dans la profession

Tableau 9: Répartition des chefs de ménage selon la profession

	BENIN	URBAIN	RURAL	ATACORA	ATLANTIQUE	BORGOU	MONO	OUEME	ZOU
GROUPE 1	1,72	3,26	0,92	1,04	3,04	1,38	0,96	1,49	1,59
GROUPE 2	3,00	5,58	1,66	2,28	4,44	2,39	2,29	3,04	2,56
GROUPE 3	0,18	0,48	0,02	0,04	0,60	0,06	0,05	0,07	0,04
GROUPE 4	1,73	4,12	0,50	0,82	4,24	1,17	0,63	1,17	1,02
GROUPE 5	12,49	19,79	8,71	3,20	18,63	7,17	7,79	18,24	11,62
GROUPE 6	2,70	6,11	0,94	1,12	5,87	2,31	0,93	2,56	1,67
GROUPE 7	61,54	29,84	77,93	86,75	35,70	74,24	75,89	52,73	67,87
GROUPE 8	11,97	21,51	7,04	3,72	19,22	7,60	9,09	14,39	10,57
GROUPE 9	3,88	7,77	1,87	0,92	6,85	2,74	2,02	5,60	2,36
GROUPE 0	0,80	1,55	0,40	0,10	1,41	0,93	0,37	0,72	0,00
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Légende:

- Group 1 : Profession scientifique et technique
- Group 2 : Professions libérales
- Group 3 : Directeurs et cadres administratifs
- Group 4 : Employés et agents de bureau
- Group 5 : Professions commerciales
- Group 6 : Personnel d'entretien
- Group 7 : Paysans et pêcheurs
- Group 8 : Ouvriers et artisans
- Group 9 : Employés de transport
- Group 0 : Autres professions

Tableau 8: Répartition des chefs de ménage par sexe, le niveau d'instruction et le milieu de résidence

TOUS SEXES URBAIN

TOUS SEXES RURAL

TOUS SEXES ENSEMBLE

FEMININ URBAIN

FEMININ RURAL

FEMININ ENSEMBLE

MASCULIN URBAIN

MASCULIN RURAL

MASCULIN ENSEMBLE

Tableau 7: Répartition des chefs de ménage par état matrimonial

BENINRUBAIN				BENINRURAL			ENSEMBLEBENIN		
	MASCULIN	FEMININ	ENSEMBLE	MASCULIN	FEMININ	ENSEMBLE	MASCULIN	FEMININ	ENSEMBLE
CELIBATAIRE	15,0	10,7	13,9	7,9	5,0	7,3	10,4	7,5	9,3
M1	57,7	25,0	49,4	57,4	19,8	50,3	57,5	22,1	49,9
M2	16,6	13,1	15,7	21,8	12,2	20,0	20,0	12,6	18,4
M3	4,2	5,4	4,5	5,4	5,1	5,4	5,0	5,2	5,1
M4	1,9	3,9	2,4	2,2	3,4	2,4	2,1	3,6	2,4
DIVORCE	1,4	5,8	2,5	2,0	4,8	2,5	1,8	5,2	2,5
VEUF	1,4	27,9	8,1	2,2	42,8	10,0	1,9	36,3	9,3
SEPARÉ	0,8	6,0	2,1	0,7	5,9	1,7	0,7	6,0	1,9
UNION LIBRE	1,0	2,2	1,3	0,3	1,0	0,5	0,6	1,5	0,8
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
POLYGAME	22,7	22,5	22,6	29,5	20,6	27,8	27,1	21,4	25,9

MILIEU URBAIN

ATACORA		ATLANTIQUE		BORGOU		MONO		OUEME		ZOU	
MASC	FEM.	ENS.	MASC	FEM.	ENS.	MASC	FEM.	ENS.	MASC	FEM.	ENS.
CELIBAT.	8,6	9,6	8,8	19,7	13,7	18,0	12,3	18,6	13,2	13,9	6,1
M1	57,5	12,8	51,0	58,7	29,0	50,6	60,4	21,7	54,7	51,5	27,9
M2	20,7	6,4	18,6	13,0	14,9	13,5	18,4	9,6	17,1	20,1	9,7
M3	4,9	2,4	4,6	3,1	5,6	3,8	3,9	3,8	3,9	6,1	4,3
M4	1,6	1,7	1,6	1,4	3,8	2,0	1,0	2,0	1,2	4,0	4,0
DIVORCE	1,5	6,1	2,2	1,3	5,2	2,4	1,3	7,4	2,2	2,0	6,0
VEUF	2,6	53,4	10,1	0,9	20,9	6,4	1,2	26,7	4,9	1,5	31,3
SEPARÉ	0,6	5,7	1,3	0,6	4,5	1,6	1,1	8,7	2,2	0,8	9,7
UNION LIBRE	1,9	2,8	1,9	1,4	2,5	1,7	0,4	1,3	0,5	0,2	0,9
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
POLYGAME	27,3	10,5	24,8	17,4	24,3	19,3	23,4	15,5	22,2	30,2	18,0

MILIEU RURAL

ATACORA	ATLANTIQUE				BORGOU				MONO				OUEME				ZOU				
	MASC	FEM.	ENS.	MASC	FEM.	ENS.	MASC	FEM.	ENS.	MASC	FEM.	ENS.	MASC	FEM.	ENS.	MASC	FEM.	ENS.	MASC	FEM.	ENS.
CELIBAT.	7,5	8,3	7,6	9,1	3,8	7,9	5,8	13,0	6,4	8,1	4,2	7,3	7,8	4,6	7,2	8,4	4,5	7,5			
M1	58,2	4,7	52,2	56,8	21,2	48,8	62,3	13,5	58,3	52,7	27,3	47,6	59,6	18,8	51,4	55,9	19,3	47,0			
M2	22,1	2,9	19,9	20,7	16,4	19,8	22,4	5,9	21,1	22,8	8,3	19,9	21,1	14,0	19,7	21,9	13,8	19,9			
M3	4,6	1,2	4,2	5,4	7,6	5,9	4,0	2,2	3,9	7,3	3,1	6,5	4,7	4,9	4,7	6,1	6,3	6,2			
M4	1,1	0,6	1,1	2,1	4,2	2,6	0,8	1,1	0,8	4,3	2,9	4,0	1,7	3,0	2,0	2,6	4,5	3,1			
DIVORCE	2,0	6,12	2,4	2,5	4,1	2,8	1,5	9,4	2,2	2,0	4,8	2,5	2,0	4,5	2,5	1,8	4,3	2,4			
VEUF	2,9	68,6	10,3	2,3	37,2	10,1	2,0	44,8	5,5	2,0	40,6	9,8	2,2	43,0	10,5	2,2	41,5	11,8			
SEPARÉ	0,8	5,7	1,3	0,7	4,4	1,6	0,9	8,5	1,5	0,7	8,1	2,2	0,8	6,7	2,0	0,6	4,4	1,5			
UNION LIBRE	0,9	1,8	1,0	0,3	1,0	0,5	0,2	1,6	0,3	0,2	0,6	0,2	0,1	0,6	0,2	0,4	1,4	0,6			
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
POLYGAME	27,8	4,7	25,2	28,2	28,3	28,2	27,3	9,2	25,8	34,4	14,3	30,4	27,5	21,8	26,4	30,6	24,6	29,1			

ENSEMBLE

Tableau 16: Répartition des unités d'habitation selon le niveau d'instruction du chef de ménage et le mode d'évacuation des ordures ménagères

	Voirie	Enterrée	Nature	Brûlage	Autre	Tous modes
Maternelle	2.2	5.5	87.9	3.3	1.1	100.0
Primaire	2.7	1.7	88.5	5.8	1.2	100.0
1er cycle	3.8	2.0	87.7	5.4	1.2	100.0
2nd cycle	5.3	2.7	85.2	5.8	1.1	100.0
Supérieur	12.7	4.2	75.8	6.0	1.4	100.0
Jamais fréquenté	0.5	0.5	92.6	5.3	1.0	100.0
Autre	3.2	0.4	87.9	7.7	0.7	100.0
Ensemble	1.5	1.0	91.0	5.4	1.1	100.0

Tableau 19: Répartition des unités d'habitation selon le niveau d'instruction du chef de ménage et le mode d'évacuation des eaux usées

	Réseaux d'égouts	Fosse septique	Dans la nature	Autre	Tous modes
Maternelle	1.1	6.6	91.2	1.1	100.0
Primaire	0.6	2.2	96.2	1.1	100.0
1er cycle	0.8	4.0	94.0	1.2	100.0
2nd cycle	1.2	7.2	90.5	1.2	100.0
Supérieur	2.7	24.2	71.7	1.4	100.0
Jamais fréquenté	0.1	0.4	98.5	1.0	100.0
Autre	0.1	1.1	98.1	0.7	100.0
Ensemble	0.3	1.7	97.0	1.0	100.0

Tableau 22: Répartition des unités d'habitation selon le mode d'aisance et le niveau d'instruction du chef de ménage

	Fosse sceptique	Latrine publique	Dans la nature	WC avec chasse eau	Autre	Tous modes
Maternelle	42.9	0.0	47.3	6.6	3.3	100.0
Primaire	33.4	1.6	61.5	2.0	1.6	100.0
1er cycle	44.9	2.1	47.5	3.9	1.6	100.0
2nd cycle	57.6	2.6	31.1	7.1	1.6	100.0
Supérieur	59.3	1.9	9.8	27.9	1.1	100.0
Jamais fréquenté	9.7	0.7	87.9	0.5	1.2	100.0
Autre	24.5	1.0	70.5	1.4	2.6	100.0
Ensemble	18.8	1.1	77.1	1.7	1.3	100.0

Tableau 25: Répartition des unités d'habitation selon le mode d'éclairage et le niveau d'instruction du chef de ménage

	Électricité	Pétrole	Huile	Autre	Tous modes
Maternelle	24.2	74.7	0.0	1.1	100.0
Primaire	17.1	81.6	0.2	1.1	100.0
1er cycle	27.1	71.7	0.2	1.1	100.0
2nd cycle	42.0	56.7	0.1	1.2	100.0
Supérieur	73.6	24.7	0.1	1.6	100.0
Jamais fréquenté	2.9	94.8	0.3	1.9	100.0
Autre	6.9	90.9	0.4	1.7	100.0
Ensemble	9.8	88.2	0.3	1.7	100.0

Tableau 28: Répartition des unités d'habitation selon le mode d'approvisionnement en eau et le niveau d'instruction du chef de ménage

	Eau courante	Borne fontaine	Pompe villageoise	Citerne	Puits	Rivière Marigot	Autre	Tous modes
Maternelle	22.0	2.2	8.8	2.2	47.3	7.7	9.9	100.0
Primaire	13.3	4.6	9.2	4.0	51.2	11.2	6.5	100.0
1er cycle	19.7	4.6	7.7	4.3	50.7	5.8	7.1	100.0
2nd cycle	28.3	4.4	6.4	4.1	48.3	2.9	5.6	100.0
Supérieur	56.1	2.0	1.3	1.7	36.1	0.4	2.5	100.0
Jamais fréquenté	3.7	4.3	15.3	4.4	38.0	26.3	8.1	100.0
Autre	3.8	1.4	7.6	0.3	46.6	10.5	29.8	100.0
Ensemble	8.3	4.3	13.2	4.2	41.3	21.0	7.6	100.0

Tableau 29: Répartition des unités d'habitation selon le moyen de cuisson le plus utilisé et le niveau d'instruction du chef de ménage

	Bois	Charbon	Électricité	Gaz	Pétrole	Autre	Tous modes
Maternelle	57.1	13.2	1.1	1.1	26.4	1.1	100.0
Primaire	76.1	8.0	0.1	0.3	13.6	2.1	100.0
1er cycle	61.5	12.9	0.1	1.0	21.9	2.6	100.0
2nd cycle	13.2	4.8	0.1	0.8	80.5	0.7	100.0
Supérieur	17.4	23.2	0.4	15.9	41.0	2.1	100.0
Jamais fréquenté	94.0	1.4	0.0	0.0	2.6	1.9	100.0
Autre	90.0	2.7	0.1	0.2	4.8	2.3	100.0
Ensemble	77.0	3.8	0.0	0.5	16.8	1.8	100.0

HABITAT AU BENIN

Présenté par

AGONSANOU Marc

DEGBOUE Kouassi

&

HAGNILO Francisque

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	103
I NIVEAU NATIONAL.....	106
1.1. ANALYSE DES UNITES D'HABITATION SELON LE TYPE ET L'USAGE.....	107
1.2. CLASSIFICATION DES UNITES D'HABITATION SELON LE TYPE ET LA NATURE DU TOIT, DES MURS ET DU SOL.....	111
1.2.1. Classification des unités d'habitation selon le type	111
1.2.2. Classification des unités d'habitation selon la nature du toit.....	113
1.2.3. Classification des unités d'habitation selon la nature des murs.....	114
1.2.4. Classification des unités d'habitation selon la nature du sol.....	115
1.2.5. Classification des unités d'habitation selon le type et nature du toit, des murs et du sol.....	117
II MILIEU URBAIN.....	121
2.1. ANALYSE DES UNITES D'HABITATION SELON LE TYPE ET L'USAGE.....	121
2.2. CLASSIFICATION DES UNITES D'HABITATION SELON LA NATURE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION DU TOIT, DES MURS ET DU SOL.....	123
2.2.1. Classification des unités d'habitation selon la nature du toit.....	124
2.2.2. Classification des unités d'habitation selon la nature des murs.....	125
2.2.3. Classification des unités d'habitation selon du sol.....	127
2.2.4. Répartition des unités d'habitation en milieu urbain selon selon le type d'unité, la nature du sol, des murs et du sol.....	128

III MILIEU RURAL.....	130
3.1. ANALYSE DES UNITES D'HABITATION SELON LE TYPE ET L'USAGE.....	130
3.2. CLASSIFICATION DES UNITES D'HABITATION SELON LA NATURE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION DU TOIT, DES MURS ET DU SOL.....	133
3.2.1. Classification des unités d'habitation selon la nature du toit.....	133
3.2.2. Classification des unités d'habitation selon la nature des murs.....	134
3.2.3. Classification des unités d'habitation selon la nature du sol.....	136
3.2.4. Classification des unités d'habitation en milieu rural selon les types d'unité, la nature du toit, des murs et du sol.....	137
IV DIFFERENCES DEPARTEMENTALES.....	139
CONCLUSION.....	143
ANNEXES.....	145

INTRODUCTION

L'analyse des données relatives à l'habitat vise à faire ressortir :

- les types d'unités d'habitation ;
- l'usage que font les ménages des unités d'habitation ;
- la nature des matériaux de construction couramment utilisés par les ménages pour bâtir leurs habitations ;
- une classification des unités d'habitation selon la nature des matériaux du toit, des murs et du sol ;
- enfin une esquisse des différences départementales.

L'intérêt de cette étude réside dans la contribution qu'elle peut apporter à la prise de décision dans le cadre d'une politique de logement ou d'aménagement du territoire qui intègre notamment l'utilisation des matériaux locaux de construction.

La présente étude complète celle relative aux ménages et conditions d'habitation qui, elle, examine les commodités intérieures des habitations (eau, mode d'éclairage, énergie pour la cuisson, taille des logements, etc) et la répartition des ménages selon les unités d'habitation.

L'habitat est l'ensemble constitué des bâtiments à usage d'habitation, de commerce, d'industrie, d'artisanat, ainsi que de l'environnement immédiat.

Dans le cadre du recensement, l'habitat concerne uniquement les constructions à usage de logement ou à usage mixte (logement couplé avec tout autre usage). Cette définition retenue par le recensement réduit le concept de l'habitat au sens d'un cadre bâti.

L'étude des caractéristiques de l'habitation est faite à travers une typologie qui prend en compte à la fois les formes des unités d'habitation, leurs matériaux de construction ainsi que leurs usages.

Les types d'unités d'habitation retenus tant pour le milieu rural que pour le milieu urbain sont : la concession, la maison en

bande, la maison isolée, la villa, l'immeuble, la case isolée et les autres formes.

Cette typologie diffère de celle adoptée au recensement de 1979 qui comprend : la case traditionnelle, la case moderne, la villa, l'appartement, l'institution et les autres types.

Les nomenclatures adoptées par les deux recensements pour le dénombrement des unités d'habitation sont différentes, ce qui ne permet pas une comparaison directe entre les deux données. Si la dernière nomenclature semble plus pertinente, elle présente tout de même des limites quant aux réalités que recouvre chaque concept.

Les facteurs socio-culturels influencent largement les formes d'aménagement, l'implantation des habitations voire la localisation de l'habitat dans l'espace. Ainsi, le cadre politique et environnemental de l'habitat se définit par une interférence de données socio-religieuses, écologiques, économiques, géographiques et juridiques qui fondent l'habitat sédentaire. Ces variables influencent le choix des matériaux et même les types d'aménagement du terroir. Dans sa forme traditionnelle et originelle, l'habitat est en harmonie avec la nature quelles que soient les ethnies et les zones géographiques. La nature contribue pour l'essentiel à fournir la terre pour la construction des murs, la paille pour le toit et les branchages (par exemple les bambous) pour divers usages : enclos, sol, poutres, plafonds, etc. L'unité d'habitation est de ce fait un élément du système de gestion et d'exploitation de l'environnement.

Dans les sociétés traditionnelles béninoises, l'habitat porte la marque de l'organisation sociale, du mode de vie et même du mode de production. L'architecture est le reflet d'un art, d'une culture, voire du passé historique du groupe ethnique. Par exemple les tatas somba, les cases sur pilotis des villages lacustres toffin et les campements peuhl.

Les types d'habitation, déterminent deux modes d'habitat : l'habitat groupé et l'habitat dispersé. L'habitat groupé comprend un ensemble d'unités d'habitation de toute nature qui entretiennent des liens organiques entre elles et entre les populations qu'elles abritent.

L'habitat dispersé quant à lui est constitué de maisons et de cases isolées. Cependant, tous les autres types d'unités d'habitation identifiés par le recensement peuvent se retrouver dans un espace isolé par rapport à une agglomération.

L'analyse de l'habitat qui suit, comprend quatre parties :

- la première partie présente au niveau national l'analyse des types d'unités d'habitation et la classification selon la nature des matériaux du toit, des murs et du sol ;
- la deuxième partie aborde les mêmes analyses au niveau urbain ;
- la troisième partie examine également les mêmes aspects en niveau rural ;
- enfin la quatrième partie dégage les différences départementales.

I NIVEAU NATIONAL

Le recensement a permis de dénombrer les unités d'habitation dans lesquelles logent les ménages et en a précisé les caractéristiques telles les matériaux de construction de leur toit, de leurs murs et de leur sol.

Avant d'aborder l'analyse proprement dite, il convient de rappeler les concepts et les définitions tels que contenus dans le manuel de l'agent recenseur.

Concepts et définitions

- **L'habitat** est constitué de l'ensemble des unités d'habitation.

- **L'unité d'habitation** retenue pour le recensement est un local ou un ensemble de locaux utilisés par un ménage au moment du recensement.

- **Le bâtiment** est défini comme une construction qui contient une ou plusieurs pièces et autres surfaces.

Le recensement a distingué plusieurs types d'habitation :

- **Les maisons isolées** désignent les bâtiments à plusieurs pièces sans clôture.

- **Les maisons en bande** représentent les bâtiments compartimentés qui peuvent servir de logement à un ou plusieurs ménages.

- **Les villas** regroupent tout bâtiment de haut standing entouré d'une palissade et possédant généralement une parcelle de verdure dans la cour intérieure. La villa peut-être un bâtiment ordinaire ou un bâtiment à un seul étage. La villa est habitée généralement par un seul ménage.

- **Les immeubles** désignent les constructions à plusieurs étages contenant plusieurs appartements.

- **Les cases isolées** sont des bâtiments d'un seul tenant du genre de ceux que l'on rencontre dans les campagnes. Généralement, elles sont en terre battue, en bambou ou en paille.

- **Les concessions** sont formées de bâtiments regroupés donnant ou non sur une cour centrale.

- La catégorie "**autre**" comprend les bâtiments qui ne sont pas classés ailleurs.

Les concepts et les définitions retenus pour le recensement semble manquer de précision. Les difficultés liées à ces concepts transparaîtront dans l'analyse. Elles seront évoquées au fur et à mesure qu'elles se présenteront.

Les différents types d'unités d'habitation sont soit exclusivement à usage logement, soit à usage mixte (habitation et autres fonctions).

1.1. Analyse des unités d'habitation selon le type et l'usage.

Une classification selon les éléments marquants du paysage de l'habitat au Bénin fait ressortir :

- les types d'unité d'habitation;
- la nature du toit;
- la nature des murs;
- la nature du sol.

Ces quatre variables différencient les constructions dans l'espace.

Le recensement a dénombré **832 526 unités d'habitation** qui se répartissent selon le type d'unité d'habitation et l'usage.

Tableau 1 : Répartition des unités d'habitation selon le type et l'usage au Bénin

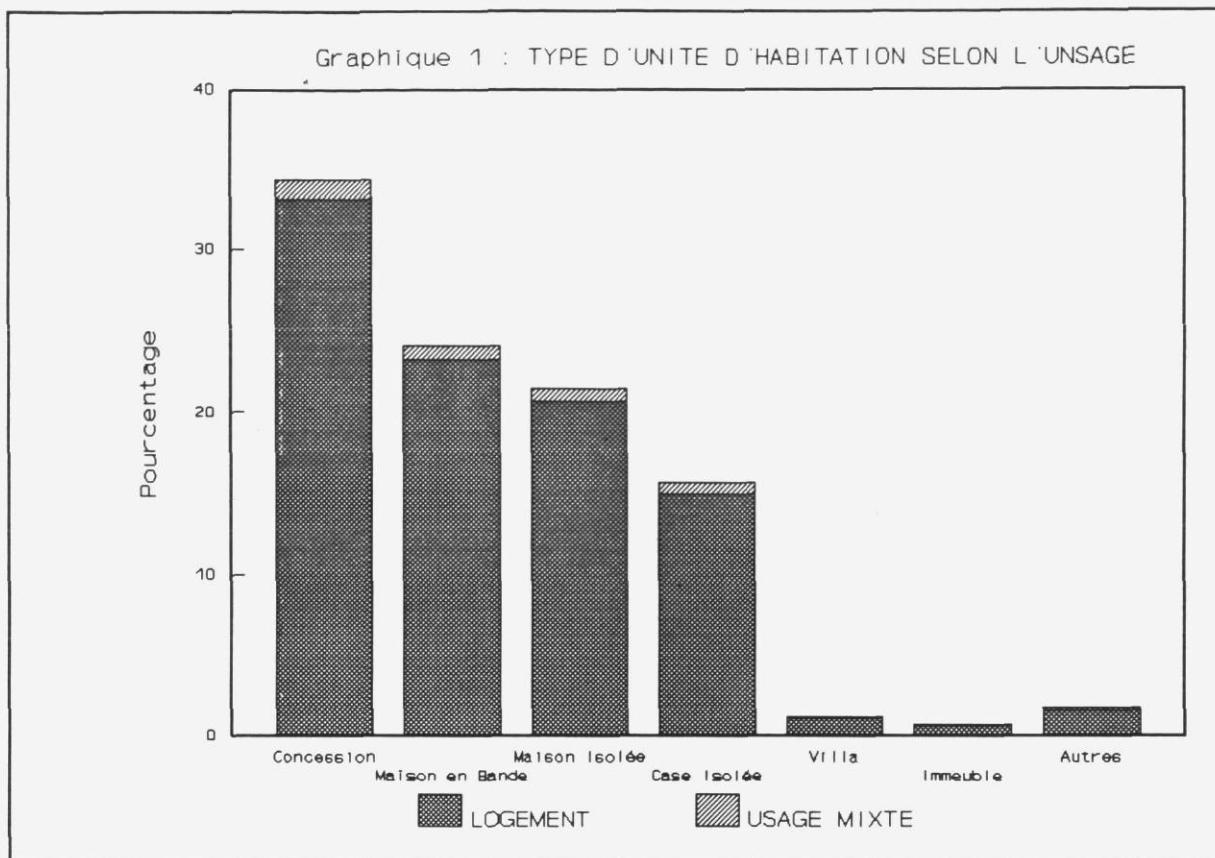
TYPE D'UNITE D'HABITATION	USAGE	LOGEMENT		USAGE MIXTE		TOTAL UNITE D'HABITATION	
		NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Maison isolée		172 169	21,5	6 654	20,2	178 824	21,4
Maison en bande		193 305	24,2	7 803	23,7	201 108	24,2
Villa		8 991	1,1	493	1,5	9 484	1,1
Immeuble		4 759	0,6	702	2,1	5 461	0,7
Case isolée		125 444	15,7	5 759	17,4	131 203	15,8
Concession		277 451	34,7	10 064	30,5	287 516	34,5
Autres		13 229	1,7	1 063	3,2	14 292	1,7
Non déterminé		4 157	0,5	482	1,4	4 639	0,6
Ensemble Bénin		799 601	100	32 925	100	832 526	100

Les unités d'habitation se classent par ordre décroissant en

- Concession : 34,5 %
- Maison en bande : 24,2 %
- Maison isolée : 21,4 %
- Case isolée : 15,8 %

Ces types d'unités constituent les éléments dominants du paysage.

Les immeubles et les villas sont des unités d'habitation peu répandues ; ils représentent respectivement 0,7 % et 1,1 %. Ces différents types d'unités d'habitation apparaissent soit sous forme regroupée donnant lieu à des villages ou des villes, soit sous forme dispersée tels les hameaux, les campements isolés, etc.



Le graphique souligne la prédominance de la fonction exclusive de logement dans la répartition des unités d'habitation. En effet, 96,0 % des constructions sont destinées aux logements, tandis que 4,0 % sont à usage mixte (logement plus autres fonctions).

Ce résultat est lié à la collecte des données qui privilégie la fonction logement sur les autres usages .

D'une façon générale, les béninois vivent en habitat groupé comme cela apparaît à travers la proportion de concessions (34,5) et de maisons en bande (24,2) dans l'ensemble des unités d'habitation recensées.

Cette tendance s'explique comme résultant d'un phénomène sociologique qui découle de la constitution de la famille au sens large du terme. C'est autour d'un chef de ménage, généralement chef de collectivité et garant du patrimoine foncier laissé en héritage, par les ancêtres que s'organisent les unités d'habitation des membres d'une collectivité familiale.

L'organisation sociale dans les chefferies et les anciens royaumes précoloniaux constituent également un autre facteur d'explication du phénomène.

Compte tenu de l'évolution des structures sociologiques et du mode de production en milieu rural, on note une importance relative des maisons ou des cases isolées.

Ainsi, l'existence dans le paysage de maisons isolées (21,4 %) et de cases isolées (15,8 %) dénote du niveau de l'habitat dispersé au plan national. Cette situation qui est propre aux sociétés rurales en général, peut s'expliquer non seulement par le besoin ressenti par des individus d'une famille donnée ou d'un lignage donné, de créer leurs propres unités d'habitation où ils exercent en toute indépendance leur autorité sur leurs descendants mais aussi par le souci de disposer de vastes domaines cultivables autour des concessions.

Les villas (1,1 %) et les immeubles (0,7 %) sont des unités d'habitation très peu répandues à cause du niveau de développement du pays.

Ces formes avancées de modernisation de l'habitation ne semblent pas être à la portée de la bourse du béninois moyen. Le bas revenu des béninois justifie cet état de chose. Cependant, la faible représentativité de ces types de construction pourrait également être mis en rapport avec l'absence d'une politique nationale de construction de logements. Ceci est aussi une conséquence du niveau actuel de développement économique du pays.

Au total, l'analyse des unités d'habitation selon le type et l'usage a permis de connaître la structure des habitations du point de vue de leurs formes, de leur représentation spatiale.

**1.2. Classification des unités d'habitation
selon le type et la nature des matériaux de
construction du toit, des murs et du sol.**

**1.2.1. Classification des unités d'habitation
selon le type.**

Au plan national, la concession est le type le plus répandu. Elle représente 34,5 % de l'ensemble des unités d'habitation. Il est suivi des maisons en bande qui représentent 24,2 % puis des maisons isolées 21,5 % et des cases isolées 15,8%.

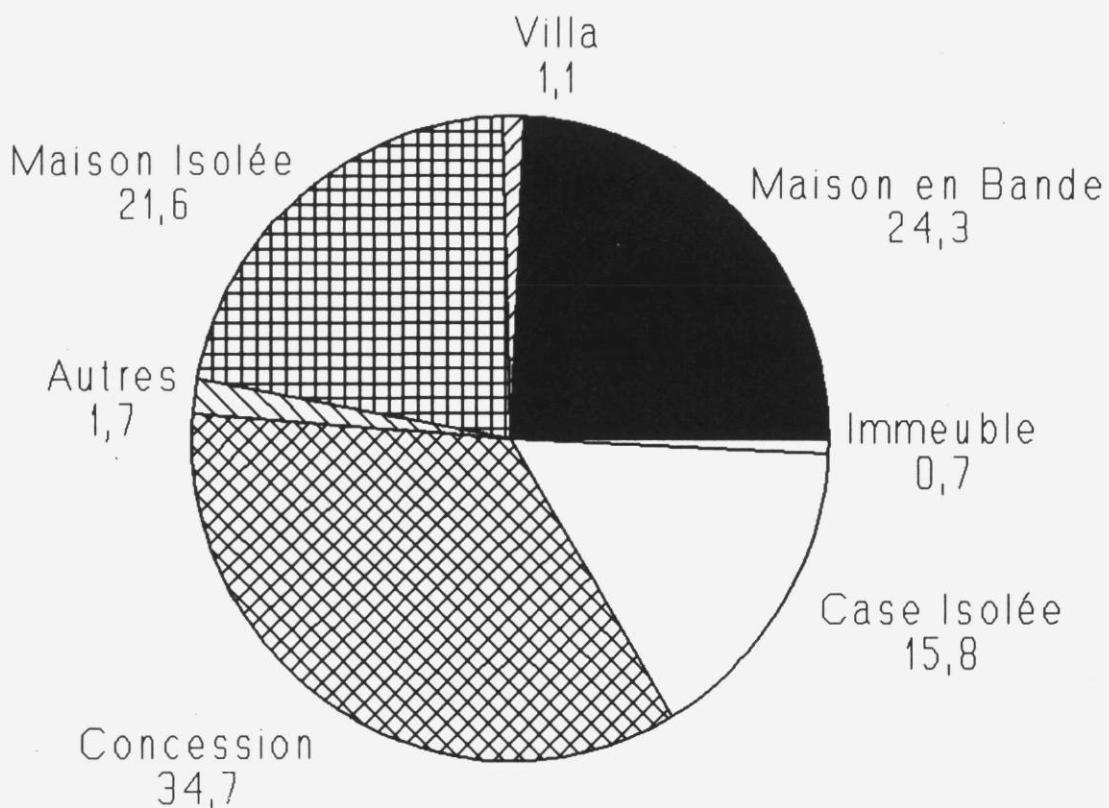
Cette structuration du paysage de l'habitat cache cependant quelques différenciations entre le milieu urbain et le milieu rural.

Le milieu urbain reste dominé par les maisons en bande qui représentent 38,3 % des unités d'habitation suivies de concessions 31,9%.

Quant au milieu rural, le type d'unité d'habitation le plus répandu est la concession. Elle représente 36,1 % des constructions des zones rurales et est suivie des maisons isolées 24,9 %. On note également une forte proportion de cases isolées 20,7 %.

D'une façon générale l'habitat est dominé du point de vue morphologique par les unités énoncées plus haut. Cependant, les unités d'habitation que constituent les villas et les immeubles bien qu'étant rares, méritent d'être mentionnés en raison de leur

Graphique 2 : TYPE D'UNITE D'HABITATION



contraste avec les types traditionnellement répandus.

Les villas représentent 1,1 % des constructions au niveau national et les immeubles 0,7 %. Ces deux types d'unité d'habitation caractérisés par leur confort et leur commodité, marquent la différence de niveau de revenu des personnes qui les habitent.

I.2.2. Classification des unités d'habitation selon la nature du toit.

Le recensement des unités d'habitation a retenu quatre natures du toit : la tôle, la tuile, la terre et la paille.

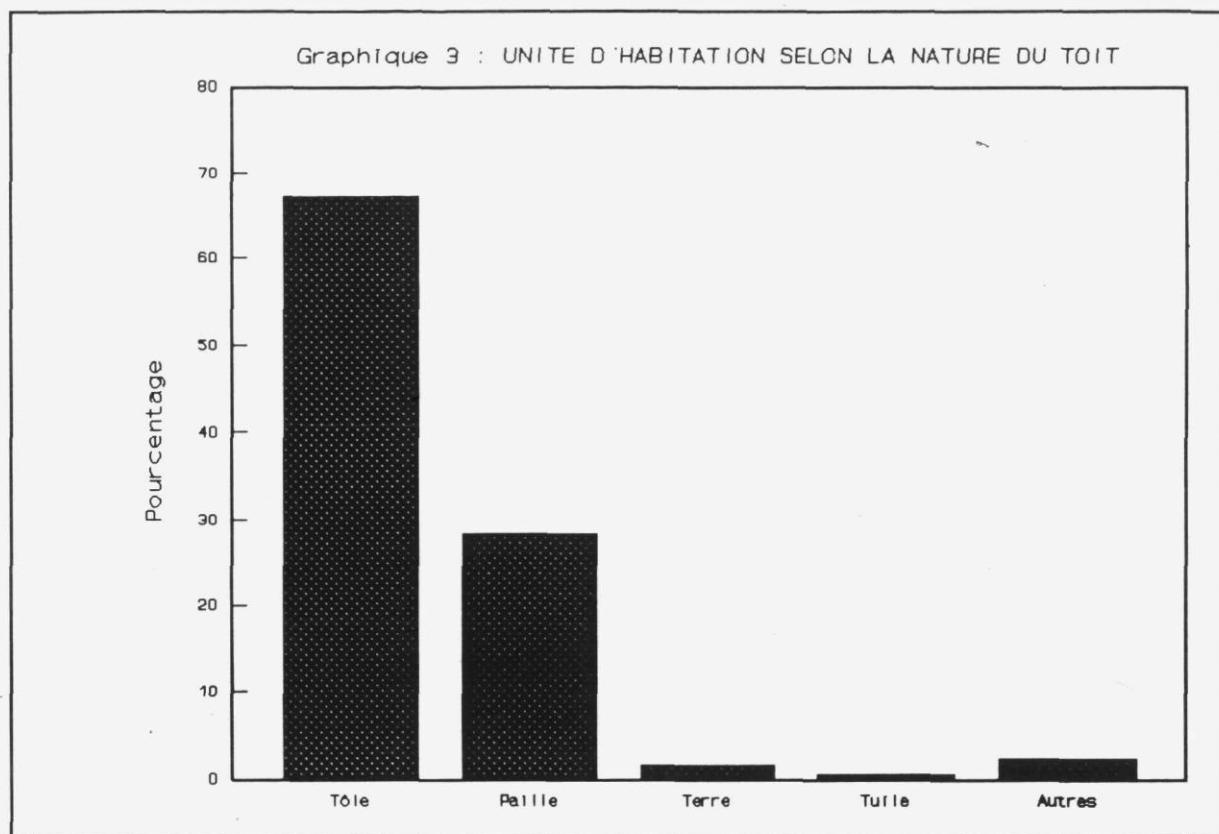
Dans le milieu béninois la variable toit, du point de vue sociologique, est un attribut du niveau des revenus. Il convient de souligner que cette perception découle de l'évolution historique des constructions au Bénin.

En effet, l'habitat en milieu traditionnel béninois tire ses matériaux de la nature : terre, branchage, bambou, paille, etc. Toute amélioration de la qualité de l'habitation provient de matériaux soit importés soit dérivés de techniques industrielles ou de transformations nouvelles.

Le recensement des unités d'habitation selon la nature du toit donne la situation ci-après 67,1 % de couverture en tôle, 28,4 % en paille, 1,5 % en terre, 0,5 % en tuile et 1,8 % sous forme d'autres matériaux. La propension à utiliser la tôle, considérée comme un matériau définitif par rapport à la paille et à la terre, est un signe évident de modernisation de l'habitat et aussi d'augmentation du pouvoir d'achat.

Cette situation qui témoigne de la préoccupation des populations en ce qui concerne l'amélioration de la qualité de leur habitation varie selon les milieux de résidence.

En milieu urbain par exemple, la tôle est le matériau le plus répandu, 82.0 % des habitations en sont couvertes, tandis qu'en milieu rural, la proportion n'est que de 58,4 %.



Les types d'unités d'habitation les plus fréquemment couverts de tôle au plan national sont : la maison en bande et la concession. La paille prédomine au niveau des cases et des maisons isolées.

I.2.3 Classification des unités d'habitation selon la nature des murs

Trois types de matériaux ont servi à la construction des murs des unités d'habitation. Ce sont : la brique ou la pierre, la terre et le bambou.

La brique revêt deux formes : la brique cuite ou stabilisée obtenue à partir d'un mélange de terre de barre et de ciment soumis à une forte température et la brique en ciment ordinaire obtenue à partir d'un mélange de sable en silice et de ciment.

Les murs en terre crépis de ciment constituent le semi-dur.

Les unités d'habitation construites en terre représentent 62,8% de l'ensemble des constructions. Les constructions améliorées sont en brique (23,1%), viennent ensuite le bambou (5,5%), et le semi-dur (3,2%).

La brique est considérée comme un matériau définitif de construction et traduit un stade avancé de qualité de l'habitation.

L'utilisation du semi-dur est peu répandue. Cette technique de construction se rencontre dans les régions de l'intérieur du pays où prédominent des constructions en argile (Mono), en terre de barre (plateau d'Abomey, de Porto-Novo, de Sakété, de Pobè).

Les murs semi-durs peuvent être considérés comme étant d'un niveau intermédiaire entre ceux en brique et ceux en terre.

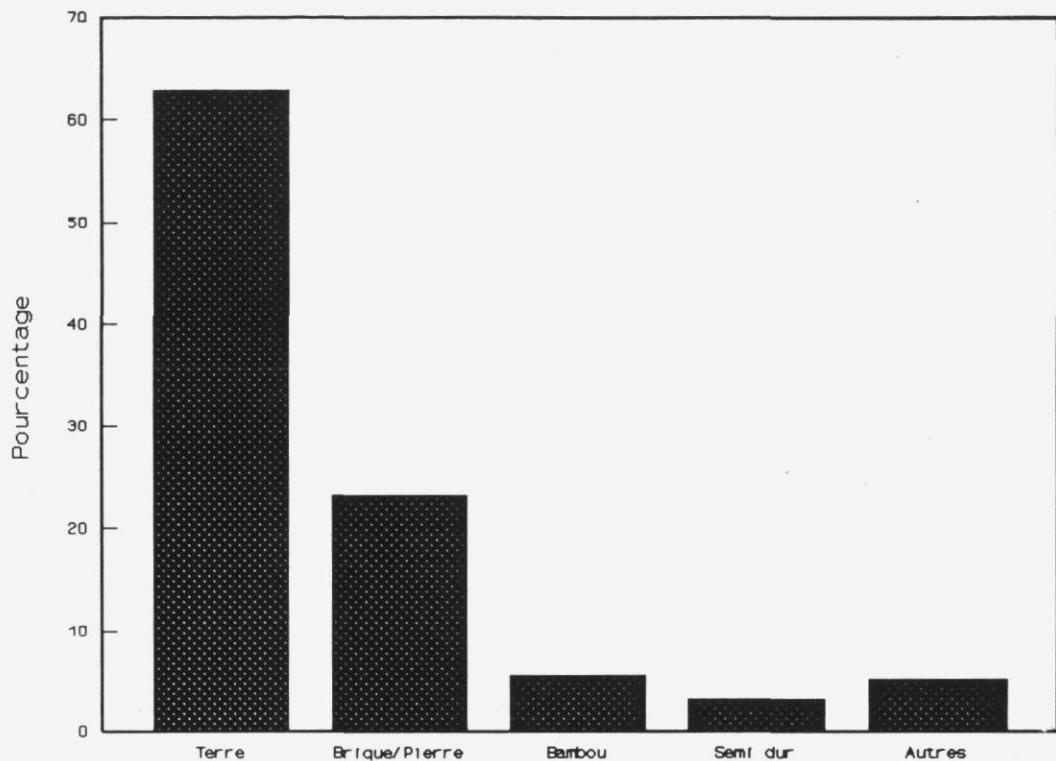
Le bambou est généralement utilisé dans les zones côtières et les zones lacustres. C'est un matériau adapté au milieu humide. Sa faible représentativité pourrait être mise en relation avec la modernisation des villes du littoral dont le revenu des habitants est généralement supérieur à celui des populations rurales. En raison des intempéries (calamités naturelles, incendie, destruction par les insectes) qui affectent le bambou, ce matériau est essentiellement précaire.

1.2.4 Classification des unités d'habitation selon la nature du sol

La répartition des unités d'habitation selon la nature du sol donne la situation suivante :

- 51,6 % des constructions ont un sol en terre c'est-à-dire en matériaux naturels du milieu.
- 44,9 % ont un sol en ciment, matériau de construction

Graphique 4 : UNITE D'HABITATION SELON LA NATURE DES MURS



moderne permettant de revêtir le sol d'un enduit qui limite l'humidification par suite de l'infiltration de l'eau. Le sol cimenté est perçu comme la finition de la construction notamment dans le Sud-Bénin.

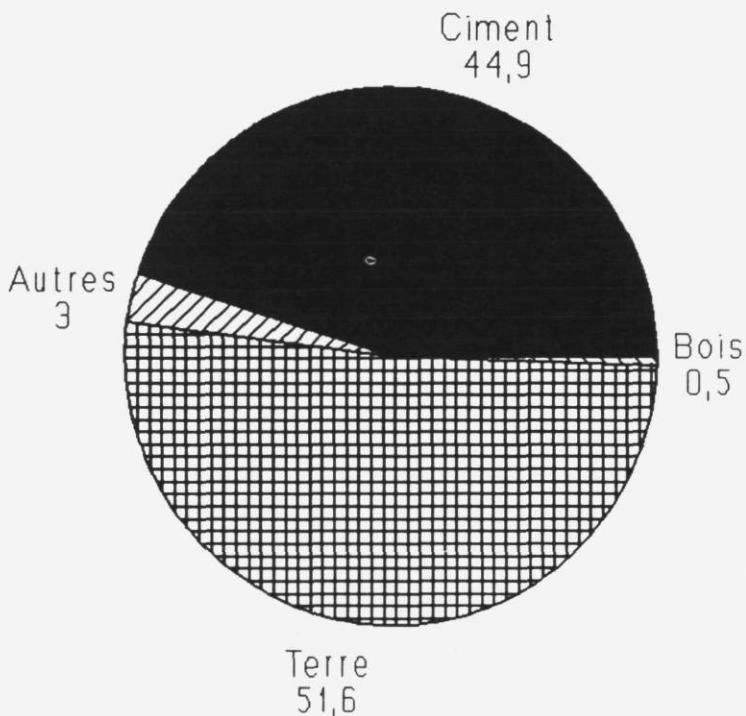
- 0,5 % des constructions ont un sol en bois. Cette proportion très faible est à mettre en rapport avec le caractère très peu répandu des constructions sur pilotis propres aux cités lacustres.

L'utilisation du bois n'est répandue que dans la construction des greniers en zone rurale au Sud Bénin qui n'ont pas fait l'objet de collecte au recensement.

- Enfin les autres types de sol sont de l'ordre de 3,0 %.

Le graphique 5 illustre la répartition des unités d'habitation selon la nature du sol.

Graphique 5 : UNITE D'HABITATION SELON LA NATURE DU SOL



I.2.5 Classification des unités d'habitation selon le type et la nature du toit, des murs, et du sol.

- Les unités d'habitation dont les murs et le sol sont en terre et le toit en tôle représentent 22,8 % des constructions au Bénin. Cette combinaison des matériaux de construction se rencontre surtout dans les villes de l'intérieur et dans les campagnes. Elles sont bâties sous forme de maisons isolées, de maisons en bande, de cases isolées et de concessions. Il s'agit de maisons généralement destinées aux couches moyennes de la société. Elles viennent en

première position dans l'ordre de classement selon les trois variables croisées (toit- murs- sol).

- Les unités d'habitation ayant les toits en paille, les murs et le sol en terre représentent 20,6% de l'ensemble des constructions. Elles viennent au second rang dans la classification selon la combinaison des trois matériaux cités plus haut. Ces unités d'habitation se présentent sous forme de maisons isolées, des cases isolées ou de concessions.

La paille n'est pas adaptée pour les constructions en bande pour des raisons d'incendie.

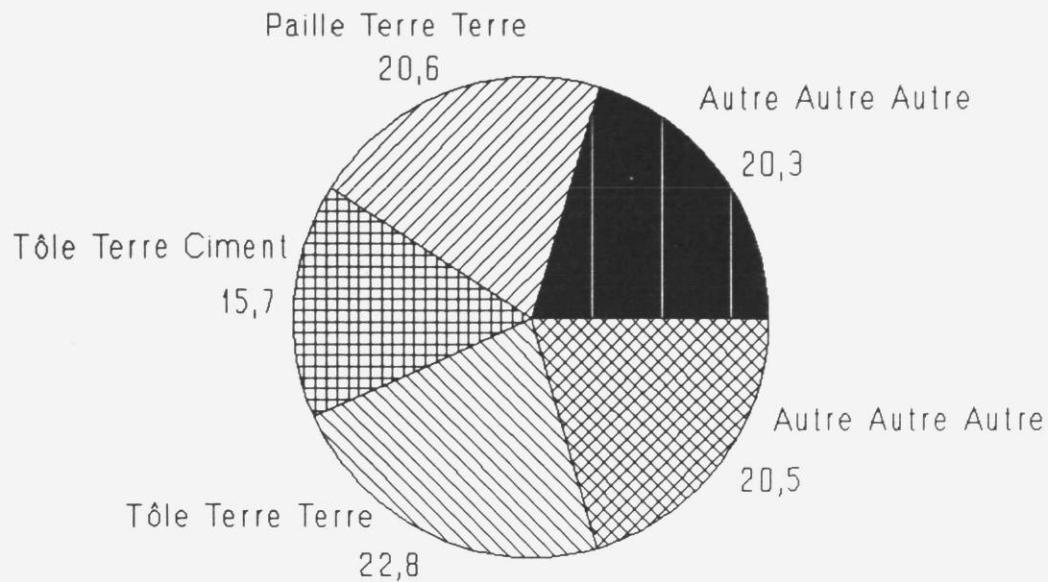
- Les unités d'habitation ayant le toit en tôle, les murs en brique ou en pierre et le sol en ciment représentent 20,3 % des constructions. Elles constituent des maisons de confort supérieur généralement construites dans les villes. Ce sont en général des maisons en bande, des concessions et dans une moindre mesure des maisons isolées. Ces maisons sont habitées le plus souvent par des personnes relativement aisées. Ce genre d'unité d'habitation vient au troisième rang selon les trois variables croisées.

- Les maisons ayant le toit en tôle, les murs en terre et le sol en ciment représentent 15,7% des unités d'habitation. Ce sont généralement des maisons isolées, des maisons en bande ou des concessions. Elles viennent en quatrième position après les trois précédentes.

- Les autres formes d'unités d'habitation associant les trois variables considérées sont marginales. C'est le cas par exemple des maisons dont les toits sont en tuile, les murs en brique et le sol en ciment (0,3 %), des maisons construites en bambou, au toit en tôle et au sol en terre (3,1 %),

Les matériaux de construction peuvent permettre cent possibilités de combinaisons (5x5x4). La suite de l'analyse sera axée sur les quatre combinaisons principales qui regroupent 79,5%

Graphique 6 : COMBINAISONS DE MATERIAUX PLUS REPRESENTATIFS



des unités d'habitation. Ces variables de par leur nature déterminent la qualité des unités d'habitation celles en matériaux précaires, donc provisoires, et celles en matériaux définitifs qui résistent mieux aux intempéries. Ces matériaux déterminent également le niveau de revenus des personnes qui habitent ces types de maison ou de celles qui en sont propriétaires.

Les quatres combinaisons retenues ont été croisées avec les types d'unités d'habititations.

Le tableau ci-après, résultat de l'essai de classification, récapitule les 12 combinaisons (nature toit-murs-sol et type d'unité d'habitation) les plus fréquentes au Bénin.

Tableau 2 : Classification des unités d'habitation selon la combinaison de quatre variables : le type, la nature du toit, des murs et du sol

Rang	Type d'unité d'habitation	NATURE			Nombre unités d'habita	Pourcen tage
		Toit	Murs	Sol		
1	Maison/Bande	Tôle	Briq/Pierre	Ciment	86 121	10,34
2	Concession	Tôle	Terre	Terre	68 744	8,26
3	Concession	Paille	Terre	Terre	68 663	8,25
4	Concession	Tôle	Terre	Ciment	53 282	6,40
5	Maison/Bande	Tôle	Terre	Terre	51 053	6,13
6	Case isolée	Paille	Terre	Terre	50 719	6,09
7	Concession	Tôle	Briq/Pierre	Ciment	48 453	5,82
8	Mais/isolée	Paille	Terre	Terre	40 232	4,83
9	Maison/Bande	Tôle	Terre	Ciment	35 455	4,26
10	Case isolée	Tôle	Terre	Terre	30 389	3,65
11	Mais/isolée	Tôle	Terre	Ciment	28 676	3,44
12	Mais/isolée	Tôle	Briq/Pierre	Ciment	21 389	2,57
13	Tout type	Autre	Autre	Autre	249 350	29,96
	ENSEMBLE				832 526	100,00

II MILIEU URBAIN

En milieu urbain, la configuration de l'habitat présente une nette différence avec le milieu rural.

2.1 Analyse des unités d'habitation selon le type et l'usage

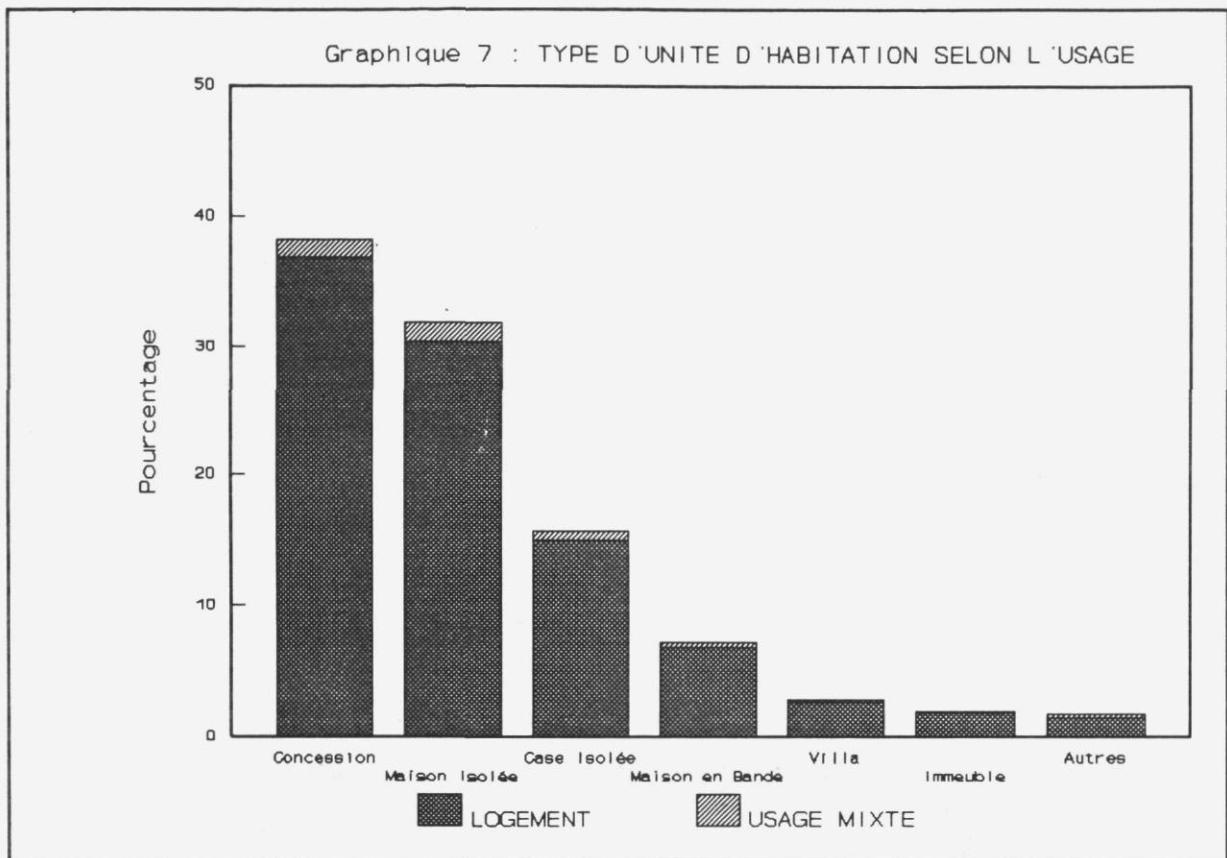
Le recensement a dénombré au total 306 780 unités d'habitation en zone urbaine. Ces habitations se répartissent comme suit :

- Habitation à usage de logement 292 995 soit 95,5 %.
- Habitation à usage mixte 13 782 soit 4,5 %.

L'usage de l'unité d'habitation selon le type de construction se répartit comme ci-dessous.

Tableau 3 : Répartition des unités d'habitation selon le type et l'usage (Milieu urbain)

TYPE DE CONSTRUCTION	USAGE		LOGEMENT		USAGE MIXTE		total	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Maison isolée	45 819	15,6	2 060	14,9	47 879	15,6		
Maison en bande	113 104	38,6	4 315	31,4	117 420	38,3		
Villa	7 966	2,7	430	3,1	8 396	2,7		
Immeuble	4 456	1,5	651	4,7	5 107	1,7		
Case isolée	20 797	7,1	1 252	9,1	22 049	7,2		
Concession	93 643	32,0	4 310	31,3	97 953	31,9		
Autres	5 503	1,9	523	3,8	6 027	2,0		
Non déterminé	1 707	0,6	241	1,7	1 949	0,6		
Emsemble Bénin	293 038	100	13 742	100	306.780	100		



Dans l'ensemble, du point de vue des formes, deux types de construction dominent en zone urbaine : les maisons en bande (38,3%) et les concessions (31,9%). Ces deux types d'unités d'habitation sont représentatifs du paysage immobilier et pourraient même se confondre. Les concessions réunissent d'une façon générale plusieurs ménages ordinaires qui occupent l'espace selon un ordre défini, permettant le plus souvent de dégager une cour intérieure centrale accessible à tous les cohabitants. L'importance de la cour se définit par rapport à la vie communautaire (cérémonie divinatoire, réjouissance familiale, mariage, baptême, etc).

L'importance des maisons en bande et des concessions en zone urbaine s'explique par le regroupement de plusieurs ménages dans une même concession ou dans des maisons en bande généralement proposées aux locataires. Ces deux types d'unités d'habitation,

caractéristiques du milieu urbain, sont en rapport avec la politique de lotissement de l'Etat et l'exploitation maximale du domaine immobilier par les privés à des fins locatives. Cette situation s'explique également par la densité des populations en zone urbaine.

La troisième unité d'habitation la plus représentative est la maison isolée (15,6 %) que l'on rencontre généralement en zone (péri-urbaine).

En milieu urbain, les unités d'habitation telles que les villas et les immeubles apparaissent comme des formes marginales de par leur nombre. Cependant, ces types d'unités d'habitations sont plus fréquemment rencontrés en milieu urbain qu'en milieu rural.

Les cases isolées telles que définies par le recensement constituent sans nul doute des constructions de fortune dans les zones non encore densément peuplées, où la mise en valeur des terrains se fait attendre.

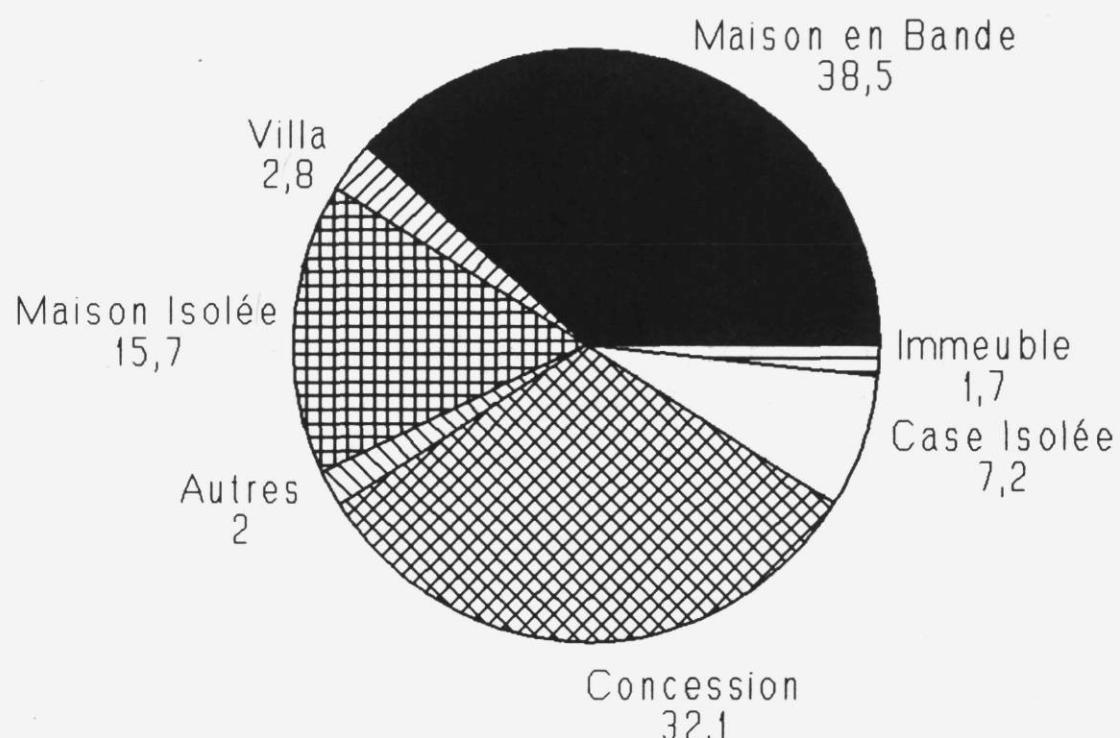
Au total, le milieu urbain regroupe 36,9 % de l'ensemble des unités d'habitation au plan national. Il est dominé par les maisons en bande, qui représentent 38,5 % des constructions, suivies des concessions (32,1 %) et des maisons isolées (15,7 %).

2.2. Classification des unités d'habitation selon la nature du toit, des murs et du sol.

Le paysage urbain est marqué par :

- Des constructions aux murs en brique ou pierre (47,5%) de l'ensemble des murs en milieu urbain).
- Des toitures en tôle (82,0 %) de l'ensemble des toits en milieu urbain.
- Des sols en ciment (72,7 %) de l'ensemble des sols en milieu urbain.

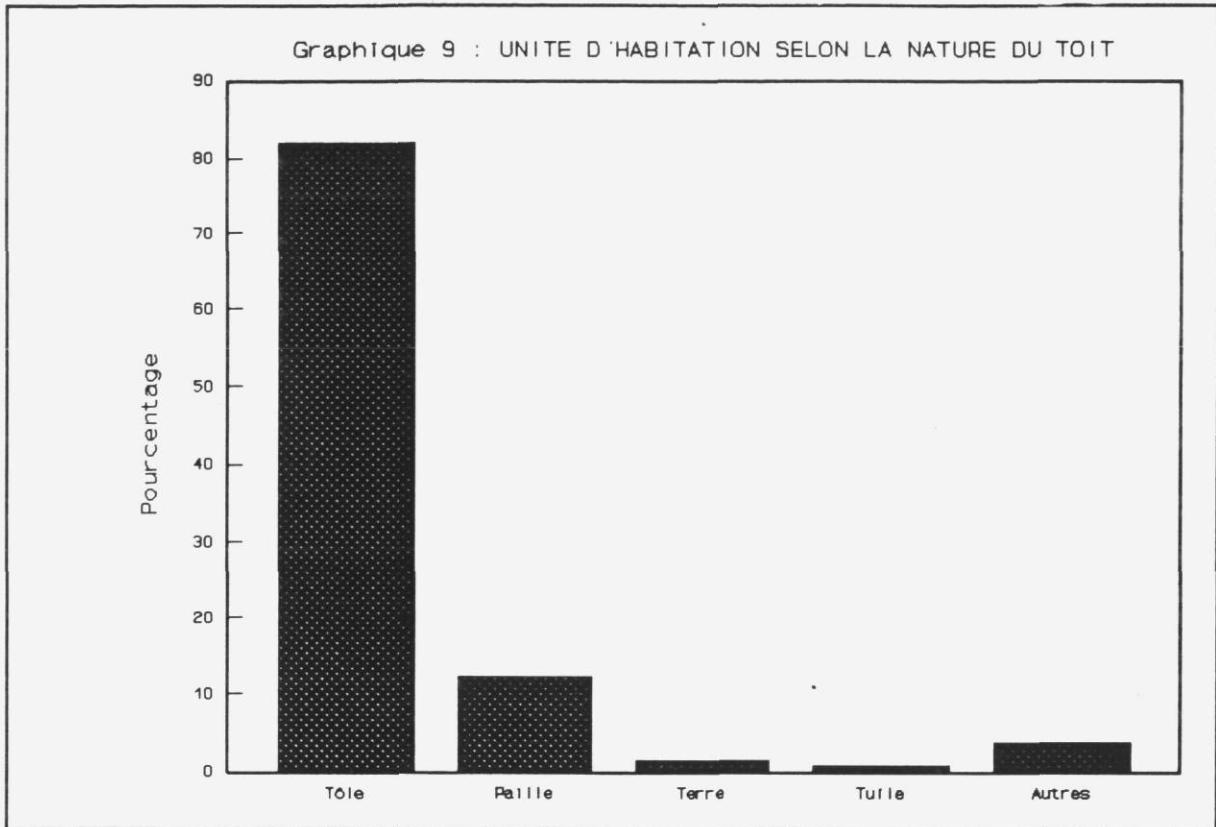
Graphique 8 : TYPES D'UNITE D'HABITATION



2.2.1. Classification des unités d'habitation selon la nature du toit.

La nature du toit en milieu urbain est essentiellement caractérisée par la tôle (82,0 %). Ce matériau est le reflet d'une évolution de l'habitat qui, jadis était caractérisé par des matériaux précaires : paille, feuilles, branchages etc.

La fréquence de l'utilisation de la tôle en milieu urbain dénote un stade amélioré de l'habitat en rapport avec le niveau de vie relativement élevé de la majorité des populations en milieu urbain.



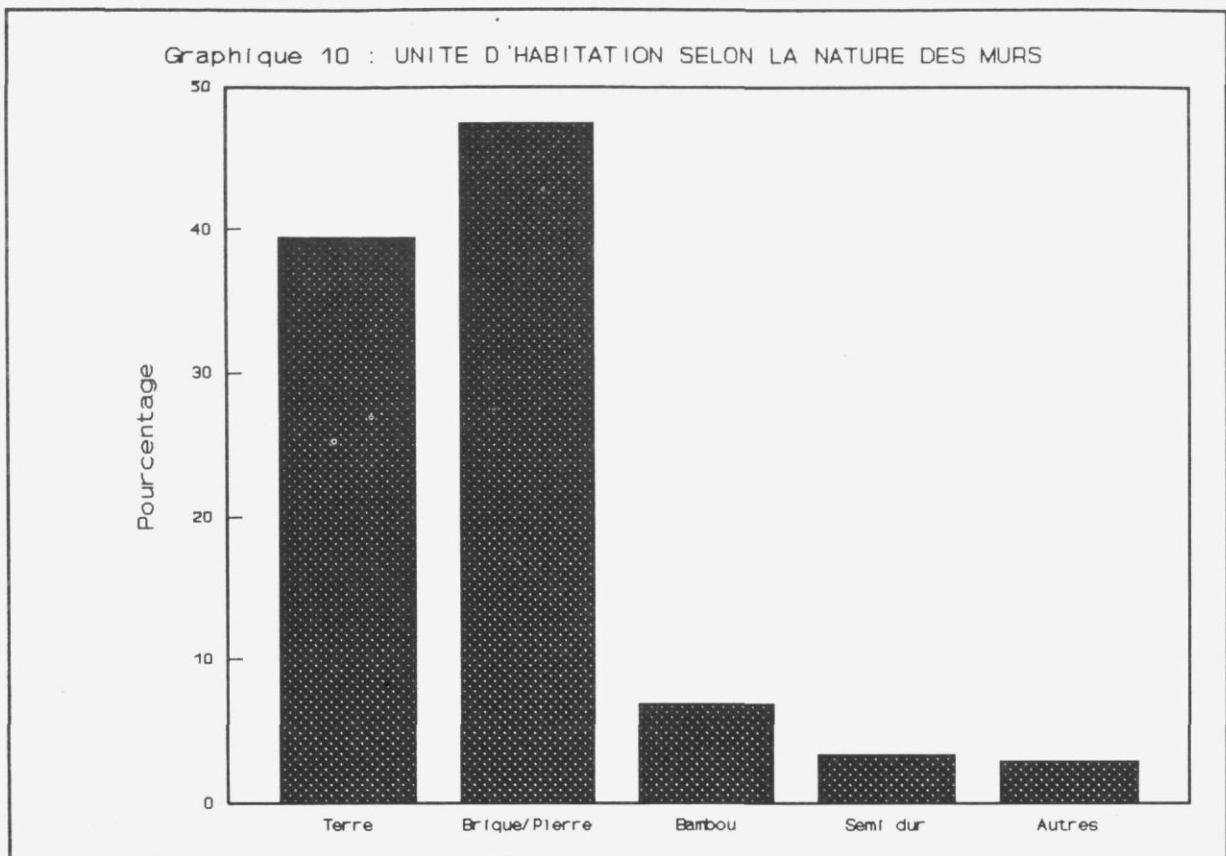
Le toit est un attribut de revenus relativement élevés dans la perception de l'habitat par les béninois. On comprend que le statut social soit dans une large mesure en rapport avec la qualité des matériaux de toiture des maisons habitées.

2.2.2. Classification des unités d'habitation selon la nature des murs.

Les constructions en zone urbaine offrent un paysage essentiellement marqué par les murs en brique ou en pierre (47,5%) et en terre (39,4%).

Les constructions en brique prédominent, surtout à Cotonou où le substrat rocheux est constitué de sables fluvio-marins.

En dehors des maisons en brique, Cotonou offre dans les quartiers déshérités quelques maisons en bambou, matériau précaire



mais parfaitement adapté au climat humide et aux zones marécageuses.

Les villes de l'intérieur sont essentiellement bâties sur des plateaux en terre de barre, notamment en ce qui concerne le bas Bénin et le Borgou : Sakété, Pobè, Kétou, Bohicon, Abomey, Parakou et Kandi.

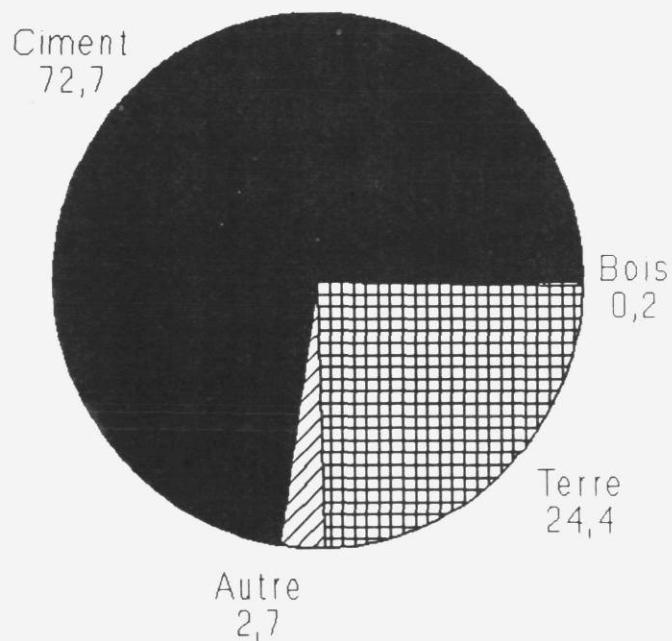
Dans l'Atacora, les constructions sont essentiellement réalisées à partir de la terre caractérisée par des sols ferrugineux à concrétion.

De façon évidente, l'habitat urbain s'adapte à son cadre écologique. Les transformations résultant de la modernisation varient selon les milieux.

2.2.3. Classification des unités d'habitation selon la nature du sol.

L'analyse des constructions à partir de la nature du sol en zone urbaine montre que 72,7% des sols sont en ciment et 24,4% en terre. Cette situation résulte de l'évolution de l'habitat urbain essentiellement marqué par l'utilisation des matériaux "définitifs" tels que le ciment et la tôle.

Graphique 11 : UNITE D'HABITATION SELON LA NATURE DU SOL



La recherche de confort ou de certaines commodités justifie l'aménagement des sols pour la qualité du logement.

Les conditions d'hygiène, la protection contre l'humidité pendant les saisons de pluies semblent être les deux causes fondamentales qui justifient l'aménagement du sol en ciment dans

les villes dont certaines sont généralement objet d'inondations à chaque saison.

2.2.4. Répartition des unités d'habitation en milieu urbain selon le type, la nature du toit, des murs et du sol.

Les unités d'habitation qui prédominent en zones urbaines sont: les maisons en bande, les concessions et les maisons isolées.

Les murs sont généralement en brique/pierre ou en terre. Le sol est en ciment et le toit en tôle. Deux maisons sur trois sont ainsi bâties.

Une répartition selon les quatre variables retenues ci-dessus à savoir : le type d'unité d'habitation, la nature du toit, des murs et du sol a permis d'élaborer le tableau de classification ci-dessous.

TABLEAU n°4 Classification des unités d'habitation selon la nature du toit, des murs et du sol et le type de construction en milieu urbain.

Rang	Type de Construction	Combinaison			Nombre d'unités d'habitati.	Pourcentage
		Toit	Murs	Sols		
1	Maison.bande	Tôle	Briq/Pier.	Ciment	72 572	23,7
2	Concession	Tôle	Briq/Pier.	Ciment	33 243	10,8
3	Concession	Tôle	Terre	Ciment	21 301	6,9
4	Maison.bande	Tôle	Terre	Ciment	15 434	5,0
5	Mais/isolée	Tôle	Briq/Pier.	Ciment	13 750	4,5
6	Concession	Tôle	Terre	Terre	1 377	4,3
7	Concession	Paille	Terre	Terre	12 383	4,0
8	Mais/isolée	Tôle	Terre	Ciment	9 835	3,2
9	Mais/isolée	Tôle	Terre	Terre	8 060	2,6
10	Maison.bande	Tôle	Terre	Terre	7 216	2,4
11	Case isolée	Paille	Terre	Terre	6 715	2,2
12	Mais/isolée	Paille	Terre	Terre	6 677	2,2
	Toute	Autre	Autre	Autre	86 417	28,2
		TOTAL	BENIN	URBAIN	306 780	100,00

L'habitat est très largement dominé en milieu urbain, par des unités d'habitation constituées de maisons en bande ou de concessions couvertes de tôle, aux murs en brique/pierre ou en terre et au sol cimenté.

III - MILIEU RURAL

Le milieu rural du point de vue de l'habitat traditionnel peut être considéré comme une zone témoin. Les unités d'habitation en milieu rural représentent 63,3 % de l'ensemble des unités d'habitation dénombrées par le recensement au plan national.

3.1. Analyse des unités d'habitation selon le type et l'usage.

Les unités d'habitation en zone rurale au Bénin se chiffrent à 525 746 dont :

- 506 563 unités à usage logement
- 19 183 unités à usage mixte (logement et autres fonctions)

La répartition selon le type d'unité d'habitation et les usages en zone rurale se présente comme suit :

Tableau 5 : Répartition des unités d'habitation selon le type et l'usage en milieu rural

TYPE D'UNITE D'HABITATION	USAGE		LOGEMENT		USAGE MIXTE		total	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Maison isolée	126 351	24,9	4 593	23,9	130 945	24,9		
Maison en bande	80 200	15,8	3 488	18,1	83 688	15,9		
Villa	1 024	0,2	64	0,3	1 088	0,2		
Immeuble	303	0,1	51	0,2	354	0,1		
Case isolée	104 647	20,7	4 507	23,5	109 154	20,7		
Concession	183 808	36,3	5 754	30,0	189 563	36,1		
Autres	7 725	1,5	540	2,8	8 265	1,6		
Non déterminé	2 455	0,5	235	1,2	2 690	0,5		
Emsemble Bénin	506 563	100	19 183	100	525 746	100		

Quatre unités morphologiques se détachent du paysage des unités d'habitation en zone rurale, il s'agit:

- des concessions : 36,1%
- des maisons isolées : 24,9%
- des cases isolées : 20,8%
- des maisons en bande : 15,9%

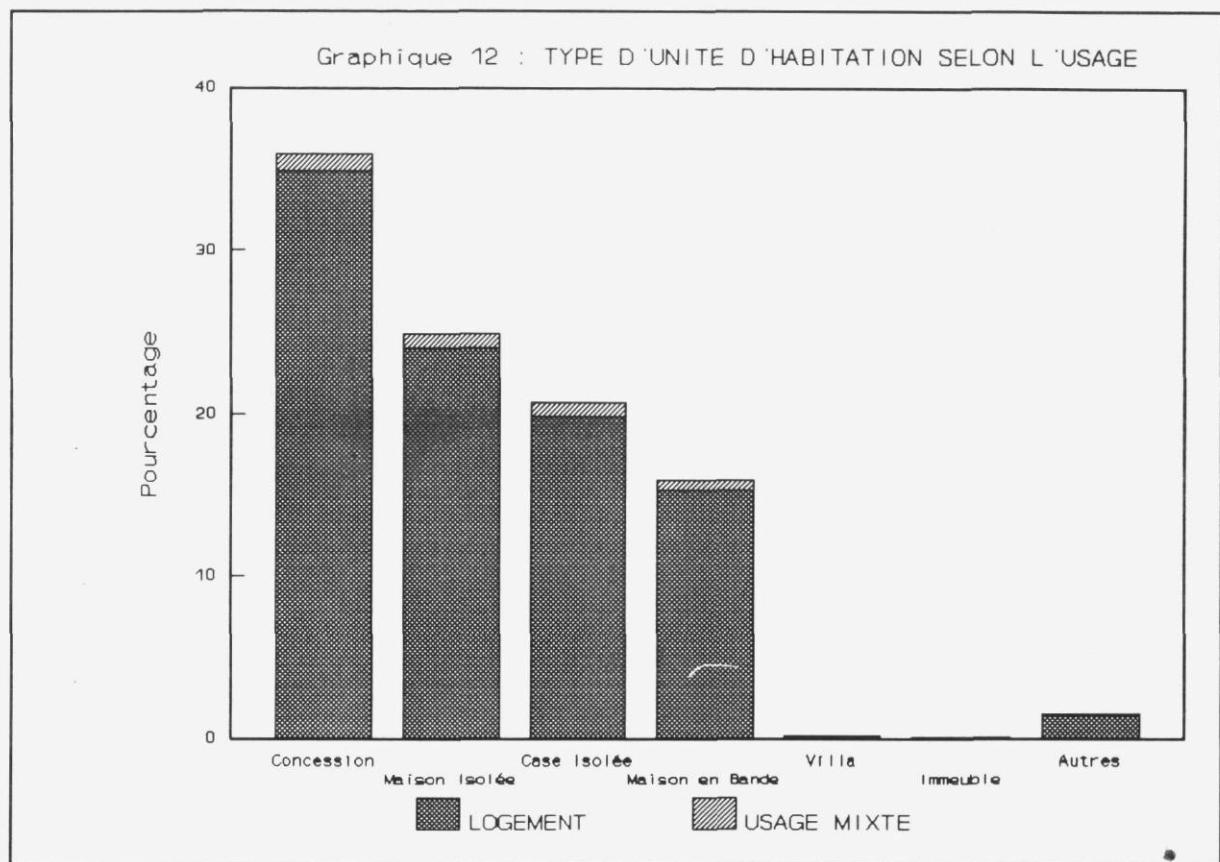
Ces unités semblent être en relation avec les formes d'organisation et le mode de vie en milieu rural. En effet, les concessions constituent les unités d'habitation réunissant autour d'un chef de ménage ses descendants et de ce fait, plusieurs générations d'individus.

Les maisons isolées et surtout les cases isolées s'expliquent par l'installation d'individus ayant quitté le noyau familial par souci d'indépendance ou de conquête de nouvelles terres agricoles ou de recherche de pâturages, etc.

Les villas et les immeubles sont des formes de construction presque inexistantes en milieu rural.

Les quelques rares cas identifiés constituent la manifestation de la réussite sociale de certaines familles nanties.

Cette situation souligne le caractère relativement homogène des types d'unités d'habitation dans le milieu rural.



Un rapprochement reste à établir entre le milieu rural et le milieu urbain.

Les maisons en bande prédominent en milieu urbain à cause de leur fonction locative, alors qu'en milieu rural ce type d'unité d'habitation vient en quatrième position après les concessions les maisons et les cases isolées.

En effet, le milieu rural se distingue du milieu urbain notamment par les unités d'habitation dispersées. Les maisons isolées et les cases isolées représentent 45,7 % des types d'habitation identifiés contre 37,3 % en milieu urbain.

L'analyse des fonctions des unités d'habitation en zone rurale, montre que 96,4 % des unités d'habitation servent exclusivement de logement contre 95,5 % en milieu urbain.

3.2. Classification des unités d'habitation selon la nature des matériaux de construction du toit, des murs et du sol.

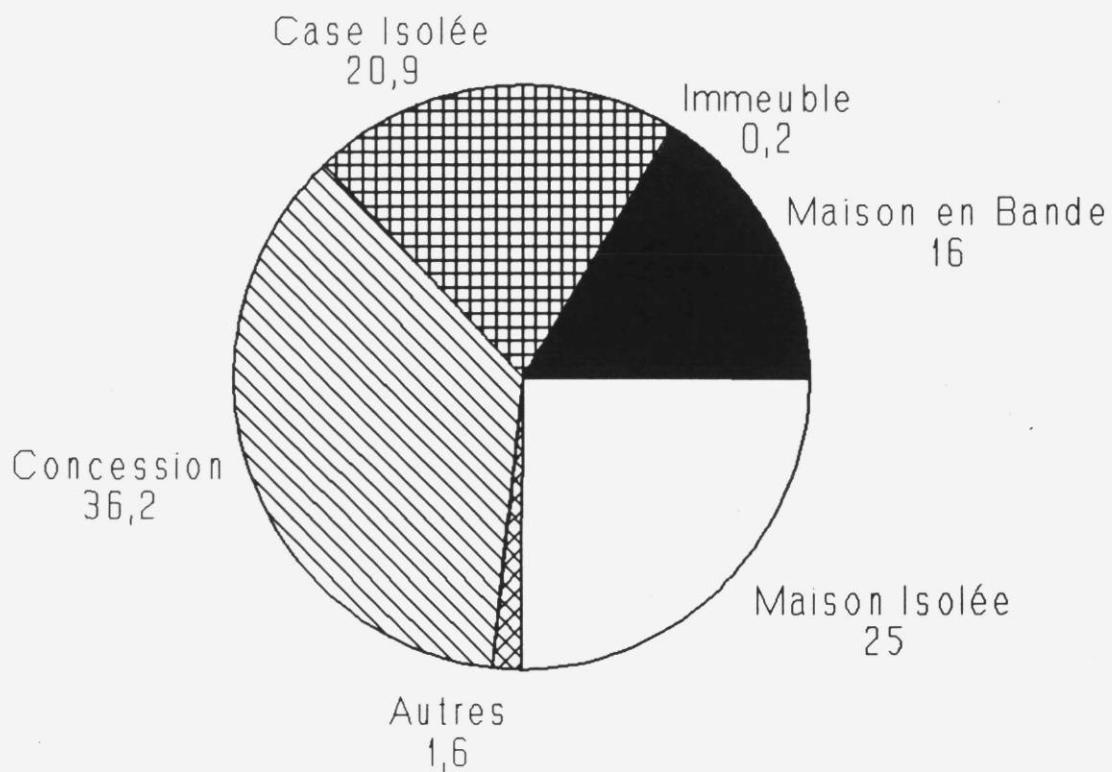
Le type de construction prédominant en milieu rural est la concession (36,1 %). Les cases isolées et les maisons isolées viennent respectivement en deuxième et troisième position. Le phénomène d'entassement des populations sur des parcelles exiguës n'est pas courante en milieu rural, ainsi les maisons en bande ne font que 15,9 % de l'ensemble des unités d'habitation contre 38,3% en milieu urbain. Le graphique 14 donne une idée de la répartition des types d'unités d'habitation en zone rurale.

3.2.1. Classification des unités d'habitation selon la nature du toit

Selon la nature du toit, l'habitat rural est marqué par deux types de matériaux : la tôle qui couvre 58,5 % des constructions et la paille 37,8 %. La tôle traduit la modernisation de l'habitat. D'une façon générale, la durée de vie de la tôle et sa résistance aux intempéries en ont fait le premier matériau de modernisation des unités d'habitation dans les ménages privés.

Tout effort d'amélioration de l'habitation commence traditionnellement par le toit. La tôle évite les renouvellements fréquents que demande l'utilisation de la paille. Son coût et sa durée de vie en ont fait un matériau très apprécié des couches moyennes de la population.

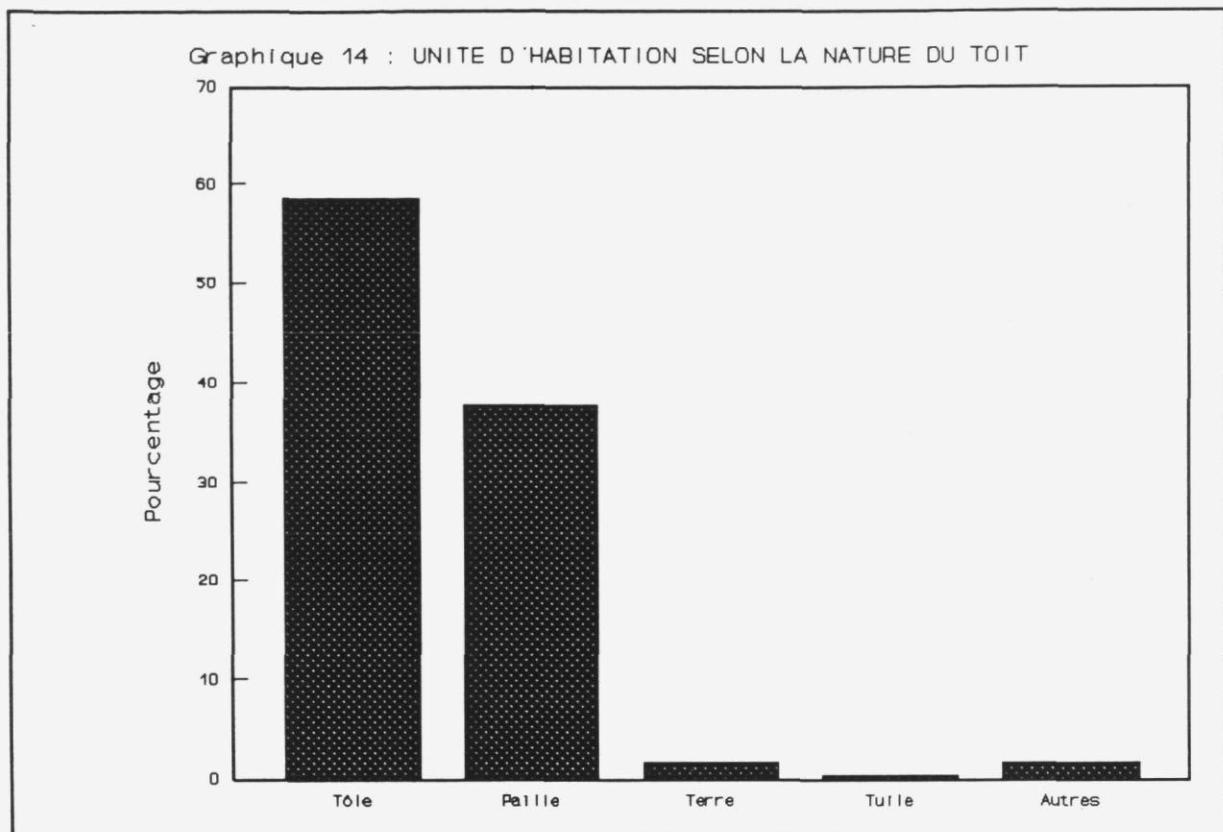
Graphique 13: TYPES D'UNITE D'HABITATION



La tuile est très peu utilisée sans doute à cause de son coût élevé, tandis que la terre est très peu adaptée au intempéries comme matériau pouvant servir de toiture, notamment dans le sud Bénin.

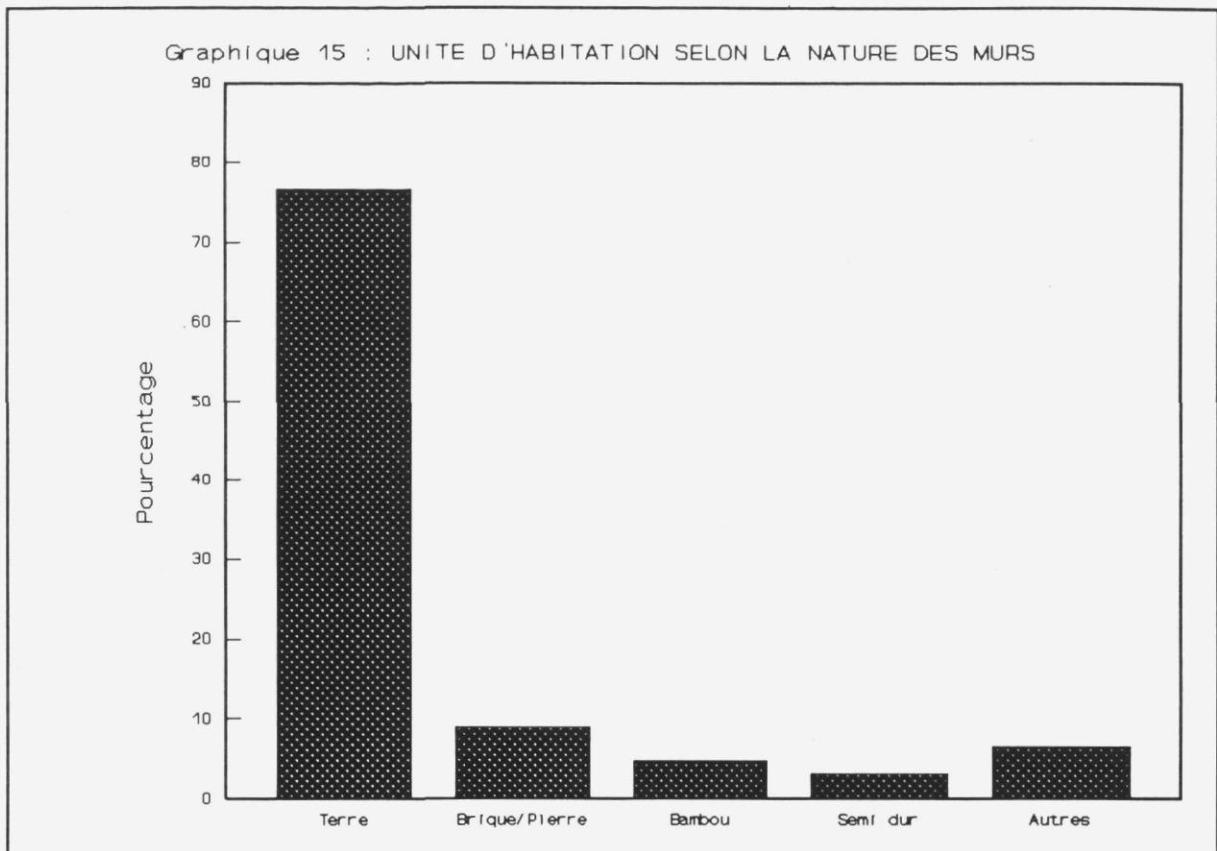
3.2.2. Classification des unités d'habitation selon la nature des murs

Le milieu rural utilise encore beaucoup plus les matériaux de l'environnement immédiat tout en étant perméable à l'innovation.



L'utilisation de la terre comme matériau de construction des murs demeure la technique la plus répandue 76,6% des constructions ont des murs en terre. Les constructions modernes, caractérisées par l'utilisation de la brique, ne représentent que 9,0 % tandis que le semi dur représente 3,1 % des constructions en milieu rural. On note quelques unités d'habitation en bambou soit 4,8 % des constructions.

Dans l'ensemble, le milieu rural est marqué du point de vue de l'évolution de l'habitation par l'utilisation du ciment comme matériau de construction des murs. On constate toutefois que cette évolution est très lente par rapport à l'utilisation de la tôle. Ceci s'explique certainement par le faible revenu des ménages ruraux et le coût élevé du ciment.

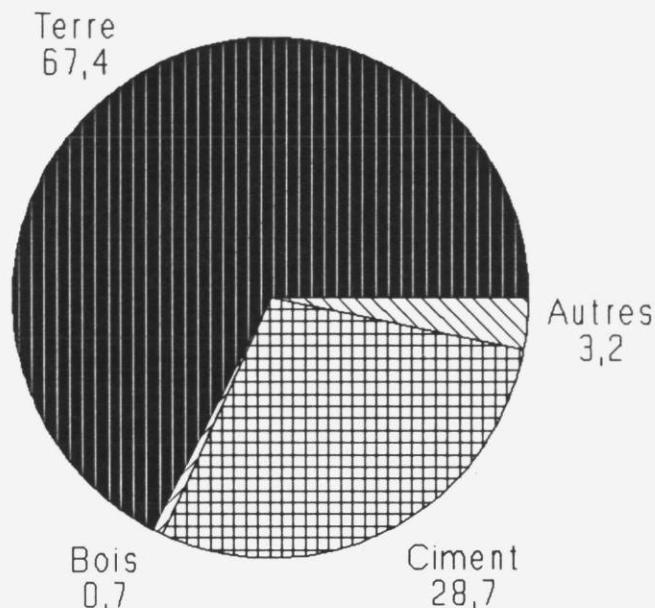


L'évolution doit être pensée dans le sens de l'amélioration des matériaux locaux par des techniques appropriées. Ceci permettrait aux ménages ruraux, d'accéder à une habitation améliorée au moindre coût et de réaliser une meilleure symbiose entre l'habitat et le milieu écologique.

3.2.3. Classification des unités d'habitation selon la nature du sol.

Le milieu rural, conformément aux traditions de construction, marque la différence avec le milieu urbain de par la nature des matériaux de construction utilisés 67,4 % des constructions ont un sol en terre et 28,7 % en ciment. En effet, les techniques traditionnelles de construction utilisent le même matériau pour les murs et le sol. Ce qui explique la prédominance des sols et des murs en terre (67,4 %) et des murs uniquement en terre (76,6%).

Graphique 16: UNITE D'HABITATION SELON LA NATURE DU SOL



L'utilisation du ciment, loin de se généraliser marque la différence de revenus entre les ménages.

La modernisation de la construction en milieu rural progresse très lentement lorsqu'on retient comme critère, la nature du sol.

3.2.4. Classification des unités d'habitation en milieu rural selon le type, la nature du toit, des murs et du sol.

Les ménages ruraux occupent des unités d'habitation généralement modestes et en matériaux "provisoires" : 57,3 % des constructions ont des murs et un sol en terre et sont recouvertes d'un toit en tôle ou en paille. Très peu de construction sont en matériaux définitifs (le toit en tôle, les murs en brique ou en pierre et le sol en ciment).

Une répartition selon les quatre variables retenues, à savoir la nature du toit, des murs et du sol et le type de construction a permis d'élaborer le tableau de classification ci-dessous.

Tableau 6 : Classification des unités d'habitation selon le type, la nature des toits, des murs, des sols en milieu rural.

Rang	Type d'unité d'habitation	N A T U R E			Nombre d'unités d'habitation	Pourcentage
		Toit	Murs	Sol		
1	concession	Paille	Terre	Terre	56 280	10,71
2	concession	Tôle	Terre	Terre	55 567	10,57
3	case isolée	Paille	Terre	Terre	44 004	8,37
4	Maison isolée	Tôle	Terre	Terre	42 993	8,18
5	Maison isolée	Paille	Terre	Terre	33 555	6,38
6	concession	Tôle	Terre	Ciment	31 981	6,08
7	Maison en bande	Tôle	Terre	Terre	30 674	5,83
8	Case isolée	Tôle	Terre	Terre	26 159	4,98
9	Maison en bande	Tôle	Terre	Ciment	20 021	3,81
10	Maison isolée	Tôle	Terre	Ciment	18 841	3,58
11	concession	Tôle	Briq/Pier.Cimen		15 210	2,89
12	Maison en bande	Tôle	Brique	Ciment	13 549	2,58
	Toute	Autre	Autre	Autre	136 912	26,04
		ENSEMBLE RURAL			525 746	100,00

L'habitat rural est largement dominé par des concessions, des cases et des maisons isolées. Les matériaux utilisés pour le toit sont : la paille ou la tôle. Les murs et les sols, d'une façon générale sont en terre.

IV - DIFFERENCES DEPARTEMENTALES

La différenciation de l'habitation d'un département à un autre se fera à l'aide des variables descriptives de l'unité d'habitation :

- **La nature du toit, des murs et du sol.** Ces variables offrent cent (100) possibilités de combinaisons. Cependant, par soucis de synthèse et de clarté l'analyse sera centrée sur quatre combinaisons qui regroupent 79,5 % des unités d'habitation.

Tableau 7 : Les combinaisons de la nature du toit, des murs et du sol les plus fréquents au Bénin

N A T U R E			Nombre	Pourcentage	Cumul Pourcentage
Toit	Murs	Sol			
Tôle	Terre	Terre	190.058	22,8	22,8
Tôle	Brique/Pierre	Ciment	168.954	20,9	43,7
Paille	Terre	Terre	171.844	20,6	64,3
Tôle	Terre	Ciment	123.772	15,7	79,5

- **les types d'unité d'habitation.** Afin de faire ressortir les différences départementales, on a croisé les six départements du pays avec les combinaisons retenues par les types d'unités d'habitation. Le tableau 9 présente la ventilation des données et les signes distinctifs de chaque prototype d'unité d'habitation.

Malgré les choix et les regroupements effectués au niveau des variables de différenciation, on se retrouve avec un tableau relativement de grande dimension (30 x 6 soit 180 cases). De plus, c'est un tableau de contingence (multidimensionnel), genre de tableau mieux analysé avec les méthodes d'analyse multidimensionnelle de données notamment l'analyse factorielle des correspondances.

Tableau 9 : Nature du toit, des murs et du sol selon le type de construction par Département.

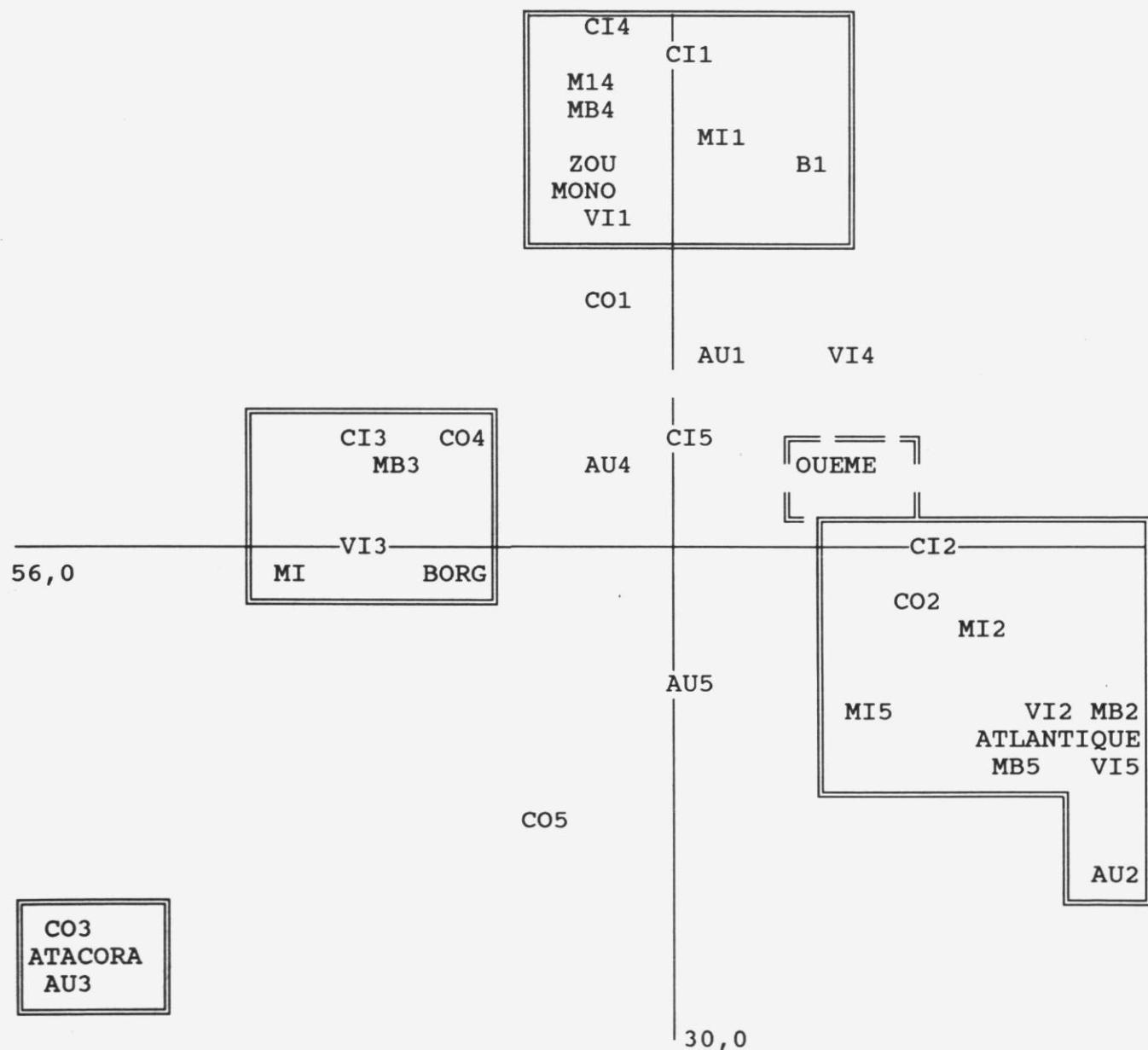
TYPE CONSTRUCTION	NATURE			IDENTIFIANT	ATACORA	ATLANTIQUE	BORGOU	MONO	OUEME	ZOU	ENSEMBLE
	TOIT	MURS	SOL								
CONCESSION	TOLE	TERRE	C01	4388	12594	7555	14506	10339	19362	68744	
CONCESSION	TOLE	BRI/PIERRE	C02	1202	20082	4150	4056	13716	5247	48453	
CONCESSION	PAIL.	TERRE	C03	32864	4171	11400	8895	5617	5716	68663	
CONCESSION	TOLE	CIMENT	C04	7686	5748	9834	6736	9281	13997	53282	
CONCESSION	AUTRE	AUTRE	C05	9346	11077	9287	4818	9982	3864	48374	
MAIS./BAND	TOLE	TERRE	MB1	880	5393	2564	6475	11953	10625	37890	
MAIS./BAND	TOLE	BRI/PIERRE	MB2	484	53369	3895	3670	17060	7643	86121	
MAIS./BAND	TERRE	TERRE	MB3	1560	739	1514	1970	2533	1628	9944	
MAIS./BAND	TERRE	CIMENT	MB4	1728	3315	4835	4001	7478	14098	35455	
MAIS./BAND	AUTRE	AUTRE	MB5	862	17924	3182	1803	5847	2080	31698	
MAI.ISOLEE	TOLE	TERRE	M11	832	8964	3412	13037	12451	13357	51053	
MAI.ISOLEE	TOLE	BRI/PIERRE	M12	445	9864	1494	1173	5688	2725	21389	
MAI.ISOLEE	TERRE	TERRE	M13	8472	3460	10062	6050	4793	7395	40232	
MAI.ISOLEE	TERRE	CIMENT	M14	1391	2725	4273	4460	5602	10225	28676	
MAI.ISOLEE	AUTRE	AUTRE	M15	2404	16326	5264	3557	6644	3279	37474	
CASE ISOLEE	TOLE	TERRE	C11	307	6113	968	10898	3449	8654	30389	
CASE ISOLEE	TOLE	BRI/PIERRE	C12	67	1394	168	341	709	661	3340	
CASE ISOLEE	TERRE	TERRE	C13	8349	4452	8146	11007	7853	10912	50719	
CASE ISOLEE	TERRE	CIMENT	C14	390	1397	891	3508	1489	4062	11737	
CASE ISOLEE	AUTRE	AUTRE	C15	2343	3992	4623	4886	15897	3277	35018	
VILLA/IMMEU	TOLE	TERRE	V11	4	7	3	18	7	10	49	
VILLA/IMMEU	TOLE	BRI/PIERRE	V12	80	3559	288	255	1993	511	6686	
VILLA/IMMEU	TERRE	TERRE	V13	8	5	12	12	5	3	45	
VILLA/IMMEU	TERRE	CIMENT	V14	4	25	6	17	58	26	136	
VILLA/IMMEU	AUTRE	AUTRE	V15	80	4627	197	191	2760	174	8029	
AUTRE	TOLE	TERRE	AU1	100	478	158	560	280	357	1933	
AUTRE	TOLE	BRI/PIERRE	AU2	67	1991	132	100	498	177	2965	
AUTRE	TERRE	TERRE	AU3	1153	176	312	287	157	156	2241	
AUTRE	TERRE	CIMENT	AU4	160	311	233	211	207	363	1485	
AUTRE	AUTRE	AUTRE	AU5	1324	3080	1610	1107	1704	1482	10307	
TOTAL	DEPARTEMENT			88980	207358	100468	118605	166050	151066	832526	

GRAPHIQUE 17 : Représentation simultanée de ces caractéristiques des unités d'habitation et des départements sur un plan

1er plan factoriel

1er Axe factoriel : HORIZONTAL

2ème Axe factoriel : VERTICAL



(1) - Dans le département de l'Atacora, les matériaux traditionnels dits "précaires" (la paille et la terre) constituent encore de nos jours l'essentiel des composantes des parties fondamentales des unités d'habitation (le toit, les murs et le sol). Ces unités d'habitation sont souvent des concessions, alors que dans tous les autres départements, on rencontre tous les types d'unités d'habitation.

(2) - Le département du Borgou, bien que restant un tant soit peu lié aux matériaux traditionnels, a amorcé un début de modernisation de ses unités d'habitation. On y note également une diversification des types d'unité d'habitation.

(3) - Dans les départements du Zou et du Mono on rencontre davantage d'unités d'habitation construites à l'aide d'un mélange de matériaux modernes et traditionnels : les murs sont généralement en terre et parfois crépis en ciment, le toit en tôle et le sol cimenté.

(4) - Le département de l'Atlantique et, dans une certaine mesure celui de l'Ouémé sont les départements dans lesquels prévaut l'usage à grande échelle des matériaux modernes. En général les toits sont en tôle, les murs en brique ou en pierre, le sol en ciment. L'importance de l'utilisation des matériaux modernes de construction dans ces deux départements est en rapport avec leur taux d'urbanisation. En effet, le poids de Cotonou pour l'Atlantique et de Porto-Novo pour l'Ouémé, qui sont les deux plus grandes villes du Bénin, influence la tendance observée.
NB : Les numéros renvoient aux nuages de points du plan factoriel.

L'analyse est détaillée en annexe

CONCLUSION

Le deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitation a privilégié dans l'étude de l'habitat la fonction logement des ménages. Les unités d'habitation recensées l'ont été à partir de celles des chefs de ménage. La collecte a permis de se rendre compte du niveau de qualité des unités d'habitation selon les milieux urbains ou ruraux.

Si les matériaux de construction, qualifiés de modernes ou "définitifs" par opposition aux matériaux du milieu, qualifiés de "précaires" marquent une percée du point de vue de leur utilisation, il n'est pas moins vrai qu'ils n'ont encore pu se substituer entièrement aux matériaux du milieu, couramment utilisés dans les sociétés traditionnelles en milieu rural. Sur l'ensemble du territoire national, on note une utilisation de plus en plus grande de la tôle pour couvrir les maisons quelles que soient les régions : 67,1% contre 28,4 % de paille. Il en est de même de l'utilisation du ciment mais dans une moindre mesure, pour construire les murs surtout en ville : 23,1 % contre les murs en terre 62,8% des unités d'habitation. Quant aux sols, la prévalence de l'utilisation de la terre l'emporte au plan national : 51,6 % des unités d'habitation contre 44,9% de sol en ciment.

Cette étude, quoique sommaire, permet de par ces différentes informations d'envisager des actions dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire et d'une politique de logement.

L'étude des formes architecturales et des commodités offertes par l'ensemble des unités d'habitation interpelle les pouvoirs publics. En effet le territoire national dans son ensemble dégage quatre types d'unités d'habitation dominants:

la concession (34,5 %) la maison en bande (24,2 %) la maison isolée (21,5 %) et la case isolée 15,8 %). Ces quatre types d'unités présentent peu de différence quant à la fonctionnalité des espaces bâtis comme cela apparaît dans l'étude des commodités des unités d'habitation des ménages.

ANNEXES**ANALYSE FACTORIELLE DES CORRESPONDANCES DES DIFFERENTS DEPARTEMENTS DES UNITES D'HABITATION**

Cette méthode d'analyse multidimensionnelle permet de souligner les effets d'attraction et de répulsion des variables de différenciation d'une part et d'établir le lien entre les départements et ces variables d'autre part. En somme, elle met en évidence les différences départementales et révèle en plus, des problèmes que pose la typologie retenue pour la collecte.

L'intérêt de cette méthode est renforcé par la projection des données sur des plans dits plans factoriels qui permettent de visualiser les départements autour desquels sont représentées les variables de différenciation qui les caractérisent.

Avant de rechercher les facteurs de différenciation d'un département à un autre, on s'est préoccupé d'abord de savoir s'il y a une différence significative au sens statistique entre les départements. Ceci s'est fait à l'aide d'un test d'indépendance de KHI-DEUX qui a révélé que les variables "nature des matériaux de construction" et "type d'unité d'habitation" varient sensiblement d'un département à un autre.

Ce test a permis de rejeter la variable "usage de l'unité d'habitation" comme variable de différenciation puisque le test a montré qu'il n'existe pas de dépendance entre cette variable et les départements.

Interprétation du premier plan factoriel

Le 1er plan factoriel, composé d'un axe horizontal (le 1er axe) et d'un axe vertical (le 2ème axe), sera interprété à travers les influences respectives des unités d'habitation et des départements sur le positionnement de ces axes.

Le nuage de points des unités d'habitation

- Le 1er axe apporte 56,0 % de l'information contenue dans les données tandis que le 2ème axe en apporte 30,0 % soit un total de 86,0 % d'information extraite par le premier plan factoriel. La substance de l'information contenue dans les données peut donc être obtenue à partir de l'analyse du seul 1er plan factoriel.

Le positionnement du 1er axe a été influencé à 34,2 % par les concessions aux murs et sol en terre couvertes de paille (CO3) et à 26,8 % par les maisons en bande couvertes de tôle aux murs en brique ou en pierre et au sol cimenté (MB2). Ces deux prototypes d'unité d'habitation ont joué des rôles déterminants mais antagonistes dans le positionnement du 1er axe. On peut y voir d'une part une opposition entre les unités d'habitation construites à base de matériaux de construction traditionnels (terre et paille) et de l'autre les unités d'habitation construites à partir de matériaux de construction modernes (brique, ciment et tôle).

A l'extrémité gauche de l'axe est positionnée CO3 : type de construction traditionnelle bâtie à l'aide de matériaux de construction offerts par la nature (terre et paille) et à l'extrémité droite MB3 : prototype d'unité d'habitation image de l'habitat dans les villes béninoises, bâti avec des

matériaux de construction de type moderne (brique, ciment et tôle). On peut donc considérer le 1er axe comme l'axe de la modernité ou mieux de l'urbanisation. Cela est d'ailleurs confirmé par le positionnement des autres points sur le plan.

En effet, les autres types d'unité d'habitation bâtis à l'aide des matériaux de construction modernes (CI2, CO2, MI2, VI2, AU2) sont situés du côté de MB2.

De l'autre côté, on trouve les unités d'habitation construites à l'aide des matériaux précaires.

Au milieu de ces deux extrêmes sont représentées les unités d'habitation construites à l'aide d'un mélange de matériaux précaires (terre) et de matériaux "définitifs" (tôle et ciment).

Par ailleurs, les différentes sortes de maisons en bande et les concessions sont positionnées le long du premier axe factoriel. On n'observe pas une opposition nette entre les deux types de construction.

De ce qui précède, il ressort que le 1er axe est celui de la modernité. Les variables discriminatoires sont : la nature du toit des murs et du sol.

- Compte tenu d'une part, de l'importance du 2ème axe dans l'inertie totale du 1er axe plan factoriel (30,0% sur 80,0% soit 37,5 %) et du rôle négligeable joué par le type d'unité d'habitation dans le positionnement du 1er axe, on s'attend à observer une différenciation de second ordre entre ces unités d'habitation classées selon la nature des matériaux de construction et le type d'unité d'habitation. Or seul CO3 (concession traditionnelle) contribue fortement à l'inertie expliquée par le 2ème axe (27,3 %). Les autres types de

concession sont éparpillés sur le plan factoriel de même que les autres types d'unités d'habitation. L'absence d'une tendance réelle au niveau du second axe, rend difficile sa caractérisation.

Ceci pose entre autres le problème de la pertinence de la typologie des types d'unité d'habitation retenue :

- . la définition de chaque type de construction a-t-elle permis à l'enquêteur de bien faire la différence d'un type de construction à un autre ?

- . la maison en bande est-elle bien distincte de la concession ?

- . n'y a-t-il pas de risque de double compte lorsqu'une concession contient des maisons en bande ?

- . a-t-on pu bien faire une distinction nette entre la maison isolée et la case isolée ?

- . distingue t-on clairement une maison isolée d'une villa?

A défaut d'obtenir une discrimination nette des unités d'habitation par le type d'unité d'habitation comme on s'y attend, on note toutefois que tous les identifiants terminés par 2 (toit en tôle, murs en brique ou pierre et sol en ciment) sont en dessous du 1er axe factoriel et que tous les identifiants terminés par 1 ou 4 (toit en tôle mais murs en terre et sol en terre ou en ciment) sont au dessus de l'axe horizontal.

Ce constat signifie que dans les départements situés au-dessus de l'axe horizontal notamment du Zou et du Mono, la décision de couvrir les maisons de tôle n'a pas une influence notable sur la nature des murs et du sol et que, par contre dans les départements situés en-dessous de cet axe, en particulier dans l'Atacora où la paille domine le paysage les unités d'habitation couvertes de tôle ont une forte attraction pour les murs en brique ou pierre et le sol cimenté.

L'axe de modernité met fondamentalement en opposition le département de l'Atlantique où se situe la capitale économique du Bénin et le département le moins accessible : l'Atacora.

Du point de vue de l'utilisation des matériaux dans la construction des unités d'habitation, le Zou et le Mono apparaissent comme des départements ayant atteint le niveau moyen de modernisation du pays.

Le département de l'Ouémedé dont le chef lieu Porto-Novo est la capitale politique du pays a atteint un niveau d'urbanisation proche de celui de l'Atlantique.

Quant au département du Borgou, son habitat (grâce à la présence de Parakou la troisième grande ville du pays) connaît une modernisation et une diversification plus grande que celui de l'Atacora mais il n'a pas encore atteint le degré moyen d'urbanisation du pays.

Le second axe met donc en opposition les départements de niveau de modernisation extrême (l'Atacora et l'Atlantique) et ceux de niveau moyen (le Zou et le Mono).

4.2 Analyse globale de la différence départementale

Cette analyse se fera à travers la projection simultanée du nuage des caractéristiques de l'unité d'habitation et des départements sur le plan ci-dessous appelé 1er plan factoriel.

Il sera fait usage de tous les constats au niveau de l'interprétation des axes des deux nuages.

L'interprétation de ce graphique fait remarquer que l'Atacora et l'Atlantique sont positionnés aux pieds des deux

branches d'une parabole concave dont le sommet est matérialisé par les départements du Mono et du Zou. Autour de ces trois points gravitent des unités d'habitation formant ainsi trois groupes de points. Un quatrième groupe constitué de points gravitant autour du Borgou est situé sur la branche gauche de la parabole. Il s'agit ici d'un phénomène classique en analyse des données qu'on appelle l'effet Guttman.

Les deux paquets situés aux extrémités des deux branches de la parabole s'opposent d'une part et ces deux paquets réunis s'opposent aux points moyens situés au sommet de la parabole d'autre part.

Aussi, tout au long de l'axe de la modernité, distingue-t-on d'un côté le département de l'Atacora caractérisé par des maisons de type concession construites à l'aide des matériaux "provisoires" (la paille et la terre) et de l'autre côté le département de l'Atlantique où prédomine l'usage des matériaux de construction définitifs (la tôle, la brique ou la pierre et le ciment) de type maisons en bande à cause de la fonction locative de cette dernière.

Il est à noter que si le paysage du département de l'Atacora est essentiellement dominé par les concessions, on observe que dans tous les autres départements, tous les types de construction y sont plus ou moins bien représentés.

Au milieu de l'axe de l'urbanisation sont représentés les départements du Mono et du Zou au sein desquels on dénote un effort d'urbanisation où la paille disparaît au profit de la tôle pour mieux protéger les murs qui sont quelquefois crépis et le sol parfois cimenté.

Dans le département du Borgou, bien que les matériaux précaires telles la paille et la terre influencent encore largement l'habitat, on note un début d'évolution, notamment la substitution de la tôle à la paille. Il est à noter aussi un effort dans la diversité des types d'unités d'habitation.

Le département de l'Ouémé n'a influencé ni le positionnement du 1er axe ni celui du 2ème axe. Par ailleurs l'Ouémé n'est pas géographiquement bien représenté selon les deux axes. Il s'en suit que pour mieux observer l'habitat dans ce département il aurait fallu l'observer par rapport à d'autres axes et/ou mettre les points ayant une trop grande contribution à l'explication du 1er axe factoriel en éléments supplémentaires. Néanmoins, compte tenu du fait que, Porto-Novo, la capitale politique du Bénin, deuxième plus grande ville du pays, est située dans l'Ouémé, département proche du Nigéria et que ce département compte d'autres villes de l'intérieur telles Sakété, Pobè, Onigbolo et Kétou, on peut traduire le positionnement sur le plan factoriel du département de l'Ouémé non loin de celui de l'Atlantique comme une similitude dans le niveau de modernisation des unités d'habitation dans ces deux départements.

Ainsi, le département de l'Ouémé du point de vue de l'urbanisation vient d'une part en deuxième position après celui de l'Atlantique. D'autre part ces deux départements possèdent des unités d'habitation de nature et de forme similaires.

Le facteur discriminatoire de 2ème ordre dans ce phénomène à effet de Guttman distingue d'un côté le département de l'Atacora, quasiment caractérisé par des unités d'habitation de type traditionnel à matériaux de construction "précaires" et le département de l'Atlantique dont les unités d'habitation sont à matériaux de construction "définitifs" parmi lesquelles les maisons en bande occupent une place importante et de l'autre côté les départements du Mono et du Zou où les matériaux "définitifs et précaires" sont associés dans la construction des unités d'habitation.

Comme on le voit bien, la non différenciation du degré d'urbanisation induit par les matériaux de construction et non par le type d'unité d'habitation pose le problème de la pertinence de la typologie évoquée plus haut lors de l'interprétation du 2ème axe.

Par rapport au premier axe factoriel, on note une opposition fondamentale entre : le département de l'Atacora caractérisé par les concessions et d'autres types de constructions non spécifiés bâties avec de la terre (Murs et sol) couverts de paille d'une part et le département de l'Atlantique où les unités d'habitation sont essentiellement construites à base de pierre ou de briques, de ciment et de tôle d'autre part.

Dans le département de l'Atlantique, on rencontre tous les types de construction mais avec une prédominance de maisons en bande.

Ce premier axe se définit comme l'axe de la modernité ou l'axe de confort ou l'axe de la modernisation des unités d'habitation.

En projetant tous les départements sur cet axe de la modernité, on se rend compte que le département de l'Ouémé qui abrite Porto-Novo, la deuxième plus grande ville du Bénin, se retrouve du côté moderne (côté de l'Atlantique) et les autres départements du côté de l'Atacora. Ainsi les départements du Borgou, du Mono et du Zou forment un groupe proche de l'origine des axes du côté traditionnel de l'axe (côté Atacora).

Par ailleurs, il est à remarquer que bien que les unités d'habitation de type immeuble ou villa soient marginales au Bénin, elles sont bâties le plus souvent dans les départements de l'Atlantique, de l'Ouémé et dans une moindre mesure du Borgou notamment dans les grandes villes de Cotonou, de Porto-Novo et de Parakou.

L'axe vertical semble discriminer la nature des murs et du sol au niveau des maisons en tôle. On remarque que toutes les unités d'habitation en tôle, aux murs et/ou sol en terre sont au dessus du premier axe tandis que les unités d'habitation en tôle aux murs en brique ou en pierre et au sol en ciment sont en dessous de cet axe.

On peut donc déduire que la décision de couvrir les unités d'habitation de tôle dans les départements de l'Atlantique et de l'Atacora, influence davantage celle de bâtir les murs en pierre ou en brique et de cimenter le sol que dans les départements du Zou du Mono et de l'Ouémé.

Les résultats de cette analyse factorielle montre la nécessité de porter une attention toute particulière sur les éléments d'appréciation de la morphologie des unités d'habitation dans toute étude ultérieure sur l'habitat.

Tableau 1 : Résultats relatifs aux unités d'habitation

IDENTI-FIANT	1er AXE FACTORIEL			2ème AXE FACTORIEL		
	CTR %	COOR-DONNEE	CCA	CTR %	COOR-DONNEE	CCA
CO1	0,2	+0,071	0,037	6,3	-0,325	0,776
CO2	5,3	-0,486	0,870	0,6	+0,124	0,056
CO3	34,2	+1,038	0,683	27,3	+0,678	0,292
CO4	2,7	+0,332	0,654	0,7	-0,124	0,091
CO5	0,9	+0,199	0,216	4,5	+0,329	0,590
MB1	0,1	-0,063	0,015	6,3	-0,441	0,742
MB2	26,8	-0,820	0,828	8,8	+0,345	0,146
MB3	0,6	+0,356	0,656	0,1	-0,101	0,052
MB4	0,3	+0,144	0,053	7,3	-0,490	0,608
MB5	6,4	-0,662	0,741	3,7	+0,369	0,231
MI1	0,1	-0,069	0,019	8,6	-0,442	0,808
MI2	3,2	-0,569	0,891	0,5	+0,161	0,072
MI3	5,6	+0,548	0,792	0,2	+0,084	0,019
MI4	0,4	+0,164	0,088	5,5	-0,472	0,732
MI5	2,3	-0,361	0,573	2,3	+0,267	0,315
CI1	0,0	-0,034	0,002	8,5	-0,569	0,553
CI2	0,3	-0,465	0,906	0,0	-0,010	0,000
CI3	4,1	+0,418	0,855	0,8	-0,136	0,090
CI4	0,1	+0,138	0,039	3,8	-0,611	0,774
CI5	0,0	-0,009	0,000	0,5	-0,128	0,036
VI1	0,0	+0,179	0,070	0,0	-0,395	0,343
VI2	1,7	-0,734	0,838	0,4	+0,276	0,119
VI3	0,0	+0,483	0,448	0,0	+0,090	0,016
VI4	0,0	-0,208	0,113	0,0	-0,263	0,181
VI5	2,7	-0,847	0,765	1,0	+0,382	0,155
AU1	0,0	-0,048	0,011	0,1	-0,249	0,298
AU2	1,0	-0,857	0,734	0,6	+0,474	0,224
AU3	1,2	+1,067	0,623	1,2	+0,773	0,327
AU4	0,0	+0,118	0,246	0,0	-0,091	0,146
AU5	0,0	-0,013	0,003	0,3	+0,183	0,715

Tableau 2 : Résultats relatifs aux départements

IDENTIFIANT	1er AXE FACTORIEL			2ème AXE FACTORIEL		
	CTR %	COOR-DONNEE	CCA	CTR %	COOR-DONNEE	CCA
ATACORA	42,7	+1,703	0,703	33,4	0,295	+0,660
ATLATIQUE	44,9	-0,685	0,798	18,4	0,175	+0,321
BORGOU	5,6	+0,346	0,853	0,7	0,061	+0,093
MONO	2,8	+0,226	0,231	14,7	0,648	-0,379
OUEME	2,7	-0,187	0,223	1,2	0,054	-0,092
ZOU	1,3	+0,138	0,069	31,5	0,887	-0,492

KHI-DEUX Calculé = 386.297

KHI-DEUX Lu (0,01) =

Nombre de degré de liberté =(30-1)(6-1)

=145

Pourcentage d'inertie extraite par le 1er axe = 56,0

Pourcentage d'inertie extraite par le 2ème axe = 30,0

Pourcentage moyen d'inertie extraite par un axe =

$1/\text{Max}(30;6) = 1/30 = 3,33\%$

Valeur du lien = 0,467

LISTE DU PERSONNEL DU PROJET

Personnel National

Direction Générale de L'INSAE

Directeur Général

AMOUSSOU Emmanuel, 1988-1989
ATTIN Sourou Joseph, 1989-1990
HOUSSOU P. Grégoire, 1990-1992
Feu VODOUNHESSI Gabriel, 1992

Directeur Général Adjoint

SONOUKON André, 1989-1990
HOUETON Nestor, 1988 - 1989 et 1990 à ce jour

Directeur du Bureau Central du Recensement

KODJOGBE Nicaise, 1988 à ce jour

Directeur Adjoint du Bureau Central du Recensement

HOUEDOKOHO Thomas, 1990-1991

Section Méthodologie du Bureau Central du Recensement

TOGONOU Hippolythe, Chef de section, 1988 à ce jour
Mensah Victorine, 1988 à ce jour
AKPONA Paul, 1988 à ce jour
KOGUI Marguérite née Yallou, 1990-1991
SOSSOUHOUNTO Sabin, 1992 à ce jour
LODE Léopold, 1992-1993
DJAKPO Paulin, 1992 à ce jour
DEGBOE Kouassi, 1993 à ce jour
AKUESON Toussaint, 1988-1991
DAKPO Hugues, 1988 à ce jour
DOSSOU Alex, 1989 à ce jour
BIAOU I. Babaya, 1988 à ce jour
d'ALMEIDA Honoré, 1988 à ce jour
AGBOTON Martin, 1988 à ce jour

Section Analyse et Publication du Bureau Central du Recensement

HOUEDOKOHO Thomas, Chef de Section, 1986-1991
TOHOUEGNON Thomas, Chef de Section, 1993
CHITOU Abdou Fatahi, 1989 à ce jour
TODJINOU D. Pascal, 1989 à ce jour
GOMEZ Euzerbe Yolande, 1988 à ce jour
PARAIZO Guy Saliou, 1988-1993
SOVIGUIDI Barthélémy, 1988-1989 et 1991-1993

Section Administration et Gestion du Bureau Central du Recensement

SOVIGUIDI Barthélémy, Chef de Section, 1988-1989
TELLA Abdou Chef de Section, 1989 à ce jour
DOHOU Antoinette, 1989 à ce jour
FALANA Yves, 1988 à ce jour
KPALLA Félicienne, 1988 à ce jour
HOUNHANOU Mathilde, 1988-1991
AKUESON Pélagie, 1988 à ce jour
Feu NOUASSE Joseph, 1988-1989
AKPAKI Emmanuel, 1991-1992

Traitement Informatique

BEWA Barthélémy Chef Centre Informatique, 1989 à ce jour
AKPO André, 1988 à ce jour
KPEKPEDE Grégoire, 1991 à ce jour
BODE C. André, 1992 à ce jour
AHOMAGNON Edwige, 1992 à ce jour
MASSOU Mohibatou, 1990 à ce jour
ADJAVON Georgette, 1992 à ce jour
QUENUM Jeanne, 1992 à ce jour
ODOULAMI Antoinette, 1992 à ce jour
SANNI Kabirou, 1993 à ce jour

Personnel International

- Experts en recensement

Joseph WESNER, 1988-1990

Bibi DIAWARA, 1990-1991

- Expert en Informatique

Mr Duong XUAN VU, 1992-1993

- Conseiller National

Sylvestre ADJAHOUTONON, 1992-1993

- Support Administratif

Abel LOKO, 1989-1993

Bernadette ACHADE, 1989-1990

Guy BEWA, 1990-1991

Juliette GUEDOU, 1991 à ce jour

Personnel Occasionnel

- Opérateurs cartographes,

- Agents Recenseurs,

- Chefs d'Equipes et Contrôleurs de Recensement,

- Agents Codeurs et Vérifieurs des Codes,

- Opérateurs de Saisie

PARTICIPANTS AU SEMINAIRE D'ANALYSE

LISTE DES PARTICIPANTS AU SEMINAIRE ATELIER D'ANALYSE DU DEUXIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA
POPULATION ET DE L'HABITATION TENU A LOKOSSA (DEPARTEMENT DU MONO) DU 15 FEVRIER AU 15 MARS
1994

-:-

N° d'ordre	NOM ET PRENOMS		A D R E S S E				
			Minitère d'ori- gine ou service	Tél.	B.P.	Profession	Fonction
01	ADJIKOUN	Justin	INSAE	30.31.46	323	Statisticien	Cadre/D.S.D.S.
02	AKPAKI	Emmanuel	DCRE/MPRE	30.00.30	342	Planificateur	Cadre/MPRE
03	AGOSSOU	Christian	MEN/UNB	33.29.65	03.0455	Sociologue	Assist.St.UNB/ FLASH
04	ADJAHOUTONON C.	Sylvestre	MFTRA	31.31.12	907	Démographe	Conseiller/ MFTRA
05	AGBO B.	Fulbert	CONSULT./INSAE	32.29.43	06.1511	Démographe	Consult.indé- pendant
06	AKUESON	Pélagie	INSAE/MPRE	31.41.01	323	Assistante de la Statistique	
07	AKPO S.	André	INSAE/CI	31.41.01	323	Analyste Program- meur	Cadre/CI
08	ALEDOHAN	Pierre	INSAE/MPRE	31.41.01	323	Chauffeur	Conducteur
09	ALEDOHAN	Pierre	INSAE/MPRE	31.41.01	323	Chauffeur	Conducteur
10	BANKOLE Dossou	Maurice	INSAE/MPRE	31.41.01	323	Statisticien	D.S.D.S.
11	BEGA	Barthélémy	C/CI/INSAE	31.41.01	323	Informaticien	C/C.I.-INSAE
12	BADAROU	Moufoutaou	INSAE/MPRE	31.41.01	323	Contrôleur-servi- des financiers	C/SAP
13	BANKOLE O.	Victor	INSAE/MPRE	31.41.01	323	Statisticien	D.E.I.
14	CHITOU A.	Fatahi	INSAE/MPRE	31.41.01	323	Statisticien	SAP/BCR
15	COVI	Isabelle	INSAE/MPRE	31.41.01	323	Assistance de la Statistique	Secrétaire/SAF
16	DACKAM NGATCHOU Richard		FNUAP/CST-DAKAR	21.31.80	154	Conseiller régional	Conseiller Régional/FNUAP
17	DOHOU	Antoinette	INSAE/BCR/MPRE	31.41.01	323	Secrétaire Administrative	Cadre/BCR
18	DONADJE	Florentin	FNUAP	31.53.66	-	Statist.Démogra.	Chargé/FNUAP
19	DEGBOE	Kuassi	INSAE/MPRE	31.41.01	323	Statisticien	Cadre/SM
19	EKUE Pierre	Crédo	INSAE/MPRE	31.41.01	323	Statisticien	D.E.S.E.F
20	FALANA	Yves	INSAE/BCR/MPRE	31.41.01	323	Agent Technique	Agent/BCR
21	GONSANOU	Marc	MPRE/CAB	30.00.30	03.2807	Planificateur	Assistant/DC
22	GOMEZ	Euzerbe	INSAE/BCR/MPRE	31.41.01	323	Statisticien	Cadre /SAP
23	GUBRY	Patrick	Assistant Tech.	CEPED		Démographe	Chercheur au CEPED

N° d'ordre	NOM ET PRENOMS		A D R E S S E				Fonction
			Minitère d'ori- gine ou service	Tél.	B.P.	Profession	
24	GUEDOU	Juliette	INSAE/MPRE	31.41.01	323	Agent Technique	Secrétaire
25	GUINGNIDO	GAYE Julien	U.P.P./MPRE	30.00.30	342	Démographe	Chef Projet U.P.P. Consult.indé pendant
26	GOMINON	Kassimou Soulé	CONSULT./INSAE			Démographe	
27	HADJHOUNDE	Pierre	INSAE/MPRE	31.41.01	323	Chauffeur	
28	HOUETON	Nestor	INSAE/MPRE	31.40.81	323	Planificateur	DGA/INSAE
29	HOUNNOU	Augustin	D.D.P.S./MONO	41.10.63	57	Statisticien	Cadre/DDPS/M
30	HAGNILO	Francisque	MPRE/DCRE	30.00.30	06.860	Sociologue et Agro- Economiste	Chef Service Synthèse
31	KOUNI	Akouma	CEFOP-UNB	30.07.70	03.10.79	Géographe	-
32	KANHONOU	Lydie	MSP/CUGO	30.00.01	18.22	Sociologie-Médicale	
33	KPEKPEDÉ	Grégoire	INSAE/CI	31.41.01	323	Electronicien	Cadre/C.I.
34	KODJOGBE L.	Nicaise	INSAE/BCR/MPRE	31.41.01	323	Statist.Démographe	D/B.C.R.
35	LAHAMI	Léon	INSAE/MPRE	31.41.01	323	Chauffeur	Conducteur
36	MAKPENON	Michel	INSAE/MPRE	31.41.01	323	Statisticien	Cadre/DSPE
37	MAYOUYA	André	FNUAP/CST-DAKAR	22.24.14	154	Démographe	
38	MENSAH	Victorine B.A.	INSAE/MPRE	31.41.01	323	Sociologue	Cadre/S.M.
39	MOUSTAPHA	Moussiliou	INSAE/MPRE	31.41.01	323	Statisticien	Cadre/DSPE
40	NOUATIN	Bruno	Consultant/P.N	-	269	Démographe	Consultant indépendant
41	ODJOUBE	Justine	INSAE/MPRE	32.24.50	323	Démographe	Cadre/DSDS
42	OLOUDE	Bachir	MEHU/SERHAU	30.02.09	2338	Urbaniste	DG/SERHAU
42	SEIDOU	Mouhamadou	INSAE/MPRE	31.41.01	323	Statist.Démographe	Cadre/MPRE
43	SOEDE	Michel	INSAE/MPRE	31.41.01	323	Statisticien	cadre/DSPE
44	SERIKI Sènami	Léontine	CONSULT./INSAE	21.21.35	494	Démographe	Consultant indépendant
45	TOHOUEGNON	Thomas	INSAE/MPRE	31.41.01	323	Statist.Démographe	C/SAP/BCR
46	TOBOSSI	Philippe	DPP/MPRE	30.00.30	342	Statist.Démographe	cadre/MPRE
47	TOGONOU	Hippolyte	INSAE/MPRE/BCR	31.41.01	323	Statist.Démographe	C/SM/BCR
48	TINGBE Azalou	Albert	UNB/MEN	32.22.56	25.32	Sociologue	
49	TELLA	Abdou	INSAE/MPRE	31.41.01	323	Statisticien	C/SAG/BCR

